



*Syndicat Intercommunal pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux*

Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le 26/10/2017



ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU

RAPPORT ANNUEL DE SERVICE ASSAINISSEMENT

N°15 DE JANVIER A DECEMBRE 2016



Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le 26/10/2017



ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
(En application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par
le Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995)

RAPPORT 2017 relatif à l'exercice 2016

Préambule

Le présent document établi par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB), a pour objet de présenter aux élus du Comité Syndical ainsi qu'aux Maires des communes adhérentes, pour diffusion auprès de leurs conseils municipaux et de leurs administrés, **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

SOMMAIRE

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	4
I.1 Présentation du service	4
I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés	7
I.3 Volumes facturés	8
I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0].....	8
I.5 Les réseaux d'assainissement et postes de relevage d'eaux usées.....	9
I.6 La station d'épuration	20
I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève.....	29
(Phases 1 et 2a).....	29
I.8 Transfert total de la compétence assainissement collectif (eaux usées) au SICTEUB : Travaux réalisés sur les réseaux communaux en 2016.....	33
I.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes de Thiers sur Thève dans le département de l'Oise.....	39
I.10 Certification ISO 14001	39
II TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	41
II.1 La tarification et les frais d'accès au service.....	41
II.2 La facture d'eau.....	43
II.3 Montant des recettes du service.....	45
III INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA].....	47
III.1 Taux de desserte par des réseaux d'eaux usées [P201.1].....	47
III.2 Indice de connaissance et de gestion du patrimoine des réseaux d'eaux usées [P202.2B] ...	47
III.3 Conformité de la collecte des effluents [P203.3].....	49
III.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées [P204.3].....	49
III.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration [P205.3].....	49
III.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation [P206.3].....	49
III.7 Conformité des performances des équipements d'épuration [P254.3]	50
III.8 Taux de débordements des effluents chez les usagers [P251.1]	50
III.9 Points noirs du réseau de collecte [P252.2]	51
III.10 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte [P253.2].....	51
III.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel [P255.3]	Erreur ! Signet non défini.
III.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]	52
III.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0]	52
III.14 Taux de réclamations [P258.1].....	Erreur ! Signet non défini.
IV FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	54
IV.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 1).	54



Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ystieux

IV.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).	55
IV.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.	57
IV.4 En cours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette.... Erreur ! Signet non défini.	
IV.5 Amortissement réalisés	67
IV.6 Programmes pluriannuels de travaux	67
<i>V ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....</i>	69
<i>VI COUT D'EXPLOITATION 2016.....</i>	70

ANNEXES

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

I.1 Présentation du service

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a été créé par arrêté préfectoral du 4 juillet 1974.

Il regroupe actuellement 21 communes (14 du Val d'Oise et 7 de l'Oise) comptant une population de 55 736 habitants dont la majorité est raccordée soit environ 18 000 branchements (recensement de 2012). Toutefois, il faut ajouter à cela les rejets provenant des locaux industriels, des restaurants et autres bâtiments collectifs.

Un plan d'ensemble du territoire du SICTEUB est présenté en Annexe 1.

Les communes adhérentes au SICTEUB sont les suivantes :

Département du Val d'Oise (14) :

ASNIERES SUR OISE

BELLEFONTAINE

CHAUMONTEL

FOSES

JAGNY SOUS BOIS

LASSY

LE PLESSIS LUZARCHES

LUZARCHES

MARLY LA VILLE

NOISY SUR OISE

SAINT WITZ*

SEUGY

SURVILLIERS

VIARMES

Département de l'Oise (7) :

COYE LA FORET

LA CHAPELLE EN SERVAL

PLAILLY

PONTARME

MORTEFONTAINE

ORRY LA VILLE

THIERS SUR THEVE

* La commune de SAINT WITZ n'est concernée que pour la partie de son territoire comprise dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux c'est à dire la zone industrielle.

Composition du bureau syndical

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Theve et Ystieux

La composition du bureau est la suivante :

Président :	M. Daniel DESSE	Viarmes
1 ^{er} Vice-Président :	M. André SPECQ	Marly la Ville
2 ^{ème} Vice-Président :	M. Henri POIRIER	Anières sur Oise
3 ^{ème} Vice-Président :	M. Olivier EUZET	Plailly

Membres du bureau :

M. Jacques RENAULT	Viarmes
Mme Lucienne GUEDON	Survilliers
M. Alain RINCHEVAL	Bellefontaine
M. Richard FLAHAUT	Noisy sur Oise
M. Richard ZADROS	Saint Witz
M. Jacques GAUBOUR	Chaumontel
M. Claude BRUNETEAU	Orry la Ville
M. Philippe VERNIER	Coye-la-Forêt
M. François ROUET	Mortefontaine
M. Bernard BILLIERE	La Chapelle en Serval

Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le 26/10/2017



ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU

Organigramme du SICTEUB à la fin de l'année 2016



ORGANIGRAMME

Visa du Président à la date du 19/12/2016

HOTESSE D'ACCUEIL
Sandrine COTTEREAU

Accueil & Standard, Secrétariat
 Gestion des archives,
 Suivi du parc automobile

AGENT COMPTABLE
Christelle RAGON

SERVICES

Comptabilité
 RH/Paie
 CNAS

GESTIONNAIRE
Laetitia PERANI

Gestionnaire Achats
 Marchés publics
 Assurances
 Affaires
 Juridiques

DIRECTRICE
 Cat

INGENIEUR POSTES ET RESEAUX TRAVAUX NEUFS
Hervé VALLET

Encadrement des techniciens réseaux et travaux neufs/
 Postes et réseaux /du sigiste

Suivi des études & travaux
 Animation du contrat de bassin

TECHNICIEN
GESTION RESEAUX POSTES
Brieuc DE LANDSHEER

Encadrement des techniciens assainissement
 Gestion du contrat d'exploitation et du marché de travaux divers
 Gestion des conformités AC
 Supervision de gestion du SPANC

TECHNICIEN ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Denis BEVILLON

Gestion des contrôles de conformité

AS
CO

Thiba
 Gestio

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux**I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés**

Le tableau suivant présente pour chaque commune le nombre d'habitants, le nombre d'abonnés au réseau d'alimentation en eau potable, le nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement, le volume d'eau potable distribué (volume A.E.P.) et le volume d'Alimentation en Eau Potable distribué assujetti à la taxe d'assainissement.

Commune	Population*		Abonnés EAU		Abonnés assujettis		Volume AEP (m ³)		Volume assujetti (m ³)	
	Totale	Perma	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Asnière-sur-Oise	2614	2577	990	989	917	947	117359	116698	101023	105072
Bellefontaine	458	450	169	170	164	163	20974	20122	19692	19221
Chaumontel	3385	3320	1378	1400	1303	1321	165049		149486	164920
Coye-la-Forêt	4061	3821	1567	1602	1499	1547	162257	177148	155364	167142
Fosses	9685	9591	3098	3127	3060	3093	374701	364767	354335	507210
Jagny-sous-Bois	249	249	118	121	109	112	10199	10346	9519	9601
La Chapelle en Serval	3030	2947	1122	1131	1091	1096	147407	151796	143725	148469
Lassy	180	178	70	67	69	62	7394	6191	7049	5452
Le Plessis-Luzarches	145	144	75	76	65	68	10152	7911	6418	6710
Luzarches	4518	4449	1565	1588	1442	1494	213338	224418	189046	193116
Marly-la-Ville	5605	5561	2080	2069	1931	1958	290385	231169	209773	224995
Mortefontaine	859	822	279	290	205	215	42647	43905	28184	26243
Noisy-sur-Oise	691	682	276	273	260	258	30786	30319	28916	21646
Orry-la-Ville	3501	3408	1434	1426	1298	1299	140931	153696	120174	124362
Plailly	1680	1645	714	713	666	673	194998	234302	178363	152949
Pontarmé	860	846	326	326	318	325	38316	39896	31377	34348
Saint-Witz (Z.I.)	2673	2603	25	25	25	25	24248	32671	24248	32671
Seugy	1030	1015	408	399	396	387	38316	42304	38 492	41738
Survilliers	4071	4037	1054	1044	1024	1022	183104	191602	171958	176465
Thiers-sur-Thève	1090	1072	451	456	433	435	48691	41660	45926	39229
Viarmes	5351	5269	2039	2021	1843	1874	234166	240507	209187	204142
TOTAL	55736	54686	19298	21329	18118	18374	2495418	-	2222255	2405701

I.3 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	2 234 775	2 599 418	16,3%

I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]

Le contrôle des installations rejetant des eaux usées non domestiques a pour objectif la protection du système d'assainissement (réseaux, postes et station d'épuration) et permet de garantir son bon fonctionnement.

La réglementation concernant les rejets d'eaux usées non domestiques a changé en 2011, avec la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, qui a créé une nouvelle catégorie d'établissement, les « assimilés domestiques ». Dorénavant, pour les non domestiques stricts raccordés au réseau d'assainissement, il est nécessaire d'établir un arrêté d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques. En ce qui concerne les assimilés domestiques, ils ont le droit au raccordement au réseau public de collecte, et ce dans la limite des capacités de transport et de collecte des installations du système d'assainissement. En effet, leurs eaux usées rejetées sont assimilables à des eaux usées domestiques.

Le Règlement d'assainissement collectif du SICTEUB est en cours de modification afin d'intégrer le détail des activités dites « assimilées domestiques », ainsi que des prescriptions de rejet pour ces établissements en fonction de leur activité.

Un recensement des établissements ainsi qu'une classification par type d'établissements montrent que 3 888 établissements sont présents sur le territoire du SICTEUB, non domestiques stricts et assimilés domestiques confondus. Le tableau ci-dessous présente, par commune, la répartition de ces établissements ainsi que le nombre d'établissements non domestiques stricts pour lesquels un arrêté d'autorisation de déversement est à réaliser.

COMMUNE	NOMBRE TOTAL D'ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS NON DOMESTIQUES
Asnières sur Oise	214	22
Bellefontaine	44	6
Chaumontel	237	26
Coye la Forêt	305	35
Fosses	525	58
Jagny sous Bois	21	5
La Chapelle en Serval	248	46
Lassy	15	2
Le Plessis Luzarches	20	1
Luzarches	431	42
Marly la Ville	365	54
Mortefontaine	69	8
Noisy sur Oise	58	8
Orry la Ville	247	18
Plailly	167	27
Pontarmé	61	11
Saint Witz	56	15
Seugy	79	13
Survilliers	211	25
Thiers sur Thève	78	9
Viarmes	437	57
Total	3888	488

Il y a donc 488 industriels sur tout le territoire.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 8 au 31/12/2016.

En 2016, 24 installations « assimilées domestiques » ont été contrôlées sur le territoire. Pour ceux ayant des prescriptions techniques à respecter, un rapport de conformité Contrôle du déversement des eaux usées a été établi, pour les autres un rapport de conformité.

Il est à noter qu'en 2017, afin d'accélérer la connaissance de la qualité des effluents industriels rejetés dans les réseaux, le SICTEUB va amorcer une opération groupée de contrôle. Un marché permettra de recruter un bureau d'études pour le diagnostic des zones industrielles de Moimont 1 et Moimont Marly la Ville. Ce marché sera également l'occasion d'actualiser le recensement des non domestiques sur le territoire.

I.5 Les réseaux d'assainissement et postes de relevage d'eaux usées

Patrimoine des réseaux d'assainissement d'eaux usées

Le SICTEUB entretient 230.2 km de réseaux communaux gravitaires, 20 clapets anti-retour, 7 siphons, un bassin d'orage et 25.4 km de réseau gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire. Dans les 230.2 km de réseaux communaux, le SICTEUB entretient environ 7 km de réseaux gravitaires unitaires et deux déversoirs d'orage sur la commune de Coye la forêt.

Les effluents provenant de la commune de Coye-la-Forêt sont acheminés, depuis le 20 Septembre 2012, vers la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Les effluents des 20 autres communes du Syndicat sont acheminées vers la station d'Asnières-sur-Oise, via 27 postes de relevage (23 postes de refoulement, 4 postes de relèvement) et 22.4 km de canalisations de refoulement (plan d'ensemble du territoire du SICTEUB en Annexe 1).

Mode d'exploitation

Les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées sont réalisés dans le cadre des marchés publics conclus avec des prestataires privés :

- Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eaux usées, d'exploitation sur les postes de relèvement ou de refoulement et de traitement de l'H₂S font partie intégrante du marché global pour l'entretien et la maintenance du système d'assainissement collectif d'eaux usées du SICTEUB. Ce marché a été attribué pour une durée de quatre années (2014-2017) et notifié le 18 décembre 2013 à la Lyonnaise des eaux pour un montant hors taxe de **8 299 616€**. La partie « transport des effluents » c'est-à-dire l'entretien des réseaux et l'exploitation des postes de relevage représente un montant annuel de travaux de **716 781€** hors taxe.
- Le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées est attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics depuis le 23 Mai 2016 pour une durée de trois ans et huit mois (**Pour un montant annuel de travaux de 558 501.45 € HT**).

Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'assainissement intercommunaux et communaux d'eaux usées.

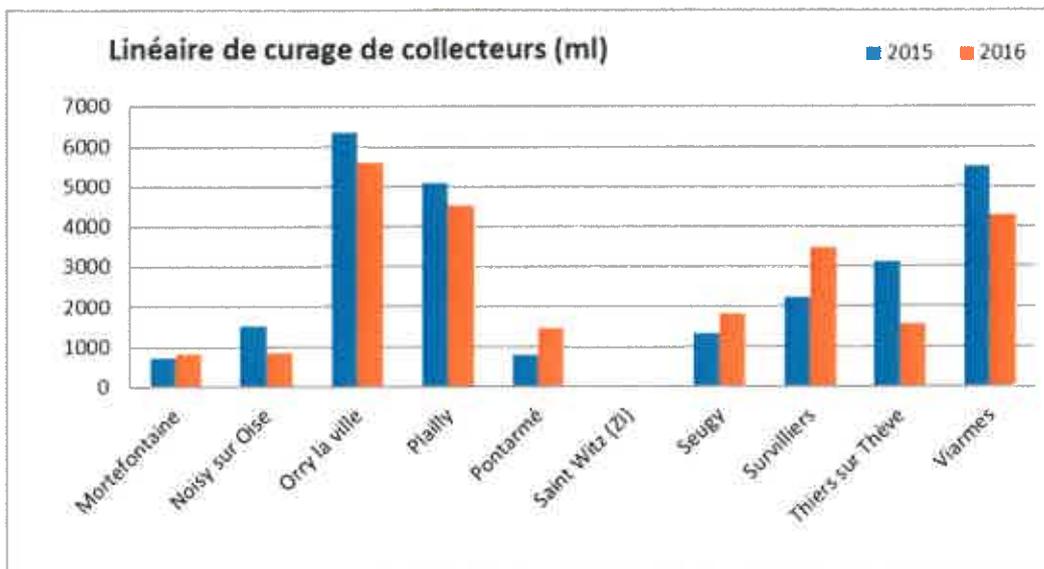
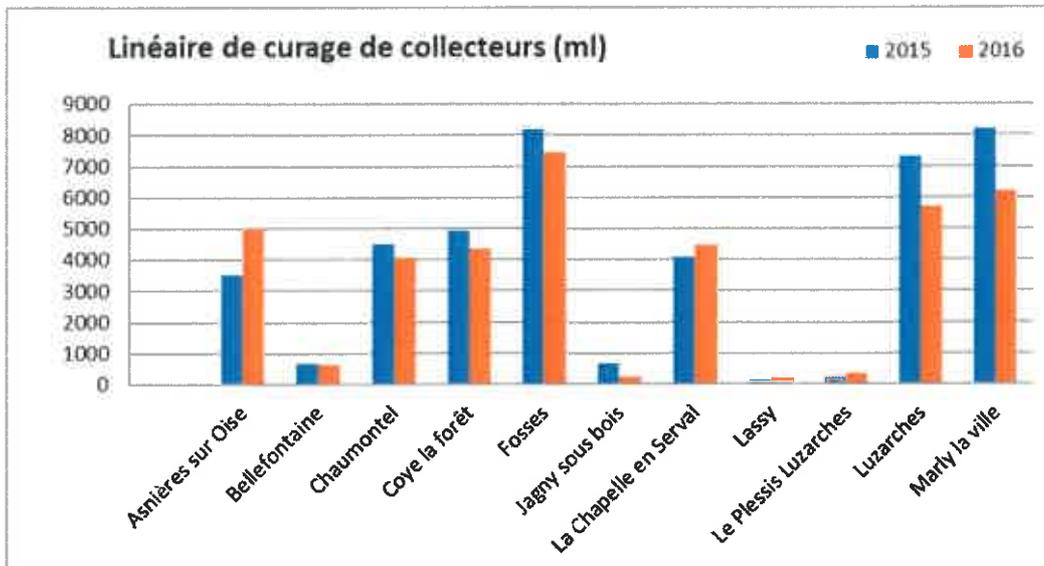
Le tableau ci-après présente les **travaux d'entretien annuels** de curage et d'inspection télévisée des réseaux et des branchements communaux et intercommunaux d'eaux usées, d'interventions d'urgence de désobstruction effectuées par le SICTEUB au cours de l'année 2016.

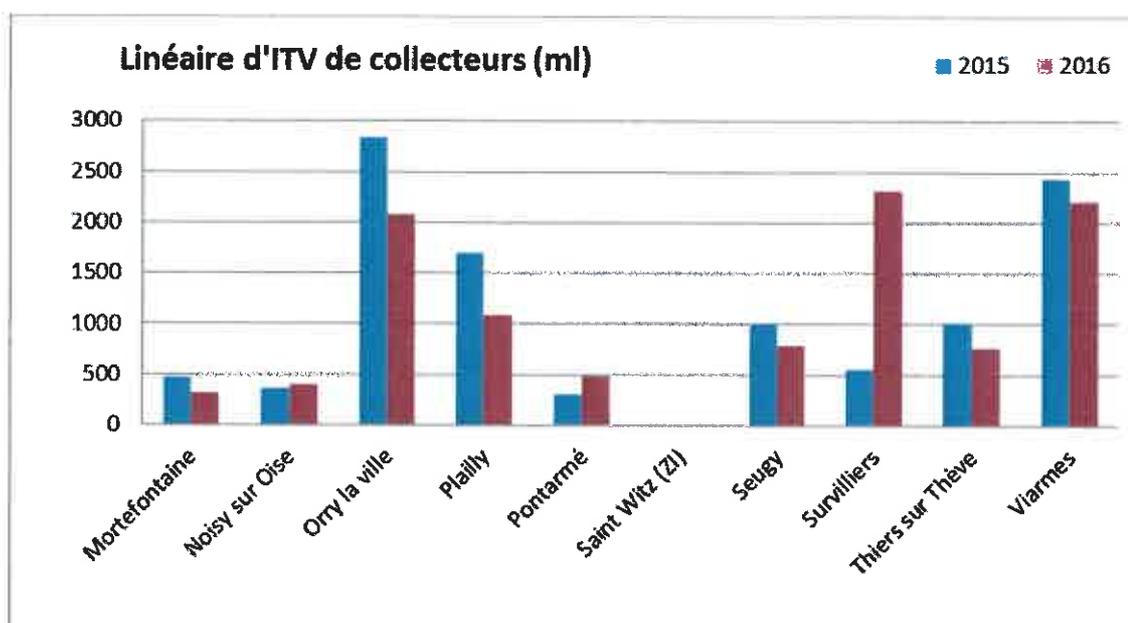
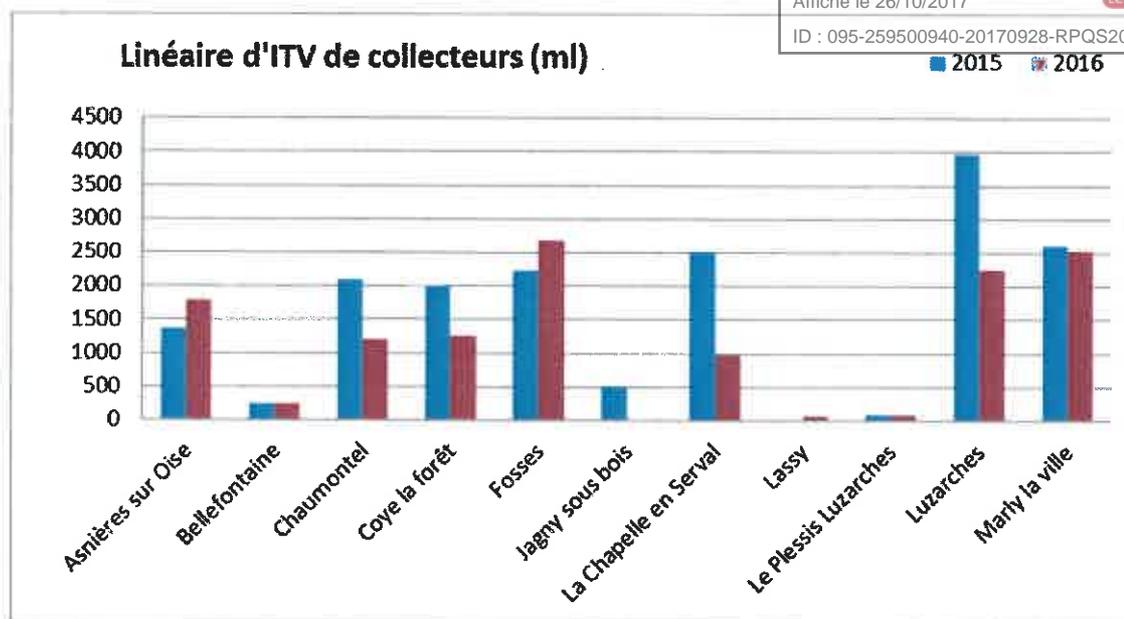
	Réseaux gravitaire(ml)	Réseaux Refoulement (ml)	Curage 2016		ITV 2016		Branchements		Inter d'urgence
			Linéaire (ml)	%	ITV (ml)	%	Curage	ITV	
Asnière-sur-Oise	13774	1324	4999,4	36,30%	1794,4	13,03%	1	1	6
Bellefontaine	2952	120	643,95	21,81%	243,95	8,26%	0	0	2
Chaumontel	12613	180	4063,6	32,22%	1207,6	9,57%	2	2	2
Coye-la-Forêt	17528	0	4352,8	24,83%	1259,8	7,19%	14	14	3
Fosses	28324	0	7462,5	26,35%	2675,5	9,45%	1	1	8
Jagny-sous-Bois	1798	240	254	14,13%	0	0,00%	0	0	0
La Chapelle en Serval	12445	0	4479,25	35,99%	982,25	7,89%	1	0	7
Lassy	963	0	217,5	22,59%	74,5	7,74%	0	0	0
Le Plessis-Luzarches	1319	0	349,9	26,53%	80,9	6,13%	0	0	0
Luzarches	22159	629	5713,85	25,79%	2254,85	10,18%	70	70	5
Marly-la-Ville	24178	205	6199,7	25,64%	2534,7	10,48%	3	3	6
Mortefontaine	3389	112	827,3	24,41%	322,3	9,51%	0	0	4
Noisy-sur-Oise	3798	542	845,05	22,25%	399,05	10,51%	0	0	0
Orry-la-Ville	18685	0	5609,2	30,02%	2075,2	11,11%	2	2	5
Plailly	13490	237	4533,4	33,61%	1086,4	8,05%	10	10	3
Pontarmé	4735	60	1456,35	30,76%	488,85	10,32%	0	0	2
Saint-Witz	2378	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0	0
Seugy	5625	0	1820,5	32,36%	793,5	14,11%	11	11	3
Survilliers	11858	247	3463,85	29,21%	2316,85	19,54%	8	8	11
Thiers sur Thève	5520	113	1574,1	28,52%	771,1	13,97%	0	0	1
Viarmes	22797	0	4286,3	18,80%	2206,3	9,68%	36	34	7
SOUS-TOTAL	230328	4009	63152,5	27,42%	23568	10,23%	159	156	75
SICTEUB (intercommunal)	25406	18334	1390	5,47%	0	0,00%	0	0	0
TOTAL	255734	22343	63152,5	24,69%	23568	9,22%	159	156	75

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Yvelines



Panneau d'informations préalables, installés aux extrémités des rues pour les opérations de curage et d'inspection télévisées.

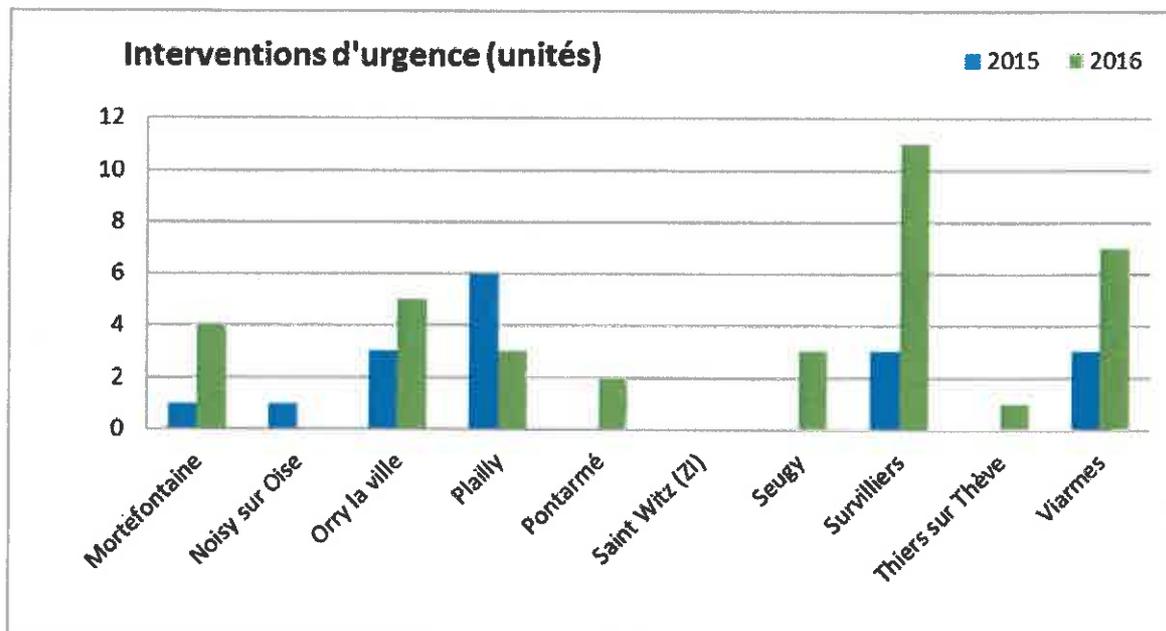
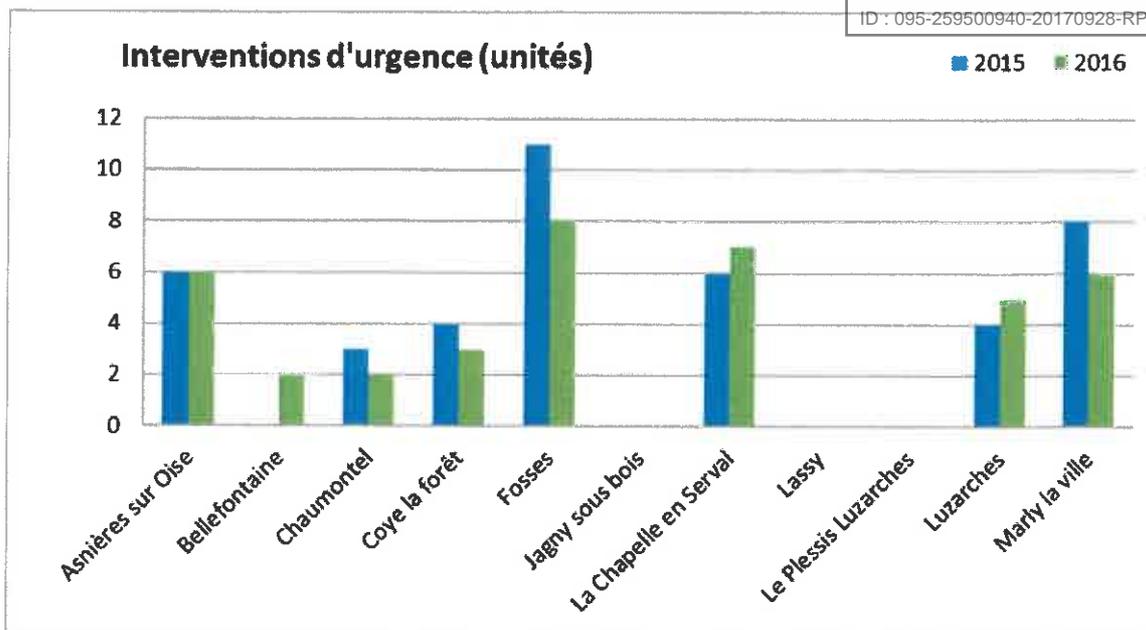




Les différences de pourcentages entre les communes ont pour origine des impératifs d'entretien ou des compensations d'une année sur l'autre dans le respect du marché d'entretien des réseaux (25% de curage et 10% d'inspections télévisées par an).

Les services techniques du Syndicat et le prestataire (SUEZ EAU France) mettent à jour régulièrement la liste des **points noirs sur les réseaux et postes**. Dans le cadre du marché d'entretien des réseaux **31 points noirs** font l'objet d'interventions préventives. L'inventaire des points noirs est présenté en Annexe 2.

Le nombre de réclamations faites aux services techniques du SICTEUB par les administrés ou les communes est de **86 plaintes pertinentes pour l'année 2016**, elles ont pour origine des obstructions de branchements particuliers ou de collecteurs, des problèmes de mauvaises odeurs, des rejets d'eaux usées domestiques au milieu naturel, ou des plaques d'égout descellées, etc...

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux**Postes de relèvement et refoulement**

Le patrimoine d'assainissement collectif du SICTEUB est composé de 27 postes de relevage (4 postes de relèvement et 23 postes de refoulement).

(Plan synoptique des postes de relevage en [Annexe 3](#))

Un programme d'exploitation est validé annuellement entre le maître d'ouvrage et le prestataire afin de planifier les opérations de curage, d'entretien, de pompage et de maintenance sur les postes et la réalisation des visites de contrôles réglementaires.

En 2016, **56** interventions sur les postes ont fait l'objet de maintenance de niveau 1 à 3 (« petites réparations » électriques et mécaniques) prévu dans le marché d'entretien et d'exploitation des postes. Aussi **11 interventions** plus lourdes ont été effectuées dans le cadre de fond de renouvellement du marché d'exploitation des réseaux et postes (renouvellement pompe, échelle d'accès, automate, etc...).

En ce qui concerne les rejets potentiels au milieu naturel, 8 postes disposent d'un trop plein dont 8 équipés d'un système de télésurveillance alertant une permanence 24h/24. **Le volume d'effluent**

déversé vers le milieu naturel durant l'année 2016 lors d'arrêts accidentels des postes de relevage ou lors de fortes précipitations est de 2 519 m³ (Forte pluviométrie au mois de Juin 2016)

Depuis l'année dernière, ce volume est quantifié de façon plus précise, la mise en place d'une sonde piézométrique sur les postes PRI2 et PRI7 permet d'obtenir la hauteur d'eau déversée et le temps de déversement.

Pour les autres postes, à défaut de mesures précises, ce volume est estimé par le temps du dysfonctionnement et le débit des pompes du poste incriminé.

Pompage et nettoyage préventif de la bache du poste PRI0 à La Chapelle



Pompage et Nettoyage du bassin d'orage de Coye-la-foret



Curage du collecteur d'eaux usées rue Parmentier à Viarmes



Consommations d'énergie :

n° poste	Commune	Consommation d'énergie (kW/an)		Ecart 2016/2015
		2015	2016	
PRI0	La Chapelle en Serval	98351	117875	1,20
PRI1	La Chapelle en Serval	41685	44639	1,07
PRI2	Orry-la-Ville	91400	111479	1,22
PRI3	Pontarmé	40616	36417	0,90
PRC4	Pontarmé	682	569	0,83
PRI5	Thiers-sur-Thève	3150	2948	0,94
PRC6	Thiers-sur-Thève	464	652	1,41
PRI7	Mortefontaine	48788	45189	0,93
PRC8	Mortefontaine	546	705	1,29
PRC9	Plailly	1485	1818	1,22
PRC10	Survilliers	1312	1892	1,44
PRC11	Marly-la-Ville	416	520	1,25
PRC12	Marly-la-Ville	1369	1520	1,11
PRC13	Bellefontaine	555	571	1,03
PRC14	Jagny-sous-Bois	294	312	1,06
PRC15	Luzarches	9262	14120	1,52
PRC16	Luzarches	848	605	0,71
PRC17	Chaumontel	1497	1659	1,11
PRC18	Chaumontel	806	919	1,14
PRC19	Asnières-sur-Oise	3422	4436	1,30
PRC20	Noisy-sur-Oise	533	718	1,35
PRC21	Noisy-sur-Oise	8957	17495	1,95
PRC22	Plailly	214	373	1,74
PRC23	Plailly	540	604	1,12
PRC24	Luzarches	2034	2048	1,01
PR7	Coye-la-Forêt	23670	26219	1,11
PR8	Coye-la-Forêt	52968	65261	1,23
		435864	501563	1,15

- L'augmentation de la consommation électrique sur les postes PR7 et PR8 est due au réglage de l'aération des conduites de refoulement conformément aux prescriptions du Maître d'œuvre présent lors de la réalisation des deux ouvrages, les autres surconsommations sont dues à des poires de niveau bas bloquées à l'exception du PRI2 qui présente une pompe de plus en plus fragile.

Heures de pompage :



Heures de pompage

n° poste	Commune	2015		2016		Ecart 2016/2015
		P1	P2	P1	P2	
PRI0	La Chapelle en Serval	1068	841	1174	1016	1,15
PRI1	La Chapelle en Serval	1050	1126	1148	1219	1,09
PRI2	Orry-la-Ville	3045	1560	3747	2396	1,33
PRI3	Pontarmé	1322	1470	1237	1626	1,03
PRC4	Pontarmé	112	373	31	383	0,85
PRI5	Thiers-sur-Thève	578	442	499	440	0,92
PRC6	Thiers-sur-Thève	189	159	197	294	1,41
PRI7	Mortefontaine	1703	2011	621	3175	1,02
PRC8	Mortefontaine	125	59	170	96	1,45
PRC9	Plailly	373	500	477	606	1,24
PRC10	Survilliers	330	229	536	386	1,65
PRC11	Marly-la-Ville	40	16	196	66	4,68
PRC12	Marly-la-Ville	380	941	420	943	1,03
PRC13	Bellefontaine	60	43	40	40	0,78
PRC14	Jagny-sous-Bois	60	0	61	0	1,02
PRC15	Luzarches	1228	1268	1450	1934	1,36
PRC16	Luzarches	126	118	92	92	0,75
PRC17	Chaumontel	399	919	438	1006	1,10
PRC18	Chaumontel	574	696	755	735	1,17
PRC19	Asnières-sur-Oise	665	648	883	825	1,30
PRC20	Noisy-sur-Oise	139	147	191	198	1,36
PRC21	Noisy-sur-Oise	652	613	935	1242	1,72
PRC22	Plailly	85	88	171	174	1,99
PRC23	Plailly	149	147	173	176	1,18
PRC24	Luzarches	592	570	605	623	1,06
		15044	14984	16247	19691	1,20

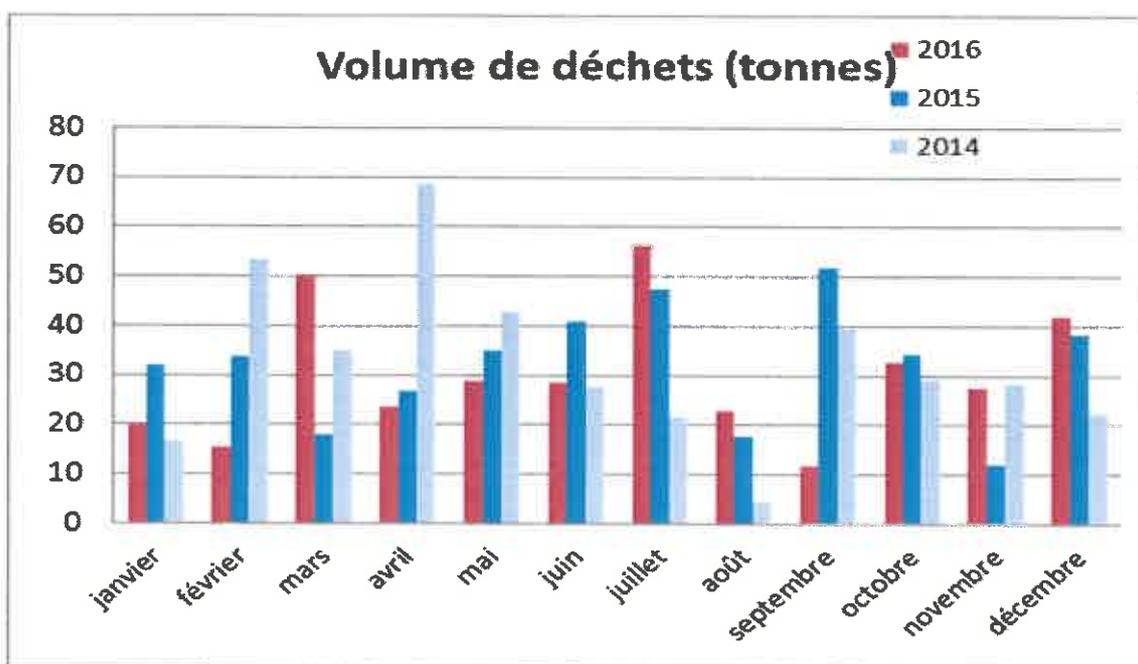
n° poste	Commune	2015			2016			Ecart 2016/2015
		P1	P2	P3	P1	P2	P3	
PR7	Coye-la-Forêt	656	641	637	789	778	782	1,21
PR8	Coye-la-Forêt	1084	1061	1008	1596	1400	1278	1,36

- : Les pompes de ces postes de relevage reprennent les effluents du réseau de collecte unitaire de Coye la forêt, par conséquent l'augmentation du fonctionnement de ces équipements est due aux diverses précipitations de l'année 2015.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux**Gestion des sous-produits issus du curage des collecteurs et du pompage des postes**

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX										
MARCHÉ D'EXPLOITATION DES RESEAUX ET POSTES										
PRODUCTION DE DECHETS PROVENANT DE CURAGE, DE POMPAGE ET DE DEGRILLAGE										
ANNEE 2016										
TABLEAU DE SUIVI DES DECHETS PRODUITS PAR L'ENTRETIEN DES RESEAUX										
Mois :	Date	Provenance	Type de déchet	Code déchet	Transport	Adresse du transporteur	Installation de destination	Adresse de l'extoiteur	Volume (T)	N° du Bon de livraison
Janvier										
	07-janv	PR2 Ory la ville, PR7 Mortefontaine	Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,46	378 252 et 378 253
	26-janv	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (927B2S95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOUPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne		9,76	113 125
	27-janv	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (927B2S95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOUPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne		9,72	113 125
	28-janv	PR7 Coye la forêt	Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,18	377 125
Février										
	18-fév	PR2 Ory la ville, PR7 Mortefontaine	Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,8	376 153 et 378 154
	24-fév	PR7 Mortefontaine	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		8,24	18 791
	25-fév	PR2 (Ory la ville)	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		6,44	18 806
Mars										
	17-mars	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (AK071DG)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		7,28	18 987
	17-mars	PR2 Ory la ville, PR7 Mortefontaine	Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,56	379 522 et 379 521
	18-mars	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (AK071DG)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		8,7	19 011
	24-mars	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		8,84	19 074
	25-mars	Postes Interco (PR0 et PR1)	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		7,70	19 052
	29-mars	Postes Interco (PR7)	Sable - Boue - Graisse		CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		12,54	19 093
	30-mars	Siphons	Sable - Boue - Graisse		CIG (B282SLK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOUPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne		4,6	115 389
Avril										
	22-avr	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (AV092DL)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		8,22	19 318
	28-avr	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		7,84	19 978
	29-avr	Postes Interco (PR0 et PR1)	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		7,84	19 391
Mai										
	04-mai	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (B282SLK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOUPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne		7,36	116 572
	12-mai	PR7 Coye la forêt	Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		3,42	381 824
	19-mai	PR2 Ory la ville, PR7 Mortefontaine	Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,52	382170 et 382172
	25-mai	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (927B2S95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		11,89	19 594
	26-mai	Postes Interco (PR0 et PR1)	Sable - Boue - Graisse		CIG (927B2S95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		5,88	19 617
Juin										
	03-jun	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (B282SLK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOUPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne		7,6	117 476
	15-jun	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (282EHER95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		3,12	19 784
	23-jun	PR2 Ory la ville, PR7 Mortefontaine et PR7 Coye la forêt	Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		2,6	383 843
	30-jun	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (927B2S95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		7,8	19 977
	30-jun	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (927B2S95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		7,12	19 991
Juillet										
	07-jul	PR2 - Ory la Ville	DB - Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,28	384 523
	07-jul	PR7 - Mortefontaine	DB - Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,24	384 524
	20-jul	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (DQ359SN)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		8,44	20 148
	21-jul	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (DQ359SN)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		7,12	20 183
	25-jul	PR2 - Ory la Ville	DIB - Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,25	385 349
	25-jul	PR7 - Mortefontaine	DIB - Déchets dégrillage	90801	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gournieux 60740 St Maximin		0,14	385 350
	27-jul	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		8,04	20 222
	28-jul	Postes Interco	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		7,16	20 233
	28-jul	Postes Interco (PR8)	Sable - Boue - Graisse		CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		8,38	20 232
	28-jul	Postes Interco (PR7)	Sable - Boue - Graisse		CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		12,4	20 241
	28-jul	Siphons	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gennevilliers 92230		5,06	20 248
	29-jul	PR1	Charbon actif	61302	Gilliers transport	62510 ARQUES	Cantière de la Loterie HERSIN 62620		0,88	375 885

Aout										
29-aout	Bassin d'orage Coyo	Sable - Boue - Graisse		CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	6,82	20 340		
31-aout	Postes Interco (PR0 et PR1)	Sable - Boue - Graisse		CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	10,42	20 386		
30-aout	PR17 - PR12	Sable - Boue - Graisse		CIG (AB415AS)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	6,54	20 357		
Septembre										
01-sept	PR7 - PR12 et PR7	DIB - Déchets dégrillage	190601	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gouvioux 60740 St Maximin	0,62	386 920		
28-sept	Postes Interco (PR15, PR12 et PR17)	Sable - Boue - Graisse		CIG (432DTH95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 102 avenue Waldeck Rochet LA COURNEUVE	4,18	1 248		
29-sept	Postes Interco (PR10 et PR11)	Sable - Boue - Graisse		CIG (432DTH95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 102 avenue Waldeck Rochet LA COURNEUVE	7,08	1 250		
Octobre										
07-oct	Postes Interco (PR10 et PR11)	Sable - Boue - Graisse		CIG (457DKR66)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	10,8	20727		
12-oct	PRC11 Marly	Hydrocarbure	130506		12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	SITREM 86 rue de Paris 93130 NOISY LE SEC	0,55	S0267-0201/167186202/4405		
17-oct	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (432DTH95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	7,38	20789		
18-oct	Postes communaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (432DTH95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	3	20796		
25-oct	Postes Interco (PR13, PR12 et PR17)	Sable - Boue - Graisse		CIG (AV062DL)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	4,62	20875		
25-oct	Postes Interco (PR18, PR12 et PR17)	Sable - Boue - Graisse		CIG (AV062DL)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	6,38	20866		
Novembre										
08-nov	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (B2825LK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	6,82	122 846		
23-nov	Postes Interco (PR12 et PR13)	Sable - Boue - Graisse		CIG (EF803BC)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	12,44	21 146		
24-nov	PR17 - PR12 et PR7	DIB - Déchets dégrillage	190601	PAPREC (BQ583LN)	1227 rue Pasteur 60 700 Pont Ste Maxence	SPAT route de Gouvioux 60740 St Maximin	0,7	383 843		
25-nov	PR17 - Mortefontaine	Sable - Boue - Graisse		CIG (EF803BC)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	7,6	21167		
Décembre										
5-déc.	Curage Réseaux	Sable - Boue - Graisse		CIG (B2825LK)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	ECOPUR 89 rue du moulin Bateau Bonneuil sur Marne	6,84	123736		
7-déc.	PR7 et PR8	Sable - Boue - Graisse		CIG (EF803BC)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	12,64	21342		
15-déc.	Bassin d'orage Coyo	Sable - Boue - Graisse		CIG (EF803BC)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	6,84	21423		
23-déc	Entretien paysage	Déchets verts		Jardin Decor	625 avenue de la gare Bothy St Pierre 60320	Plateforme de compostage de Bothy St Pierre	0,6			
27-déc	PR17 - PR12 et PR13	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	9,52	21 536		
28-déc	PR11	Sable - Boue - Graisse		CIG (458DGA95)	12 rue Berthelot - BP 42 - 95500 Gonesse	TRASABLE 6 route de la Seine Gonnevilliers 92230	5,98	21543		
							Siphons	9,66	Déchets de dégrillage	10,6
							Postes communaux	50,14	Réseaux	31,24
							Postes interco	214,38	Charbon actif	0,88
							Bassin d'orage	13,76	Hydrocarbure	0,55
							TOTAL DECHETS		331,39	



Travaux divers et de petites réparations sur les réseaux communaux ou intercommunaux d'eaux usées.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

En 2016, **81 interventions** sur les réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de petites réparations, (telles que le remplacement de tampons d'assainissement, la réhabilitation de branchements particuliers, la reprise d'affaissements de chaussée sur assainissement, la réparation ponctuelle de canalisation, etc...). Le tableau récapitulatif des interventions est présenté en Annexe 4.



Remplacement de tampons fonte sur regard de visite, Grande Rue à ASNIERES SUR OISE.



Réhabilitation d'un branchement particulier d'eaux usées sous DP 126 rue de Paris à VIARMES

I.6 La station d'épuration

La station d'épuration syndicale, implantée sur la commune d'Asnières-sur-Oise, est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestation de service d'une durée de 4 ans attribué à la Lyonnaise des Eaux depuis le 1^{er} janvier 2014. C'est un marché global concernant l'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées comprenant l'exploitation des Postes et Réseaux et l'exploitation de la station d'épuration (y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

La station d'épuration, nouvellement reconstruite (réceptionnée en 2012), d'une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH), est de type boues activées par aération prolongée. Cette station dispose d'un traitement biologique des graisses et d'un traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif. Elle traite également de manière significative l'azote et le phosphore puisque depuis l'arrêté du 23 décembre 2005, l'Oise est passée en zone sensible (directive européenne de 1991).

Un synoptique de la station d'épuration est présenté en Annexe 5.



Panorama de la station (bâtiment d'exploitation, bassin d'orage, et clarificateur n°2)

Cette station reçoit les effluents de l'ensemble des communes adhérentes du SICTEUB pour y être traité. La construction et l'intégration paysagère de cette nouvelle usine ont été pensées afin de préserver au maximum son site d'implantation classé dans le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont décrites dans le tableau page suivante.

La station d'épuration a été dimensionnée en se basant sur les charges polluantes données en 1^{ère} partie du tableau.

En 2^{ème} partie, il s'agit des performances de traitement de la station, définis au moyen de concentrations maximales à respecter (normes de rejet) ou de rendement minimum à atteindre.

Deux 2 types d'arrêtés les imposent :

- l'arrêté réglementaire du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif supérieur à 1.2 kg/j de DBO5 ;
- l'arrêté interpréfectoral n°08/8703 du 5 mars 2009 autorisant la reconstruction de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise.

Ce dernier fixe des normes de rejet spécifiques à la station à respecter, en supplément de l'arrêté réglementaire. La station se doit alors de respecter les valeurs les plus contraignantes entre les 2 arrêtés (valeurs en gras dans le tableau).

NB : un lexique présenté à l'annexe 9 donne le détail de chacun des paramètres précédemment cités.

Caractéristiques générales

Capacité nominale		Milieu récepteur du rejet :	L'Oise - Eau douce de surface
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)	Débit de référence : 18480 m3/jr Débit de pointe par temps sec : 800 m3/h Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m3/h	
DBO ₅	3790		
DCO	10850		
MES	7700		
NTK	960		
Pt	150		

Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet rédhibitoires (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral
	sur des échantillons 24h						instantanée
DBO ₅	30	25	85	80	50	50	50
DCO	90	125	78	75	180	250	250
MES	30	35	93	90	60	85	80
NTK	9 N	-	80	-	15 N	-	20 N
N-NH ₄ ⁺	7 N	-	85	-	12 N	-	-
en moyenne annuelle							
NGL	10	15	80	70			20 N
Pt	1,5	2	80	80			4 P

Caractéristiques du système de traitement (flux de pollution, débits et prescriptions de rejet)

1.5.2. Débits

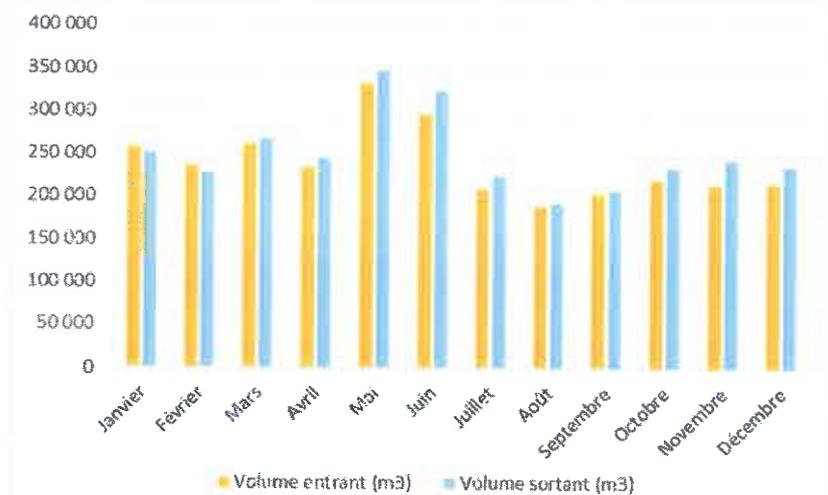
Le tableau ci-dessous présente les volumes d'eau enregistrés en entrée et en sortie de station en 2015 et en 2016.

	Volumes d'eau en entrée (m3)		Volumes d'eau en sortie (m3)	
	2015	2016	2015	2016
Janvier	247 767	258 506	260 626	252 575
Février	233 797	236 812	244 976	228 997
Mars	244 843	261 969	249 541	267 525
Avril	225 396	235 220	231 201	245 788
Mai	228 230	332 932	235 153	347 572
Juin	208 351	296 184	225 114	323 726
Juillet	196 242	209 719	205 603	224 202
Août	202 118	189 461	234 795	193 922
Septembre	217 973	204 826	251 051	207 992
Octobre	222 200	220 718	243 152	235 160
Novembre	231 923	215 807	230 613	244 401
Décembre	223 120	216 718	222 931	236 599
Total	2 681 960	2 878 872	2 834 756	3 008 459

Volumes d'eau en entrée et en sortie de la station d'épuration en 2015 et en 2016

On constate que globalement, il a été traité le même volume d'effluent en 2015 et en 2016. Les apports mensuels varient légèrement selon les mois, avec par exemple les mois de mai et juin plus importants,

dû à la pluviométrie importante lors de ces 2 mois, et le mois d'août moins important, dû à une pluviométrie moindre et aux vacances d'été.



Volumes d'eau en entrée et en sortie de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise en 2016

Volumes bypassés (m3)			
	2014	2015	2016
Total	0	0	854

En 2016, un by-pass a eu lieu sur la station d'épuration d'Asnières sur Oise. En effet, 854 m³ d'eaux ont été déversées dans l'Oise sans être traitée par la station. Ceci est dû aux fortes pluies qui ont lieu fin mai 2016 et qui ont impacté la station, malgré le fait que le réseau soit séparatif (sauf le centre-ville de Coye-la-Forêt) et que nous ne devrions que très peu recevoir les eaux de pluie.

Le jour du by-pass, la station a reçu plus de 27 000 m³, alors que son débit maximum de référence est de 18480 m³/jour et qu'en moyenne elle en reçoit 7870.

Des analyses ont été faites sur ces eaux et un rapport a été fait aux autorités compétentes afin de justifier de cette pollution.

1.5.3. Matières de vidange

En 2016, 85 m³ de matières de vidange ont été traités sur la station d'épuration. Les charges de pollution sont souvent supérieures à celles établit dans la convention de déversement mais les effluents sceptiques ont été tout de même pris en charge sur la station.

1.5.4. Résultats d'auto-surveillance

Les résultats des mesures réalisées sur l'eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale en 2016.

	Débit	MES	DBO5	DCO	NTK
	m3/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2016	7 866	2 535	1 850	4 866	621
% Nominal	42%	33%	49%	45%	65%

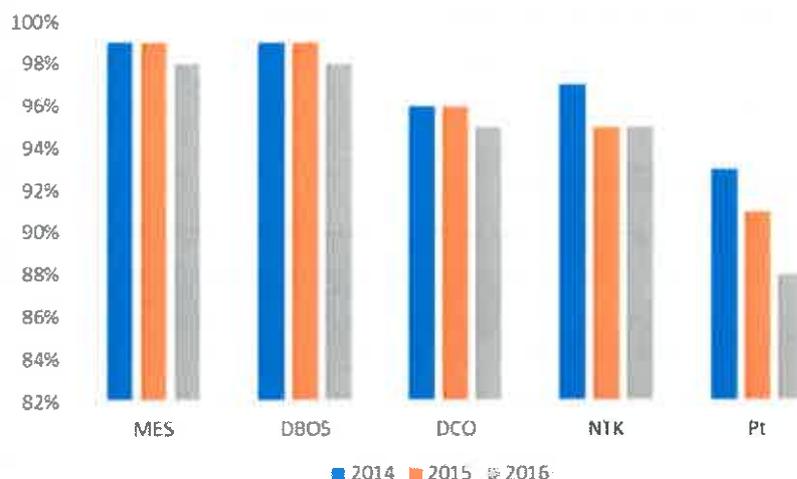
Pourcentages d'utilisation de la station par rapport à sa capacité nominale en 2016

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

	MES		DBO5		DCO		NTK		Pt	
	Conc (mg/L)	Charge (kg/j)								
2014										
Eau brute	333	2 546	253	1 904	652	4 994	79	594	8	63
Eau traité	3	26	3	26	24	203	2	20	1	4
Rendement moyen	99%		99%		96%		97%		93%	
2015										
Eau brute	358	2 592	277	2 035	672	4 866	81	588	8	62
Eau traité	4	32	3	26	28	215	4	29	1	6
Rendement moyen	99%		99%		96%		95%		91%	
2016										
Eau brute	327	2 535	235	1 850	633	4 865	80	621	8	65
Eau traité	5	40	3	29	28	230	4	32	1	7
Rendement moyen	98%		98%		95%		95%		88%	
arrêté interpréfectoral										
Rendements minimaux à atteindre	93%		85%		78%		80%		80%	

Concentrations et charges de polluants en entrée (eau brute) et en sortie (eau traitée) et rendements moyens de station en 2014, 2015 et 2016

Le tableau page suivante présente les concentrations et charges en pollution des échantillons moyens en entrée et en sortie de station en 2014, 2015 et 2016, ainsi que les rendements moyens. Un rappel des rendements imposés par l'arrêté interpréfectoral du 5 mars 2009 permet de se rendre compte que les rendements épuratoires sont excellents et bien au-dessus des rendements imposés par l'arrêté.



Comparaison des rendements épuratoires de la station d'Asnières entre 2014, 2015 et 2016

L'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté d'autorisation de reconstruction de la station d'épuration du 5 mars 2009 imposent un suivi des principaux paramètres déterminant la qualité de l'eau rejetée. Le tableau ci-après représente une synthèse du suivi dit « autosurveillance » qui doit être respecté :

Paramètres	Nombre d'analyses annuelles*	Nombre de mesures réalisées	Nombre max d'échantillons non conformes tolérés	Nombre de dépassement	Nombre de dépassement des valeurs rhébitaires
Débit	365 (en continu)	365	-		
MES	104	104	9	0	0
DBO5	52	55	5	0	0
NGL	52	55	5	0	0
DCO	104	104	9	0	0
NTK	52	55	5	1	0
Pt	52	55	5		
pH	104	104			
MS de boues produites	104	104	-		
Température dans les étages de traitement de l'azote	365 (en continu)	365	-		

Nombre d'analyses à réaliser(*) et réalisées en 2016 dans le cadre de l'autosurveillance

Le nombre de mesures obligatoires a été réalisé.

En 2016, un dépassement de la concentration maximale a été observé pour le paramètre NTK, mais pas de la valeur rédhibitoire. Cependant, une pollution aux hydrocarbures venait d'avoir lieu 2 jours auparavant, impactant alors tout le traitement de la station d'épuration. Cette situation étant inhabituelle, et dans notre cas une situation d'urgence, ce dépassement n'a pas été sanctionné par les autorités compétentes.

Pour déclarer un échantillon conforme, les normes de rejet imposent une concentration maximale **OU** un rendement épuratoire minimal pour chaque paramètre (voir tableau « Caractéristiques du système de traitement »)

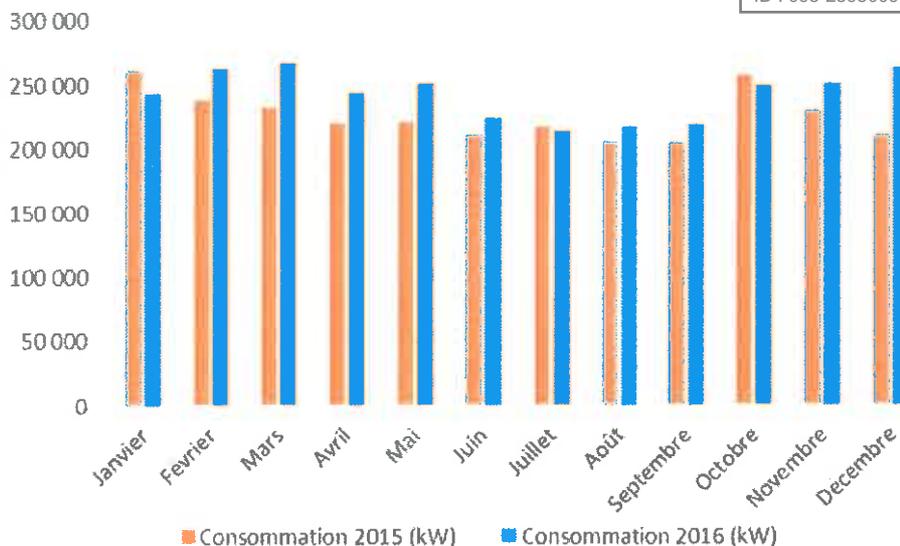
En 2016, les normes de rejet n'ont été dépassées pour aucun paramètre

1.5.5. Consommation électrique

Le tableau ci-dessous présente les consommations électriques 2015 et 2016 de la station d'épuration :

	Consommations électriques (kW)	
	2015	2016
Janvier	260 907	242 751
Février	238 657	261 755
Mars	231 763	266 080
Avril	219 891	243 426
Mai	220 761	250 599
Juin	210 013	222 862
Juillet	217 330	213 369
Août	205 743	216 791
Septembre	204 585	218 429
Octobre	257 403	248 198
Novembre	229 517	249 776
Décembre	210 289	261 679
Total	2 706 859	2 895 715

Consommations électriques de la station d'Asnières en 2014 et en 2015



Comparaison des consommations électriques de la station d'Asnières entre 2015 et 2016

Entre 2014 et 2015, il y a eu une baisse significative de la consommation électrique (13%), qui peut s'expliquer en partie par un travail mené en 2015 afin de « consommer intelligemment ». Entre 2015 et 2016, une légère augmentation de 7% est observée, ce qui peut par exemple s'expliquer par les 6% d'eaux traitées en plus entre ces 2 années.

1.5.6. Déchets produits

Les refus de dégrillage (RDG) et les sables sont évacués en Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), anciennement Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 2. Cette installation est située à Saint-Maximin (60).

En 2016, 41 tonnes de refus de dégrillage ont été évacuées de la station contre 46 tonnes en 2015.

Concernant le sable, en 2016 64 tonnes ont été emmenées en ISDND (SPAT Saint-Maximim, et Trasable) contre 74 tonnes en 2015. La quantité de sables est constante entre 2015 et 2016.

Les graisses produites sur la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont traitées in-situ par traitement biologique. Le procédé installé est composé d'une cuve d'hydrolyse et d'un Carbofil. En 2016, environ 170 m³ de graisses ont été traitées sur la station. De plus, environ 9 m³ de graisses ont été évacuées chez SANITRA pour des raisons d'exploitation et de maintenance.

1.5.7. Surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux traitées

Une campagne en vue de la mise en place d'une surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées par le système d'assainissement du SICTEUB a été réalisée en 2012. La campagne initiale de suivi des micropolluants présents dans les eaux traitées de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise a abouti à la conclusion qu'aucun micropolluant n'a été présent de manière significative dans le rejet de la station d'épuration. Aucune mesure n'a donc été réalisée en 2014.

De nouvelles dispositions pour le suivi des micropolluants vont être établies à partir de 2018. En effet, le SICTEUB va recevoir en 2017 un arrêté complémentaire portant sur une nouvelle campagne de recherche de la présence de micropolluants dans les eaux traitées, mais également les eaux brutes. Si ces mesures, qu'il s'agira de réaliser en 2018, révèlent la présence significative de certains, un diagnostic vers l'amont, c'est-à-dire sur le réseau, devra être réalisé l'année suivante afin d'identifier les sources potentielles de micropolluants et proposer des actions de prévention ou de réduction à mettre en place.

1.5.8. Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Les boues d'épuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont obtenues par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées en compostage.

L'évacuation, le transport et le compostage des boues est, depuis le 1^{er} janvier 2014, inclus dans le marché d'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées.

Le titulaire du marché a en charge :

- La mise en place des bennes sous l'unité de production des boues ;
- L'évacuation des bennes jusqu'au centre de compostage ;
- Les analyses réglementaires des boues ;
- Le compostage des boues ;
- Le suivi et le contrôle de l'utilisation du compost (épandage contrôlé).

Ces boues sont envoyées au centre de compostage d'Ermenonville.

Le tableau page suivante présente la production de boues de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise en 2015 et 2016. La production de boues se mesure en :

- matière humide (T MH) pour les boues brutes, qui correspond au poids de la boue "sèche" et de l'eau
- matière sèche (T MS), qui correspond uniquement au poids de la boue "sèche". C'est en fait le tonnage matières Humides par la siccité des boues mesurée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

$$\text{Indicateur (Tonnes de MS)} = \text{Tonnes de MH} \times \text{siccité}$$

	2015			2016		
	T MH	Siccité %	T MS	T MH	Siccité %	T MS
Janvier	356,46	20,8	74,14	319	21,6	68,9
Février	273,02	21,2	57,88	427,84	20,8	89,0
Mars	371,78	21,6	80,3	310,32	21,9	68,0
Avril	418,66	20,5	85,83	358,18	19,6	70,2
Mai	381,36	21,2	80,85	462,2	20,8	96,1
Juin	374,68	20,7	77,56	323,36	20,9	67,6
Juillet	343,04	19,3	66,21	269,4	21,2	57,1
Août	271,68	19,8	53,79	358,12	20	71,6
Septembre	333,28	19,6	65,32	223,48	19,6	43,8
Octobre	308,26	20,2	62,27	364,26	18,8	68,5
Novembre	374,66	19,9	74,56	378,4	20	75,7
Décembre	449,46	19,6	88,09	258,86	19,6	50,7
Total	4 256		867	4 053		827
Moyenne	355	20,4	72	338	20,4	69

Production de boues sur la station d'épuration d'Asnières en 2015 et 2016

En 2016, 827 tonnes de matières sèches ont été produites et évacuées de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise. Le tonnage est similaire à celui de 2015.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux**Evolution du tonnage de boues sèches évacuées de la station d'Asnières en 2015 et 2016**

Selon l'arrêté du 08 janvier 1998, 3 critères de qualité des boues sont à suivre :

- la valeur agronomique (VA) ;
- les Eléments Traces Métalliques (ETM) ;
- les Composés Traces Organiques (CTO).

Les analyses réalisées sur les productions 2016 répondent aux exigences réglementaires pour la valorisation par compostage. Les résultats d'analyses de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont présentés en Annexe 6.

1.5.9. Amélioration(s) apportée(s) et orientation à venir

La réfection de la toiture de la maison du gardien située sur le site de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise a bien eu lieu en 2016. Les défauts d'étanchéité qui étaient à déplorer ont été résolus.

De nombreuses améliorations au niveau de la sécurité ont eu lieu en 2016 sur la station :

- installation d'arrêts d'urgence en partie haute des dégrilleurs grossiers,
- installation d'un arrêt d'urgence par centrifugeuse au lieu de un pour 2,
- pose d'une ligne de vie sur le poste de relevage et de barres anti-chutes indépendantes sur le bassin d'orage

➤ Accès à la rétention de la cuve de chlorure ferrique

Les Bâtiments de France ont souhaité que le SICTEUB installe un bardage bois au niveau de la rétention de chlorure ferrique afin de réduire l'impact visuel des bâtiments dans le paysage. Or celui-ci empêche l'accès aux installations situées derrière la cuve. Le SICTEUB a donc programmé pour 2017 de mettre en place un accès à la rétention de chlorure ferrique située sur le site de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise.

➤ Mode hors automate du poste de relevage

Le poste de relevage de la station est un point clé de la station d'épuration et surtout très sensible. En effet, il permet de relever toutes les eaux usées arrivant à la station afin qu'elles puissent ensuite suivre le traitement épuratoire de façon gravitaire. Si ce poste venait à ne plus fonctionner, les eaux usées déborderaient alors sur le site voire en amont de la station. Il faut savoir également que le fonctionnement de la station est totalement automatisé. Il apparait donc primordial de s'assurer qu'en cas de défaillance de l'automatisme, ce poste pourra continuer à fonctionner.

En 2016, un projet d'installation d'un mode de fonctionnement hors automate, pouvant être actionné manuellement, a été étudié et sera fonctionnel début 2017.

➤ **Réutilisation de l'eau traitée**

Afin de limiter la consommation d'eau potable, et donc préserver cette ressource naturelle, un projet de réutilisation de l'eau qui est obtenue après traitement par la station a été étudié 2016. En 2017, une borne verte sera donc installée sur la station afin que les camions de curage par exemple puissent venir se servir.

➤ **Etude sur l'ensablement des canaux des dégrilleurs fins**

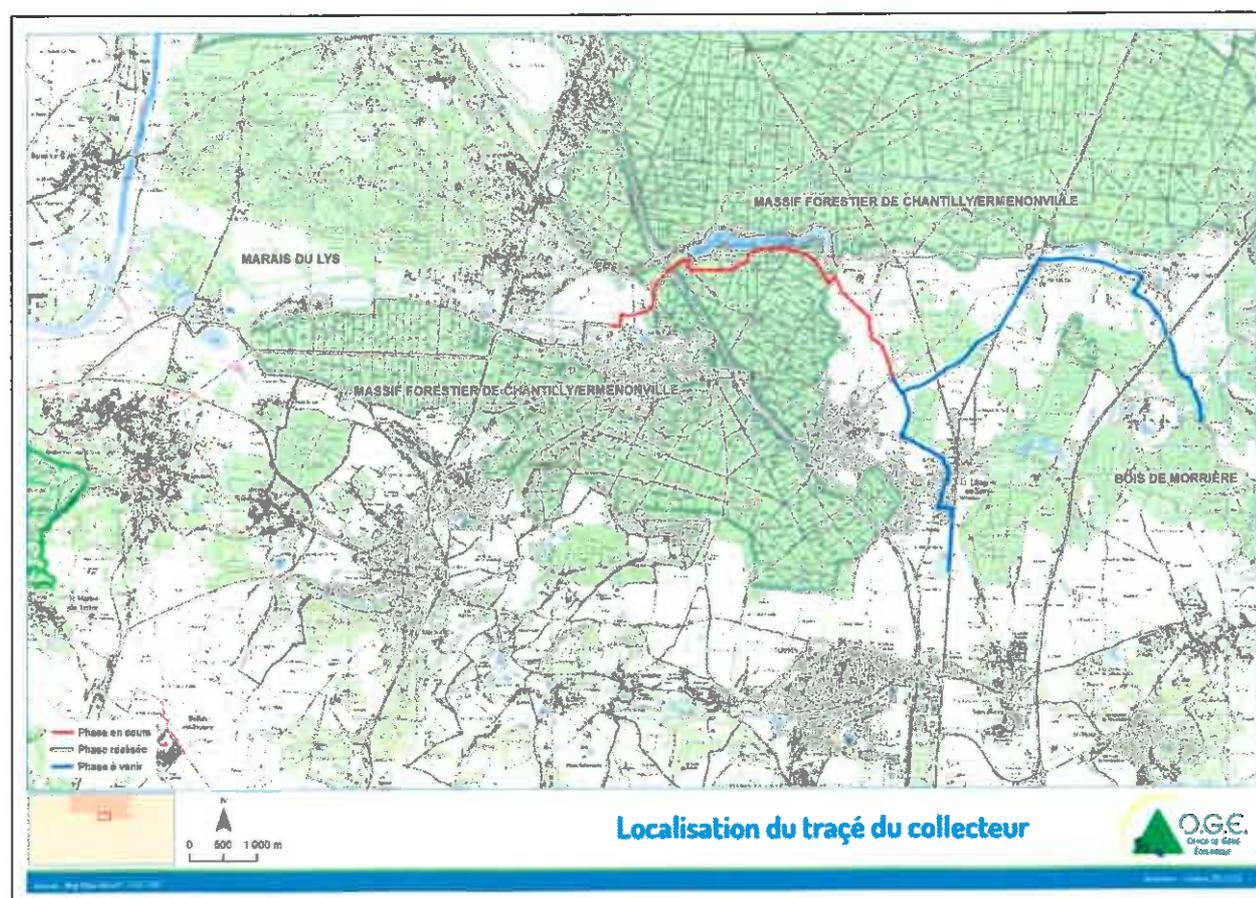
La station d'épuration possède une étape de dessablage au sein de son process. Cependant, le sable présent dans les eaux brutes décante en amont, au niveau des dégrilleurs grossiers, et surtout des dégrilleurs fins. Des camions sont donc obligés de venir curer plusieurs fois par an afin de l'éliminer. Après déjà plusieurs expériences menées, sans succès, il a été proposé au SICTEUB de réaliser une modélisation 3D des canaux des dégrilleurs fins et de la décantation qui s'y opère. Le but est de pouvoir à terme mettre en évidence une solution simple et pérenne permettant d'éliminer ce phénomène de décantation. Cette étude sera menée pour le SICTEUB en 2017.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux**I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève
(Phases 1 et 2a).**

Afin d'assainir la vallée de la Thève, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a engagé un programme d'études et de travaux d'assainissement, donnant suite aux conclusions d'une étude multicritères réalisée en 2008.

Cette étude multicritère avait pour objectif de comparer plusieurs solutions d'assainissement avec comme paramètres d'analyse : les aspects techniques, architecturaux, environnementaux, administratifs et financiers.

La réalisation de cet ouvrage d'assainissement public permettra de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation. L'opération s'inscrit dans le cadre du réseau de transfert et de collecte d'eaux usées de la vallée de la Thève (scénario 6b1).



Ce collecteur de transfert des effluents le long de la rivière THEVE entre la commune d'Asnières-sur-Oise et la commune de Plailly se décompose en trois phases :

Phase 1 : Collecteur gravitaire et de refoulement d'eaux usées entre la station d'Asnières sur Oise et la station de Coye-la-Forêt. Ce tronçon a été mis en service en septembre 2012 ; les effluents de Coye-la-Forêt sont traités dorénavant à Asnières-sur-Oise. La station vétuste et obsolète de cette commune a été démolie et le rejet au milieu naturel supprimé suite à ces travaux. Deux postes de refoulement ont été construits (PR7 sur le chemin des vaches et PR8 sur la route des Princes à Coye la forêt), ces deux ouvrages sont équipés dans un premier temps que des bâches temps sec.

Les bâches temps de pluie seront mises en service quand les communes de l'Oise (à savoir : La Chapelle en Serval, Orry la ville, Pontarmé et Thiers sur Thève seront raccordées à ce nouveau collecteur)

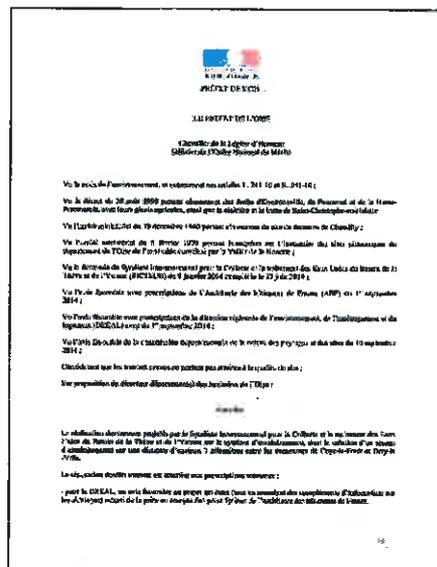
Phase 2 : Collecteur gravitaire et de refoulement d'eaux usées entre le poste PR7 sur l'emprise de l'ancienne station d'épuration chemin des vaches à Coye-la-Forêt et le lavoir route de Montgrésin à Orry-la-ville. Cette phase découpée en 4 lots, est en cours de réalisation. Les ordres de service de démarrer les travaux pour les lots 1 et 2 ont été délivrés en décembre 2014. L'ordre de service pour le lot 3 a été délivré le 7 décembre 2015 pour un démarrage des travaux le 11 janvier 2016. L'ordre de service du lot 4 a été délivré le 05 septembre 2016 pour un démarrage des travaux le 19 septembre 2016.

Le tracé de la canalisation d'une longueur de 6,5 km environ, traverse gravitairement la propriété du château de Coye-la-Forêt, chemine sous la route des étangs de Comelles avant d'être en refoulement sous la route forestière le long des étangs pour arriver au poste de refoulement PR5 en sortie de la route Manon. Sur la partie amont le collecteur gravitaire traverse la propriété du moulin d'Orry-la-ville, passe sous la route du moulin jusqu'au cimetière avant de redescendre vers le poste de refoulement PRI2 proche du lavoir d'Orry-la-ville. Ce poste de refoulement PRI2 existant sera démolit et sa surverse vers le ru du lavoir supprimée.

Un dossier réglementaire a été déposé pour instruction aux services de l'état, dans le but d'obtenir les arrêtés d'autorisation de la préfecture de l'Oise et du Ministère de l'Ecologie. Le premier a été obtenu le 27 octobre 2014 et le second le 03 février 2015.

Le permis de construire du poste de relevage PR5 (lot4) a été déposé en mairie d'Orry la ville : le 04 décembre 2014. Celui-ci a été accepté le 1 juillet 2015.

Le permis de démolir du poste PRI2 route de Montgrésin à Orry la ville a été autorisé le 24 novembre 2015.



Arrêté préfectoral d'autorisation de réaliser les travaux de canalisation.

Le Maître d'œuvre de l'opération est le bureau d'études NALDEO pour un montant hors taxe de **4447 033,37€** avenant n°1 compris. Cette mission comprend les volets écologie et architecture.

La société qui réalise les opérations préalables à la réception est la société SANET, le montant de sa mission s'élève à **106 694€** hors taxe pour les lots 1, 2, 3 et à **5 555€** hors taxe pour le lot 4.

Le lot 1, comprend la pose du collecteur gravitaire de diamètre 500mm du PR7 au château de la Dame blanche route des étangs de Comelles sur la commune de Coye la forêt, a été confié à la société EIFFAGE pour un montant hors taxe de **2 538 961€**. L'ordre de service de démarrage des travaux est daté du 08 décembre 2014. Les travaux sont réalisés, la réception a été prononcée avec réserve le 08 mars 2016.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

La réserve concerne la rupture de la berge de la Thève chez Madame De Savignies lors de la réalisation du passage sous celle-ci. Les discussions entre assurances et experts du MOA, du MOE et de l'entreprise sont toujours en cours.



Réfection de la route des étangs de Commelles après la pose du collecteur

Le lot 2, comprend la pose du collecteur gravitaire de diamètre 500mm et les deux conduites de refoulement (temps sec et temps de pluie) du château de la Dame blanche à la route Manon sur la commune d'Orry la ville, a été confié à la société VOTP pour un montant hors taxe de 3 796 362€. L'ordre de service de démarrage des travaux est daté du 01 décembre 2014. Les travaux sont réalisés, la réception a été prononcée avec réserve le 08 mars 2016.

La réserve concerne la réalisation d'un gravillonnage de couleur beige à marron sur la route entre le poteau de Viarmes et la route des étangs de Commelles, suite à la demande des ABF.



Gravillonnage de couleur marron au poteau de Viarmes.

Le lot 3, comprend la pose d'un collecteur gravitaire de diamètre 500mm entre la route Manon et le lavoir d'Orry la ville route de Montgrésin. Celui-ci a été attribué à la société AXEO pour un montant hors taxe de **1 479 324,90€ hors taxe**. L'ordre de service de démarrage des travaux est daté du 11 janvier 2016. Les travaux sont en cours de réalisation.



Terrassement de la tranchée dans la masse rocheuse



Manutention d'un élément et vue intérieure d'un regard de visite

Le lot 4, construction du poste de relevage PR5 et équipement temps de pluie des postes PR7 et PR8 est attribué au groupement d'entreprises VOTP/EIFFAGE pour un montant hors taxe de **3 575 906,50€**. L'ordre de service pour le démarrage des travaux a été délivré le 05 septembre 2016.

Les travaux sont en cours, le poste PR5 sera mis en service au mois de janvier 2018.



Terrassement à l'intérieur de la paroi moulée



Coulage du voile périphérique intérieur



Coulage de la dalle intermédiaire



Vue intérieure de l'ouvrage

Prévisions 2017 :

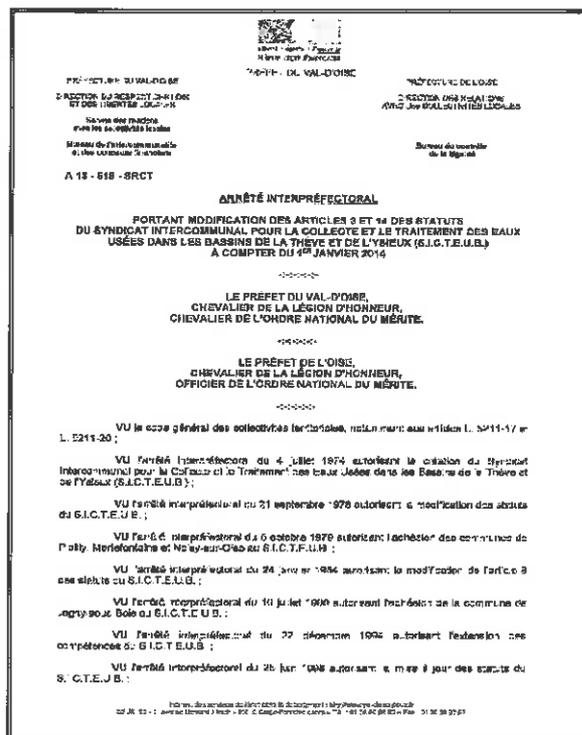
Réception du lot n°3 et mise en service du lot n°4, lancement de l'étude d'optimisation de la phase 3 en prenant en compte l'avancement des travaux pour la traversée de Thiers sur Thève, le nouveau point de raccordement de la phase 3 sur la phase 2 et donner la priorité au réseau gravitaire.

I.8 Transfert total de la compétence assainissement collectif (eaux usées) au SICTEUB : Travaux réalisés sur les réseaux communaux en 2016

Le transfert de compétence « Assainissement Collectif » est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014.

A ce titre, le syndicat a poursuivi la programmation et la réalisation des opérations initiées par les communes qui le composent.

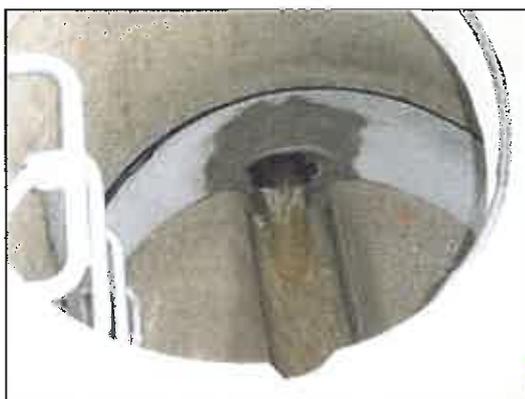
Plusieurs opérations ont été lancées durant l'année 2016 :
(les sommes mentionnées sont des montants hors taxe)



**Arrêté Inter préfectoral pour le transfert de compétences
« Assainissement Collectif » des 21 communes vers le Syndicat**

1) La réhabilitation du collecteur d'eaux usées de diamètre 200 mm route de Viarnes à Seugy.
(Dépose et repose de 78 ml de collecteur et chemisage sur 68 ml)

- MOE : CCST
- Entreprise de Travaux : VOTP - ETPL
- OPR : CIG
- Coordonnateur SPS : BE2C
- Coût Global de l'opération : 185 177.60€
- Subventions accordées : 101 207.21€ (54.65%)



L'ordre de service concernant le démarrage des travaux est daté du 25 novembre 2015.
Cette opération a été réceptionnée le 23 juin 2016

2) La réhabilitation du collecteur d'eaux usées de diamètre 200mm rue du gué à Jagny sous-bois.
(Chemisage de 586 ml de canalisation et réhabilitation de 7 branchements).

- MOE : INTEGRALE
- Entreprise de Travaux : SADE
- OPR : ASUR
- Coût Global de l'opération : 117 397.55€
- Subventions accordées : 63 330.33€ (53.95%)



L'ordre de service concernant le démarrage des travaux a été délivré le 10 décembre 2015.
Cette opération a été réceptionnée le 24 mai 2016.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

3) La réhabilitation du collecteur d'eaux usées de diamètre 200mm avenue du cèdre bleu à Plailly. (Dépose – repose de 475 ml de canalisation et réhabilitation de 38 branchements).

- MOE : EVIA
- Entreprise de Travaux : EMULITHE
- OPR : ASUR
- Coût Global de l'opération 264 216.45€
- Subventions accordées : 79 265€ (30%)



L'ordre de service concernant la préparation de l'opération a été délivré le 16 juillet 2015.

Cette opération a été réceptionnée le 13 janvier 2016.

4) La réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue Fernand Piquette, Chemin du Mesnil, avenue de la haute Grève, allées Simoun et Lucie Aubrac à Fosses.

- MOA DELEGUE : EPA Plaine de France devenu Grand Paris Aménagement
- MOE : URBATEC
- Entreprise de Travaux : COSSON - COLAS
- OPR : SATER pour **41 379€ HT**
- Subventions obtenues de l'AESN, du CD 95 et du CRIF
- Coût Global de l'opération : 638 871,20€

Cette opération est en attente de réception.

5) L'extension du collecteur d'eaux usées pour la ZAC de la gare à Fosses.

- MOA DELEGUE : EPA Plaine de France devenu Grand Paris
- MOE : INTEGRALE
- Entreprise de Travaux : FILLOUX
- OPR : SATER
- Subventions non obtenues.
- Coût Global de l'opération : **24 187€**

Cette opération est en attente de réception, bien qu'une visite hydraulique ai eu lieu.

6) La réalisation du collecteur d'eaux usées grande rue et rue de la cartoucherie à Survilliers, et extension du collecteur route de Survilliers à St Witz. (Construction de 226 ml de canalisation, dépose-repose de 398 ml de collecteur, chemisage de 128 ml de canalisation et réhabilitation de 43 branchements particuliers)

- MOE : BERIM
- Entreprise de Travaux : VOTP - ETPL
- OPR : CIG
- Coordonnateur SPS : COORDICA
- Coût Global de l'opération : 941 274€
- Subventions accordées : 512 756.92€ (54.47%)



L'ordre de service concernant la préparation de l'opération a été délivré le 11 septembre 2015.
Cette opération a été réceptionnée le 14 juin 2016.

7) La réhabilitation du collecteur d'eaux usées de diamètre 200mm route de la Chapelle à Orry la ville. (Dépose – repose de 130 ml de canalisation et réhabilitation de 12 branchements).

- MOE : EVIA pour **8 260€**
- Entreprise de Travaux : AXEO TP pour **121 462€ HT**
- OPR : ASUR pour **4 265,1€**
- Coordonnateur SPS : BECD pour **1 552,5€**
- Coût Global de l'opération : **143 240€**
- Subventions accordées AESN Oise : **39 042 € (27%)**



L'ordre de service concernant la préparation de l'opération a été délivré le 12 juillet 2016.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ystieux

Cette opération a été réceptionnée le 14 mars 2017.

8) La réhabilitation du collecteur d'eaux usées de diamètre 200mm rue du moulin au Plessis Luzarches. (Chemisage de 475ml de canalisation diamètre 200mm et de 20ml de diamètre 150mm, reprise de 11 branchements particuliers).

- MOE : SEMES pour **5 100€**
- Entreprise de Travaux : ETPL/VOTP pour **97 265€**
- OPR : SATER pour **5 220€**
- Coordonnateur SPS : COSSEC pour **1 537,5€**
- Coût Global de l'opération : **119 401€€**
- Subventions accordées : **78 322€ (65%)**



L'ordre de service concernant la préparation de l'opération a été délivré le 19 mai 2016.

Cette opération a été réceptionnée le 8 décembre 2016.

9) La réhabilitation des collecteurs d'eaux usées de diamètre 200mm du centre-ville de Luzarches, à savoir rues Bonnet, Vivien, Saint Damien, du cerf, du cygne, du Gle De Gaulle et du Pontcel. (Dépose – repose de 296 ml de canalisation, chemisage de 300ml de canalisation et réhabilitation de 90 branchements).

- MOE : A7 Aménagement, mission notifiée le 10 juin 2016 pour **12 600€**
- Entreprise de Travaux : EIFFAGE RESEAUX pour **675 578,45€**
- OPR : SATER pour **28 060€**
- Coordonnateur SPS : SPSC pour **2 354,8€**
- Coût Global de l'opération : **733 138€€**
- Subventions accordées : **291 232€ (39,7%)**



L'ordre de service concernant la réalisation des travaux de l'opération a été délivré le 28 février 2017.

Cette opération est en cours de réalisation.

10) La réalisation du collecteur d'eaux usées et de la conduite d'AEP chemin des réservoirs et RD 909 à Viarmes afin de raccorder la ZAC de l'Orme et assurer la défense incendie. (Pour l'EU construction de 630 ml de canalisation diamètre 200mm et construction de 10 branchements particuliers, pour l'AEP construction de 431 ml de canalisation et reprise de 4 branchements)

- MOE : INTEGRALE pour 39 650€ dont 26 450€ pour l'EU et 13 200€ pour l'AEP
- Entreprise de Travaux : VOTP pour 1 059 137,5€ dont 772 449€ pour l'EU et 286 688,5 pour l'AEP
- OPR : CIG pour 11 510€
- Coordonnateur SPS : SPSC pour 2 815,6€
- Coût Global de l'opération : 1 127 072€ dont 822 680€ pour l'EU et 304 392€ pour l'AEP
- Aucune subvention accordée



Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ystieux

L'ordre de service concernant la préparation de l'opération a été délivré le 10 mars 2017.

Cette opération est en cours de réalisation.

I.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes de Thiers sur Thève dans le département de l'Oise.

Réalisations 2016

La commune de Thiers-sur-Thève avait initié en 2013 une étude diagnostic de l'assainissement de sa commune. Dans le cadre du transfert total de la compétence assainissement eaux usées au SICTEUB, le syndicat a poursuivi cette démarche en 2015. Cette étude a pour objectif de dégager les insuffisances éventuelles du système d'assainissement eaux et d'en définir les causes afin de préciser la nature et l'importance des travaux susceptibles de conduire à l'amélioration du fonctionnement du système des réseaux d'eaux usées. A l'issue de cette analyse, il sera établi une programmation chiffrée de travaux à réaliser en fonction de leur efficacité vis-à-vis du milieu récepteur. Il sera également proposé des recommandations de gestion du système assainissement afin d'optimiser son fonctionnement. La mise à jour des plans des réseaux a été réalisée au cours de cette étude.

Cette étude est suivie par l'ADTO pour un montant HT de 6 000€ et par le bureau d'études G2C pour un montant HT de 65 768€.

En 2016, les phases 3 et 4 de cette étude ont été achevées, elles consistaient en la mise en œuvre d'un programme de travaux hiérarchisé.

Orientations 2017

En 2017, le rapport phase 4 a été remis au SICTEUB en Février 2017. Les études diagnostic des réseaux pour les autres communes de l'Oise, adhérentes au SICTEUB, seront lancées courant 2017.

I.10 Certification ISO 14001

Le SICTEUB a mis en place un Système de Management Environnemental SME répondant aux exigences de la norme ISO 14001. Cette démarche a pour but de réduire les impacts de l'activité sur le milieu naturel. Le certificat de ce système a été renouvelé en 2016. A cette occasion a eu lieu le passage de la version 2004 à la version 2015 et l'adaptation de Système de Management Environnemental aux nouvelles exigences.

Le Syndicat a pour objectif :

- de s'engager en matière de protection,
- de lutter et prévenir la pollution du milieu naturel (protection de la nappe, des cours d'eau et du sol),
- d'assurer un traitement performant des eaux usées pour empêcher des rejets polluants vers l'Oise,
- de s'engager à satisfaire à ses obligations réglementaires et autres exigences applicables auxquelles il a souscrit,
- de prendre en compte les exigences des parties intéressées en limitant les nuisances induites par les activités du Syndicat.

La Politique Environnementale sur laquelle le SICTEUB s'est engagée a pour but :

- d'optimiser l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'assainissement ;
- de maîtriser la qualité des effluents ;
- de maîtriser les impacts environnementaux issus des installations d'assainissement non collectif ;
- de maîtriser la gestion des déchets
- de mener une politique de prévention de la pollution en maîtrisant les impacts environnementaux des sous-traitants ;
- satisfaire les parties intéressées par les activités du SICTEUB ;
- améliorer la fiabilité du transport et de la collecte des effluents par la réalisation du collecteur d'eaux usées de la vallée de la Thève et la réhabilitation des réseaux communaux ;
- limiter les rejets d'effluents bruts au milieu naturel ;
- limiter l'impact des activités administratives sur le milieu naturel.

Dans le cadre du marché d'Exploitation du Système d'Assainissement collectif des eaux usées, le SICTEUB a demandé au titulaire de s'engager dans la mise en œuvre d'un SME visant la maîtrise permanente des impacts du système d'assainissement sur l'environnement, en définissant ses propres objectifs, dans le but d'être conforme à la norme ISO 14001. Ces objectifs, cibles et indicateurs sont en cohérence avec la Politique Environnementale du SICTEUB. A ce titre, le SICTEUB et son prestataire ont mis en œuvre conjointement leur SME par le biais d'une Déclaration Environnementale commune.

➤ **Visites de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise**

Des visites de la station d'épuration d'Asnières sur Oise sont organisées sur demande pour des établissements scolaires (CM1/CM2), des institutions, des particuliers, sur réserve de la constitution d'un groupe.

Ainsi, en 2016, le SICTEUB a fait visiter 2 classes de l'école élémentaire Louis PERGOT de Viarmes, 1 classe de l'école élémentaire de la Thève à Pontarmé et 2 classes de l'école élémentaire Louis Juvet à Luzarches.

Lors des journées du Patrimoine, des visites de la station d'épuration ont été organisées le 17 septembre 2016.

➤ **Refonte du site internet du SICTEUB**

Soucieux d'améliorer l'information auprès de ces usagers, le SICTEUB est en train de réaliser une refonte du site internet du syndicat. Celui-ci sera disponible en ligne courant 2017.

II TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

II.1 La tarification et les frais d'accès au service

> Redevance assainissement (facture d'eau potable)

La redevance assainissement syndicale s'applique à l'ensemble des abonnés au réseau d'alimentation en eau potable qui possèdent un assainissement collectif. Le montant est décidé et voté par le Comité Syndical. Elle peut être révisée par celui-ci afin d'équilibrer le budget en fonction des projets du Syndicat.

Une des conséquences juridiques de la prise de compétence totale de l'assainissement eaux usées au SICTEUB est la modification de la redevance assainissement collectif qui ne comporte plus depuis le 1^{er} janvier 2014 de surtaxe au profit des communes membres, puisque c'est le syndicat qui porte avec ce transfert, la charge financière et technique des investissements à réaliser sur les réseaux communaux.

Suivant la délibération du 17 Décembre 2015, le montant de la redevance assainissement a été fixé comme suit pour l'exercice 2016 :

Communes	Redevance assainissement HT
Asnières-sur-Oise	1,9867 €
Bellefontaine	1,9055 €
Chaumontel	2,0667 €
Coye-la-Forêt	2.2000 €
Fosses	2.1278 €
Jagny-sous-Bois	1,8329 €
La Chapelle-en-Serval	1,8075 €
Lassy	1,7778 €
Le Plessis-Luzarches	1,7778 €
Luzarches	1,9472 €
Marly-la-Ville	2,2000 €
Marly-la-Ville Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	1.0900€
Marly-la-Ville Hameau Sucrierie part transport SIAH	1.2000€
Mortefontaine	1,8371 €
Noisy-sur-Oise	1,8889 €
Orry-la-Ville	1,8752 €
Plailly	1,8371 €
Pontarmé	1,7778 €
Saint-Witz (ZI)	1,7778 €
Seugy	1,8713 €
Survilliers	1,9006 €
Thiers-sur-Thève	1,9555 €
Viarmes	1,9867 €

Le montant moyen de la redevance est de 1.9209€ le m3 d'eau assainie (hors tarif Marly-la-Ville Hameau de la Sucrierie).

La redevance assainissement devrait évoluer progressivement afin d'atteindre une harmonisation de la tarification syndicale à 2 € HT à l'horizon 2018.

> La PFAC (Participation au financement de l'Assainissement Collectif)

Les demandes de permis de construire sont instruites par le SICTEUB afin d'apporter les prescriptions techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Aussi, selon l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est prélevée au moment du raccordement effectif au réseau d'eaux usées des logements neufs ou existants ainsi que tous les projets générant des eaux usées supplémentaires.

La délibération du 14 Juin 2012 instaure la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour la part syndicale applicable à compter 01 juillet 2012.

Suite au transfert total de la compétence assainissement eaux usées au SICTEUB, le syndicat a harmonisé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur l'ensemble de son territoire, et applique depuis le 1^{er} octobre 2016 une grille tarifaire calculée sur la base unitaire du mètre carré construit, suivant un prix au mètre carré qui dépend de l'usage de chaque local.

La valeur de base du mètre carré est celle appliquée au logement individuel. À cette valeur est appliqué un coefficient de réduction suivant la destination du local.

Le prix au mètre carré est ensuite multiplié par la surface Plancher du local considéré :

Grille tarifaire

Catégorie	Pondération	Prix/m ²
Logements individuels	16 €/m ²	16 €
La restauration	16 €/m ²	16 €
Les usines	16 €/m ²	16 €
Les installations sportives	16 €/m ²	16 €
Les installations agricoles	16 €/m ²	16 €
Les installations hippiques	16 €/m ²	16 €
Les stations de lavage	16 €/m ²	16 €
Logements collectifs	16 €/m ² x 0.7	11.20 €
Les artisans	16 €/m ² x 0.7	11.20 €
Les hôtels	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Services publics administratifs	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les bureaux	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les commerces	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les professions libérales	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les divers*	16 €/m ² x 0.5	8.00 €
Les entrepôts	16 €/m ² x 0.3	4.80 €

La catégorie « divers » recouvre les locaux qui n'entrent dans aucune des autres catégories mentionnées dans la grille tarifaire.

Un logement collectif est un bâtiment qui comprend au moins 2 lots, même si les deux lots appartiennent à un même propriétaire.

Une PFAC minimum est instituée, égale à 50 m², dont le prix au mètre carré est fixé suivant la destination du local conformément à la grille tarifaire ci-dessus. Cette PFAC minimum n'est pas appliquée au logement.

Pour l'année 2016, le SICTEUB a répondu à 200 demandes d'urbanisme (soit une augmentation de 19% par rapport à l'année 2015) dont 141 demandes de permis de construire, 40 certificats d'urbanisme, 3 permis d'aménager et 13 déclarations préalable de travaux.

Depuis la mise en place de cette procédure, 74 titres de recette ont été émis concernant le recouvrement de la PFAC. L'année 2015, 32 dossiers avaient été traités. Ce résultat important est dû à une forte mobilisation des services : priorité fixée par le Président du Syndicat.

(Le mode opératoire et les modèles de courrier sont joints en annexe à ce RPQS)

> Le Contrôle du séparatif eaux usées et eaux pluviales

Afin de remédier au problème des eaux parasites détectées par les schémas directeurs d'assainissement, le syndicat s'attache à contrôler la conformité des branchements particuliers en vérifiant le respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur les ventes de biens immobiliers.

Selon la délibération du 17 Décembre 2015, le propriétaire du bien contrôlé est redevable de **124.00 € TTC** (TVA de 20%), pour la prestation du diagnostic.

En 2016, **844 contrôles** du séparatif eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés sur lesquels **127** étaient non-conformes, 50 contre-visites ont été réalisées dont 4 visites concernaient des non conformités constatées avant 2016 et 46 dont les non-conformités concernaient cette année. Soit **36%** des propriétés non conformes se sont mis en conformité sur l'année 2016.

De plus, sur les 844 contrôles réalisés, **4** correspondent à des contrôles gratuits réalisés dans le cadre des missions de contrôle du syndicat, **65** à des visites pour le recouvrement de la PFAC et **14** certificats ont fait l'objet d'une attestation sur l'honneur dans le cadre de la prolongation de la durée de 6 mois.

Les recettes perçues par le SICTEUB au titre du contrôle du séparatif eaux usées s'élèvent à **75 438.39 € HT** pour l'année 2016.

II.2 La facture d'eau

Les factures d'eau au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} janvier 2017 pour une consommation de 120 m³ pour chacune des communes adhérentes au SICTEUB Thève et Ysieux, sont présentées en Annexe 7.

La tarification de l'eau peut varier suivant le mode d'exploitation de chaque commune adhérente ainsi que les surtaxes communales ou syndicales d'eau potable ou assainissement dont les communes ou les syndicats locaux sont maîtres d'ouvrage (amortissement des investissements).

La rémunération du service eau et assainissement se décompose de la façon suivante au 1^{er} janvier 2016 :

La redevance assainissement SICTEUB (moyenne) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016	1,9209 €/m ³ ⁽¹⁾ Variable selon les communes (voir tableau page 51)
Part distributeur	(2)
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	Variable selon les communes ⁽³⁾
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	0,30 €/m ³
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Variable selon les communes ⁽⁴⁾

(1) Cette redevance permet au SICTEUB de financer l'entretien et la maintenance du système d'assainissement ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'extension sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux.

(2) Cette redevance finance la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des branchements sous domaine public.

(3) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique à l'ensemble des abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

(4) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique uniquement aux abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

Les redevances (3) et (4) permettent à l'Agence de l'eau de financer une partie des travaux (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées et d'assainissement individuel), de protéger la santé et de développer la biodiversité. La taxe pour la préservation des ressources en eau permet de créer et gérer des « plans pour l'eau ».

Le tableau ci-après présente les variations globales des prix de l'eau entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2017.

Variation du prix des factures d'eau entre le 1er Janvier 2016 et le 1er Janvier 2017			
Commune	Prix pour 120 m ³ (TTC)		Variation
	2016	2017	
Asnière-sur-Oise	537,2	547,4	1,9%
Bellefontaine	547,8	552,5	0,9%
Chaumontel	548,7	549,2	0,1%
Coye-la-Forêt	657,4	643,9	-2,1%
Fosses	577,1	575,6	-0,3%
Jagny-sous-Bois	649,5	649,5	0,0%
La Chapelle en Serval	596,7	584,2	-2,1%
Lassy	530,9	544,0	2,5%
Le Plessis-Luzarches	530,9	544,0	2,5%
Luzarches	574,9	574,1	-0,1%
Marly-la-Ville	586,7	585,1	-0,3%
Mortefontaine	511,9	521,1	1,8%
Noisy-sur-Oise	658,6	640,3	-2,8%
Orry-la-Ville	597,3	597,7	0,1%
Plailly	497,3	507,5	2,1%
Pontarmé	547,2	571,9	4,5%
Saint-Witz	479,4	495,5	3,4%
Seugy	515,7	532,2	3,2%
Survilliers	462,6	478,6	3,5%
Thiers-sur-Thève	527,4	530,5	0,6%
Viarmes	575,4	554,6	-3,6%

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Le tableau ci-dessous présente la part « assainissement collectif » de la facture d'eau au 1^{er} janvier 2016 pour une consommation type de 120 m³, avec fractionnement du prix suivant la part syndicale et la redevance pour modernisation des réseaux de l'Agence de l'Agence.

Prix du service de l'assainissement collectif au 1er janvier 2016								
Taux de TVA :	10,0%	10,0%	Ventilation du prix pour 120 m ³			Part syndicale au m ³		
Commune	Part syndicale (€ HT/m ³) ^a	Redevance pour modernisation des réseaux (€ HT/m ³) - RMR	Part syndicale (€ TTC/m ³)	RMR (€ TTC/m ³)	Prix pour 120 m ³ (€ TTC)	Prix au m ³ (€ TTC/m ³)	Prix (€ TTC/m ³)	% du prix total
Asnière-sur-Oise	1,9867	0,30	262,24	39,60	301,8	2,52	2,19	86,9%
Bellefontaine	1,9055	0,30	251,53	39,60	291,1	2,43	2,10	86,4%
Chaumontel	2,0667	0,30	272,80	39,60	312,4	2,60	2,27	87,3%
Coye-la-Forêt	2,2000	0,30	290,40	39,60	330,0	2,75	2,42	88,0%
Fosses	2,1278	0,30	280,87	39,60	320,5	2,67	2,34	87,6%
Jagny-sous-Bois	1,8329	0,30	241,94	39,60	281,5	2,35	2,02	85,9%
La Chapelle en Serval	1,8075	0,30	238,59	39,60	278,2	2,32	1,99	85,8%
Lassy	1,7778	0,30	234,67	39,60	274,3	2,29	1,96	85,6%
Le Plessis-Luzarches	1,7778	0,30	234,67	39,60	274,3	2,29	1,96	85,6%
Luzarches	1,9472	0,30	257,03	39,60	296,6	2,47	2,14	86,7%
Marly-la-Ville	2,2000	0,30	290,40	39,60	330,0	2,75	2,42	88,0%
Marly-la-Ville-Hameau Sucrierie part collective SICTEUB	1,0900	0,30	143,88	39,60	183,5	1,53	1,20	78,4%
Marly-la-Ville-Hameau Sucrierie part collective SICTEUB	1,2000	0,30	158,40	39,60	198,0	1,65	1,32	80,0%
Mortefontaine	1,8371	0,30	242,50	39,60	282,1	2,35	2,02	86,0%
Noisy-sur-Oise	1,8889	0,30	249,33	39,60	288,9	2,41	2,08	86,3%
Orry-la-Ville	1,8752	0,30	247,53	39,60	287,1	2,39	2,06	86,2%
Plailly	1,8371	0,30	242,50	39,60	282,1	2,35	2,02	86,0%
Pontamé	1,7778	0,30	234,67	39,60	274,3	2,29	1,96	85,6%
Saint-Witz (ZI)	1,7778	0,30	234,67	39,60	274,3	2,29	1,96	85,6%
Seugy	1,8713	0,30	247,01	39,60	286,6	2,39	2,06	86,2%
Survilliers	1,9006	0,30	250,88	39,60	290,5	2,42	2,09	86,4%
Thiers-sur-Thève	1,9555	0,30	258,13	39,60	297,7	2,48	2,15	86,7%
Viarnes	1,9867	0,30	262,24	39,60	301,8	2,52	2,19	86,9%
Minimum						1,53		78,4%
Maximum						2,75		88,0%
Moyenne						2,37		85,8%

II.3 Montant des recettes du service

Résultats économiques de l'exploitation des stations d'épuration d'Asnières-sur-Oise, des réseaux et des postes du SICTEUB du 1er Janvier au 31 Décembre 2016	
Libellés	Montant H.T. 2016
1.1.1.1.1.1	
1.1.1.1.1.2 Produits	
Redevances assainissement	4 943 659.87 €
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	175 986.73 €
Prime pour épuration	0 €
AQUEX	51 850 €
Contrôle du séparatif	75 438.39 €
TOTAL	5 246 934.99 €

III INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA]

III.1 Taux de desserte par des réseaux d'eaux usées [P201.1]

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 86,15% des 21 329 abonnés potentiels (99,15% pour 2015).

III.2 Indice de connaissance et de gestion du patrimoine des réseaux d'eaux usées [P202.2B]

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux Commentaire: Dans certains cas, il manque la date de réalisation Tous les autres paramètres sont renseignés		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	25%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie Commentaire: Le prestataire dispose d'un logiciel lui permettant de lire son SIG mais pas le Sictaub Nous ne pouvons lire que des plans DWG	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	10%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) Commentaire: 1 versement par trimestre de plans à mettre à jour et une mise à jour globale en fin d'année. La mise à jour des plans est effectuée par le prestataire	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾ Commentaire: Seules les dernières mises à jour intègrent cette donnée depuis 2015	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent Commentaire: 10% du linéaire du réseau est inspecté chaque année soit environ 30 kms	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	99

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux**III.3 Conformité de la collecte des effluents [P203.3]**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration	1 850	100	100

III.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées [P204.3]

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration	1 850	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2015).
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration [P205.3]

III.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation [P206.3]

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	822
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		822

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2015).

III.6 Conformité des performances des équipements d'épuration [P254.3]

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2016	Nombre de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2015	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016
Station d'épuration	55	55	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2015).

III.7 Taux de débordements des effluents chez les usagers [P251.1]

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2016, 1 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2016, le taux de débordement des effluents est de 0,018 pour 1000 habitants (0 en 2015).

III.8 Points noirs du réseau de collecte [P252.2]

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2016 : 30

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le nombre de points noirs est de 10,5 par 100 km de réseau (13 en 2015).

III.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte [P253.2]

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières exercices, 5,26 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.
Données renseignées depuis 01.01.2014, date du transfert de compétences sur les réseaux.

Pour l'exercice 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,37% (0,23% en 2015).

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2015	Exercice 2016
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets Commentaire: analyse de la qualité de l'eau en amont et aval des déversoirs d'orage sur la Thève en 2018	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total Commentaire: le SICTEUB n'est pas compétent en gestion des eaux pluviales	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage Commentaire: installation d'un pluviomètre à auget basculant à Coye la Foret en 2018	Oui	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 90 (50 en 2015).

III.10 Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	10 729 813	10 363 911
Épargne brute annuelle en €	4 232 949	2 010 927
Durée d'extinction de la dette en années		5,2

III.11 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [P257.0]

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2016	35 764	140 184
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2015	3 438 930	7 127 314
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2015	1,04	1,97

IV FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 1).

Le 23 Août 2010, le SICTEUB a notifié le marché de réalisation du collecteur d'eaux usées entre la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise et la station d'épuration de Coye-la-Forêt.

L'opération globale au 31 décembre 2015 est donc répartie comme suit :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP/EIFFAGE	Lot 1 – Conduite gravitaire autour du Grand Vivier	1 144 672.03 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 2 – Conduite gravitaire à travers le bois Bonnet	2 672 230.18 €
EMULITHE/VALENTIN	Lot 3 – Conduites de refoulement du poste PR8 (Bois Bonnet, Chemin des Princes D1016) Avenant 1 inclus	698 781,63 €
EMULITHE/VALENTIN	Lot 4 – Collecteurs gravitaires et de refoulement sous la RD 118 à Coye-la-Forêt	897 592.80 €
L'ESSOR/SRBG	Lot 5 – Conduites de refoulement du poste PR7 (Rue des Aulnes, Chemin des Vaches) Avenants 1,2 et 3 inclus	601 199,75 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 6 – Réalisation de 2 postes de refoulement PR7 et PR8 (Avenants 1,2,3 et 4 inclus)	3 661 809,00 €
POYRY	Mission de Maîtrise d'œuvre	546 830.00 €
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	51 755.00 €
Cabinet Vaurés	Levés topographiques	88 306.72 €
Bureau Véritas	Contrôle technique	29 815.00 €
OGE/Arpents Paysages	Dossier réglementaire	47 005.00 €
COSSEC	Mission SPS (Avenants 1 et 2 inclus)	17 300,16 €
CIG	Vérification compactage	26 730.00 €
SANET	ITV et Test d'Etanchéité (Avenant 1 inclus)	65 475,00 €
	TOTAL	10 549 502,27 €

A fin Décembre 2015, cette opération était intégralement soldée.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	6 086 750€	35%	2 130 362.50€	Travaux Lot 1 à 5
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	3 491 440€	40%	1 396 576.00€	Travaux Lot 6
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	404 600€	50%	202 300.00€	Mission MOE
Conseil Général de l'Oise	Subvention	619 650€	10%	61 950€	Mission AMO et Etudes
Conseil Général de l'Oise	Subvention	En fonction ml réseau urbain et rural		157 360€	Travaux et étude phase travaux tous lots – en attente de notification
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	1 582 735.99€	29% des 15%	458 993.44€	AMO et phase conception tous lots – en attente de notification
TOTAL				4 407 541,94 €	

Le montant global des subventions perçues au cours de l'exercice 2015 s'élève à **354 828 €**. Ce versement solde intégralement cette opération.

IV.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2A).

Le 01 et 08 décembre 2014, le SICTEUB a notifié les marchés de réalisation du collecteur d'eaux usées entre le poste PR7 chemin des vaches à Coye la forêt et le lavoir d'Orry la ville (Lots 1 et 2).

Le lot 3, concernant le marché de réalisation d'eaux usées intercommunal du futur poste de refoulement PR5 (route Manon à Orry la Ville) au lavoir d'Orry la Ville, a été notifié **le 20 Octobre 2015**.

Le lot 4, concernant le marché de réalisation du poste PR5 à Orry la Ville et l'équipement temps de pluie des postes PR7 et PR8, a été notifié **le 5 Septembre 2016**.

L'opération comprenant les études préalables de l'opération globale et la réalisation des lots 1, 2, 3 et 4 au 31 décembre 2016 est donc répartie comme suit :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP/EIFFAGE	Lot 1 – Conduite gravitaire entre le PR7 à Coye la forêt et le château de la Dame Blanche	2 538 961,24 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 2 – Conduite gravitaire et de refoulement entre le château de la Dame Blanche et le PR5 à Orry la ville.	3 796 361,10 €
AXEO TP	Lot 3 – Conduites gravitaire entre le PR5 et le lavoir d'Orry la ville.	1 537 852.60 €
VOTP/EIFFAGE	Lot 4 – Réalisation d'un poste de refoulement PR5 et équipement temps de pluies PR7 et PR8.	3 575 906.50 €
POYRY/ AR ARCHITECTE	Mission de Maîtrise d'œuvre	459 154,30€

Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	123 987.60 €
Cabinet Vaurés	Levés topographiques	14 650.00 €
Bureau Véritas	Contrôle technique	13 800,00 €
OGE/Arpents Paysages	Dossier réglementaire	Dans la mission de MOE
COSSEC	Mission SPS (Avenants 1 et 2 inclus)	41 112,00 €
SANET	ITV , Test d'Etanchéité et compactage	106 694,00 €
	TOTAL	12 208 479.34€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **3 041 721.65€ H.T**, (hors actualisation) soit **3 650 065.98 € T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	232 219€	30%	69 666,00€	MOE conception + levé topographique
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	109 091,00€	50%	54 546,00€	Etude géologique
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	54 947,85€	27%	14 835,92€	MOE conception + levé topographique + Contrôle technique
Conseil Général de l'Oise	Subvention	337 731,35€	31%	104 696,00€	MOE + Etudes préalables
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	6 402 237,00€	30%	1 920 672,00€	Travaux lots 1 et 2 hors OPR
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	52 105.00€	30%	15 632.00€	OPR
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	1 708 689.00€	30%	512 607.00€	Travaux Lot 3
Agence de l'Eau Compiègne	Subvention	3 167 795.00€	30%	950 339.00€	Travaux Lot 4
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention	1 921 351,80€	27%	518 764,99€	Travaux
	TOTAL			4 161 758.91€	

Le montant global des subventions perçues au 31 décembre 2016 sur cette opération s'élève à **2 482 798.44 €**. La somme perçue au titre de l'exercice 2016 est de **608 184.85€**.

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux**IV.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.****Réhabilitation du collecteur d'eaux usées rues Corot et Gérard De Nerval sur la commune de Mortefontaine :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
BERIM/ATC	Maitrise d'Œuvre	17 442,00€
EUROVIA	Travaux	166 860,79€
SATER	OPR	4 635,00€
SPSC	SPS	2 520,00€
POLUDIAG	Mesures de pollution	1 800,00€
VAURES	Levé topographique	2 260,00€
EMULITHE	Sondages	3 800,00€
	TOTAL	199 317,79€

Cette opération ayant été soldée sur 2014, aucune dépense n'a été émise.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			2 800,00€	Levé Topo
Agence de l'Eau	Subvention			4 039,00€	MOE
Agence de l'Eau	Subvention			46 557,00€	Travaux
Conseil Général de l'Oise	Subvention			3 576,00€	
	TOTAL			56 972,00€	

Le montant global des subventions perçues en 2016 sur cette opération s'élève à 9 871,00 €. Cette opération est intégralement soldée.

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées dans le quartier de la France Foncière sur la commune de Fosses :

Titulaires	Prestations	Montants HT
FILLOUX	Travaux	98 629,47€
SIERS TP	Travaux	86 943,50€

CAHIS	Maitrise d'Œuvre	3 770,41€
INTEGRALE	Maitrise d'Œuvre	4 600,00€
SPSC	SPS	2 339,82€
CIG	OPR	14 412,10€
SANET	Contrôle branchements	500,00€
	TOTAL	211 195,30€

Cette opération ayant été soldée sur 2014, aucune dépense n'a été émise.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			26 303.13€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			23 672.82€	
Conseil Régional d'Ile de France	Subvention			17 599.53€	
	TOTAL			67 575.48€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2016 sur cette opération est de 67 576.00€ dont 26 304.00€ au titre de l'exercice 2016. Cette opération est intégralement soldée

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rues de la Liberté, Jean Mermoz, Coste et Bellonte et Hélène Boucher sur la commune de Survilliers :

Titulaires	Prestations	Montants HT
JACOB-COLAS	Travaux	838 697,80€
CCST	Maitrise d'Œuvre	53 496,70€
COSSEC	SPS	3 112,50€
ASUR	OPR	16 327,50€
EMULITHE	Diag Amiante Enrobé	2 148,20€
	TOTAL	913 782,70€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à 19 584.41€ H.T, soit 23 501.29€ T.T.C. Le solde de l'opération sera réglé sur 2017.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
------------	------	----------	------	--------------	--------------

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

	d'aide			
Agence de l'Eau	Subvention			176 931,00€
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			239 716,86€
Conseil Régional d'Ile de France	Subvention			37 767,60€
Conseil Régional d'Ile de France	Subvention			35 620,60€
	TOTAL			490 036,06€

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2016 sur cette opération est de **427 504.88€** dont 283 898.91€ versés sur l'exercice 2016. Le solde est attendu sur l'exercice 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées au Hameau de la sucrerie sur la commune de Marly la Ville :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE-CIG	Travaux- OPR	509 502,40€
SEMES	Maitrise d'Œuvre	16 740,47€
B2C	SPS	4 048,00€
	TOTAL	530 290.87€

Cette opération ayant été soldée sur 2015, aucune dépense n'a été émise.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			40 117,00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			148 899,53€	
	TOTAL			189 016.53€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2015 sur cette opération est de **199 341.02€** dont 15 862.50€ versés 2015. Le solde est attendu sur l'exercice 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue des Sablons sur la commune de Bellefontaine :

Titulaires	Prestations	Montants HT
BARRIQUAND	Travaux Lots 1 et 2	119 923.92€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, Détection Amiante	12 704.90€

	TOTAL	132 628.82€
--	--------------	--------------------

Cette opération ayant été soldée sur 2015, aucune dépense n'a été émise.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			30 376.00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			31 943.84€	
Région	Subvention			9 982.00€	
TOTAL				72 301.84€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2016 sur cette opération est de **52 244.84€** dont 31 943.84€ versés sur 2016. Le solde est attendu sur l'exercice 2017.

Travaux de rénovation de la rue des Violettes et d'une partie de la rue de la colline sur la commune de Fosses :

Titulaires	Prestations	Montants HT
TELEREP	Travaux	64 003.70€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPPS, OPR, Détection Amiante	7 110.52€
TOTAL		71 114.22€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **197.36€ H.T.**, soit **236.83€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			29 721.00€	
Région	Subvention			10 129.50€	
TOTAL				39 850.50€	

Un remboursement de trop perçu de subvention de 2 994.00€ sera mandaté sur 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue du Gué sur la commune de Jagny sous Bois :

Titulaires	Prestations	Montants HT
------------	-------------	-------------

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

SADE	Travaux	104 039.15€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, Détection Amiante	14 414.20€
	TOTAL	118 453.35€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **114 307.19€ H.T**, soit **137 168.63€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			31 212.00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			40 378.33€	
Région	Subvention			5 738.00€	
	TOTAL			77 328.33€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2016 sur cette opération est de **61 435.01€** intégralement versé sur 2016. Le solde est attendu sur l'exercice 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue du Cèdre Bleu sur la commune de Plailly :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux	249 955.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, Détection Amiante	15 762.95€
	TOTAL	265 717.95€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **33 140.48€ H.T**, soit **39 768.58€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			79 265.00€	
	TOTAL			79 265.00€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2016 sur cette opération est de **79 265.00€** intégralement versé sur 2016. Le solde est attendu sur l'exercice 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue du Moulin sur la commune du Plessis Luzarches :

Titulaires	Prestations	Montants HT
ETPL/VOTP	Travaux	97 265.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, Détection Amiante, étude géotechnique, levé topographique	16 555.87€
SATER	OPR	5 530.00€
	TOTAL	119 350.87€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **108 181.27€ H.T**, soit **129 817.52€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau Seine Normandie	Subvention			29 180.00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			49 141.64€	
	TOTAL			78 321.64€	

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2016. Le solde est attendu sur 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Route de Viarmes sur la commune de Seugy :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP/ENV TPL	Travaux	166 935.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, Détection Amiante, étude géotechnique, OPR, levé topographique	30 461.64€
	TOTAL	197 396.64€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **177 606.70€ H.T**, soit **213 128.04€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			17 214.00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			59 591.21€	
Région	Subvention			10 404.00€	
	TOTAL			87 209.21€	

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2016 sur cette opération est de **78 513.00€** intégralement versé sur 2016. Le solde est attendu sur l'exercice 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Grande Rue, Rue de la Cartoucherie sur la commune de Survilliers et extension Saint Witz :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP/ENV TPL	Travaux	895 239.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, Détection Amiante, étude géotechnique, OPR	68 608.55€
	TOTAL	963 847.55€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **540 018.78€ H.T**, soit **648 022.54€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			175 497.00€	
Conseil Général du Val d'Oise	Subvention			280 141.92€	
Région	Subvention			57 118.00€	
	TOTAL			512 756.92€	

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2016 sur cette opération est de **418 472.66€** intégralement versé sur 2016. Le solde est attendu sur l'exercice 2017.

Etude Diagnostic Assainissement Rue Aveline et Place du Château sur la commune de Thiers sur Thève :

Titulaires	Prestations	Montants HT
G2C Environnement	Etude	65 758.64€
ADTO	Maitrise d'Œuvre	6 000.00€
	TOTAL	71 758.64€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **20 354.64€ H.T**, soit **24 425.57€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			35 923.00€	
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention			7 290.00€	
TOTAL				43 213.00€	

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2016. Le solde est attendu sur 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Chemin des Dimerons à La Chapelle en Serval :

Titulaires	Prestations	Montants HT
BARRIQUAND	Travaux	49 999.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR	10 503.00€
TOTAL		60 502.00€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **57 508.02€ H.T**, soit **69 009.62€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			10 771.00€	
TOTAL				10 771.00€	

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2016. Le solde est attendu sur 2017.

Réalisation des travaux d'assainissement du Pré Tison à Coye la Forêt :

Titulaires	Prestations	Montants HT
-	Travaux	Non attribué
Prestations Etudes	Détection Amiante, étude géotechnique, levé topographique	10 527.02€
TOTAL		10 527.02€

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **3 271.50€ H.T.**, soit **3 925.80€ T.T.C.**

Réalisation des travaux d'assainissement EPA Quartier Centre Ville à Fosses :

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **87 119.00€ H.T.**, soit **104 542.80€ T.T.C.**

Aucune subvention ne sera versée au Syndicat car elles sont déduites directement des appels de fonds émis par l'EPA.

Réalisation des collecteurs d'eaux usées du Contrat Régional (rues du Cerf, du Cygne, Charles de Gaulle, Bonnet,...) à Luzarches :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EIFFAGE	Travaux	675 578.45€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPPS, OPR, étude de sol, détection amiante	29 499.14€
	TOTAL	705 077.59€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **13 513.94€ H.T.**, soit **16 216.73€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			157 435.00€	
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			144 115.45€	
	TOTAL			301 550.45€	

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2016. Le solde est attendu sur 2017.

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue de Beaumont à Noisy sur Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
-	Travaux	Non attribué
Prestations Etudes	Détection amiante	1 220.80€
	TOTAL	1 220.80€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **1 220.800€ H.T**, soit **1 464.96€ T.T.C.**

Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue de la Chapelle à Orry la Ville :

Titulaires	Prestations	Montants HT
AXEO	Travaux	121 462.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	23 172.14€
	TOTAL	144 634.14€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **14 823.74€ H.T**, soit **17 788.49€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Agence de l'Eau	Subvention			39 042.00€	
	TOTAL			39 042.00€	

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2016. Le solde est attendu sur 2017.

Etude préalable au raccordement du Hameau de Montgrésin :

Titulaires	Prestations	Montants HT
-	Travaux	Non attribué
Prestations Etudes	Etude de sol, détection amiante, levé topographique	36 056.72€
	TOTAL	36 056.72€

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **2 799.00€ H.T**, soit **3 358.00€ T.T.C.**

Réalisation du collecteur d'eaux usées Zac de l'Orme à Viarmes :

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux	1 059 137.50€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante, levé topographique	68 921.00€

	TOTAL	1 128 058.50€
--	--------------	----------------------

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2016 pour cette opération s'élève à **33 735.40€ H.T**, soit **40 482.48€ T.T.C.**

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide	Commentaires
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			18 788.00€	
	TOTAL			18 788.00€	

Aucun versement de subvention n'est intervenu au titre de l'exercice 2016. Le solde est attendu sur 2017.

IV.4 Amortissement réalisés

Le montant des amortissements liés aux installations s'est élevé en 2016 à la somme de 1 170 293.11 €.

IV.5 Programmes pluriannuels de travaux

Suite aux conclusions des différents schémas directeurs d'assainissement menés sur les communes du SICTEUB en 2004, 2005 et 2006, des programmes hiérarchisés de travaux ont été établis en 2008. Ces propositions de travaux ont fait l'objet d'une validation par les communes intéressées durant l'année 2012 avant leur intégration dans le contrat de bassin de l'Ysieux.

Le SICTEUB est porteur de ce contrat de bassin dont il assurera l'animation et le suivi dès sa validation prévue au cours de l'année 2012. Sa durée est de cinq années (2012-2016)

Le contrat de bassin de la Vallée de l'Ysieux porte sur un territoire qui se situe à l'est du département du Val d'Oise et concerne les communes du Val d'Oise. Il s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Il a pour objectif de mettre en cohérence les actions de 14 communes, 5 syndicats et une communauté de communes.

Les études préparatoires au contrat ont permis de mettre en valeur les atouts et difficultés de ce territoire dans le domaine de l'eau. Elles ont contribué à donner à tous les acteurs une vision commune des enjeux et à fédérer les volontés et les préoccupations locales. Le contrat de bassin est la formalisation de l'engagement des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions cohérentes, les opérations à mener pour atteindre les objectifs identifiés. Il s'inscrit dans un programme d'aménagements hydraulique et environnemental défini pour les 15 années à venir (2010-2025).

Par l'intermédiaire de ce contrat, les collectivités concernées vont approuver un programme de travaux. Ce dernier définit le détail des actions prévues, le montant prévisionnel des dépenses et l'échéancier de réalisation.

Le contrat définit les conditions d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Ile de France, du Département du Val d'Oise et de l'Entente Oise-Aisne, dans le cadre du programme pluriannuel de travaux proposé.

Le programme pluriannuel de travaux est établi chaque année avec les membres des commissions travaux qui ont été mises en place en 2014.

Ces commissions sont au nombre de trois sont définies par rapport à un découpage du territoire en trois secteurs.

- 1 - Val d'Oise Secteur Sud regroupant les communes de : Jagny sous bois, Bellefontaine, Le Plessis-Luzarches, Fosses, Marly-la-Ville Survilliers Z.I de Saint-Witz et Lassy

- 2 - Val d'Oise Secteur Nord regroupant les communes de : Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Seugy Chaumontel, et Luzarches

- 3 - Oise regroupant les communes de Coye-la -Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Plailly, et Mortefontaine

Ces commissions sont chargées d'examiner les études préalables sur les différents projets de travaux communaux afin de faire des propositions de réponses adaptées et établir une proposition de programme de travaux. Ces commissions se réunissent 2 fois par an, une fois au mois de juin pour recueillir les différents projets communaux sur chaque secteur, et une fois au cours du 3^{ème} trimestre pour présentation du programme pluriannuels de travaux des 3 commissions.

V ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le SICTEUB n'a pas mené d'actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau durant l'exercice 2016.

V.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
2 827 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0011 €/m³ pour l'année 2016 (0 €/m³ en 2015).

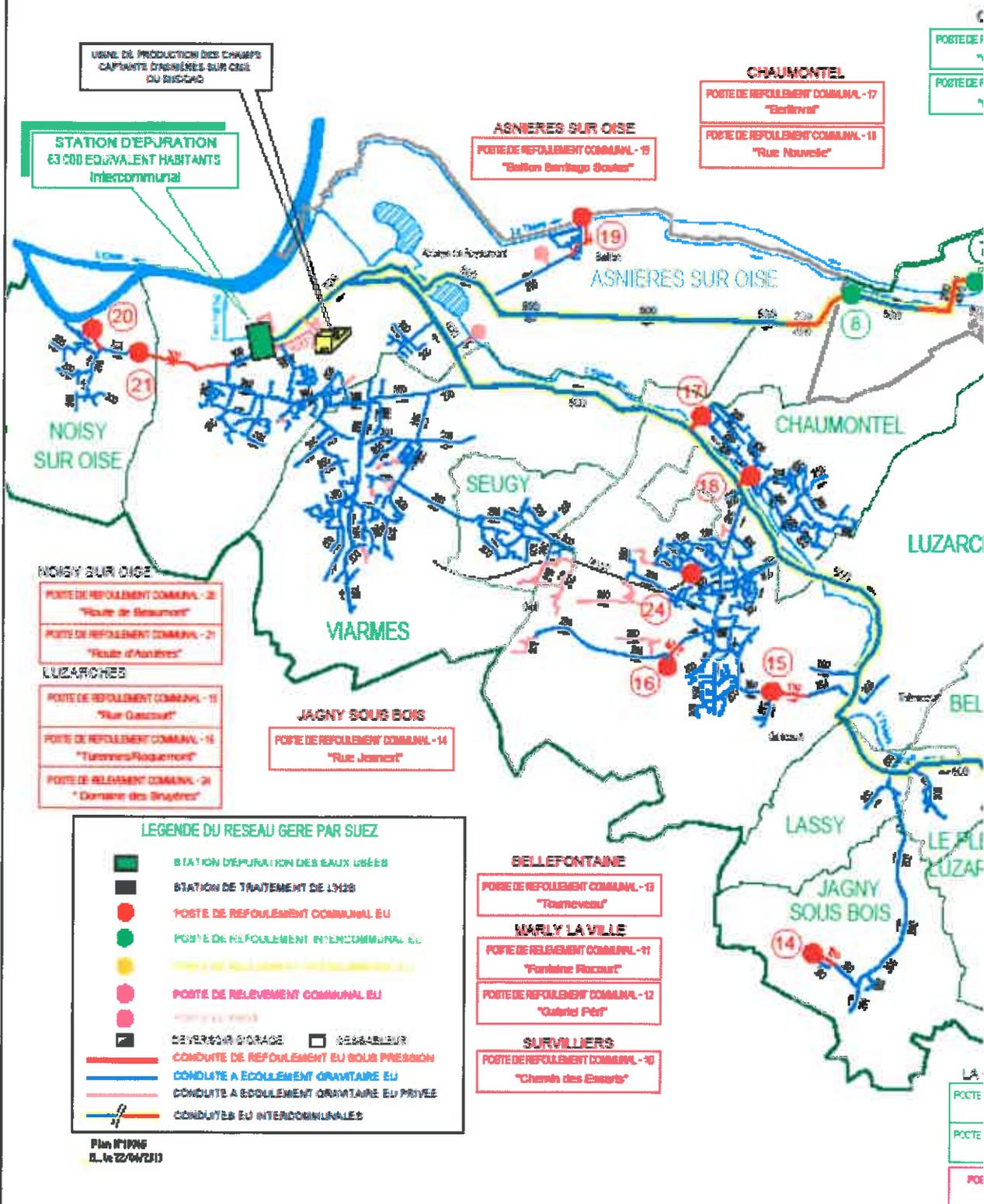
VI COUT D'EXPLOITATION 2016

A titre informatif, il est présenté en Annexe 9 un bilan financier des marchés d'entretien et d'exploitation des réseaux et poste, de travaux divers et d'exploitation de la station d'épuration pour l'année 2016.

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX

{ OISE 60 & VAL D'OISE 95 }

PLAN D'ENSEMBLE DE LA COLLECTE DES EAUX USEES



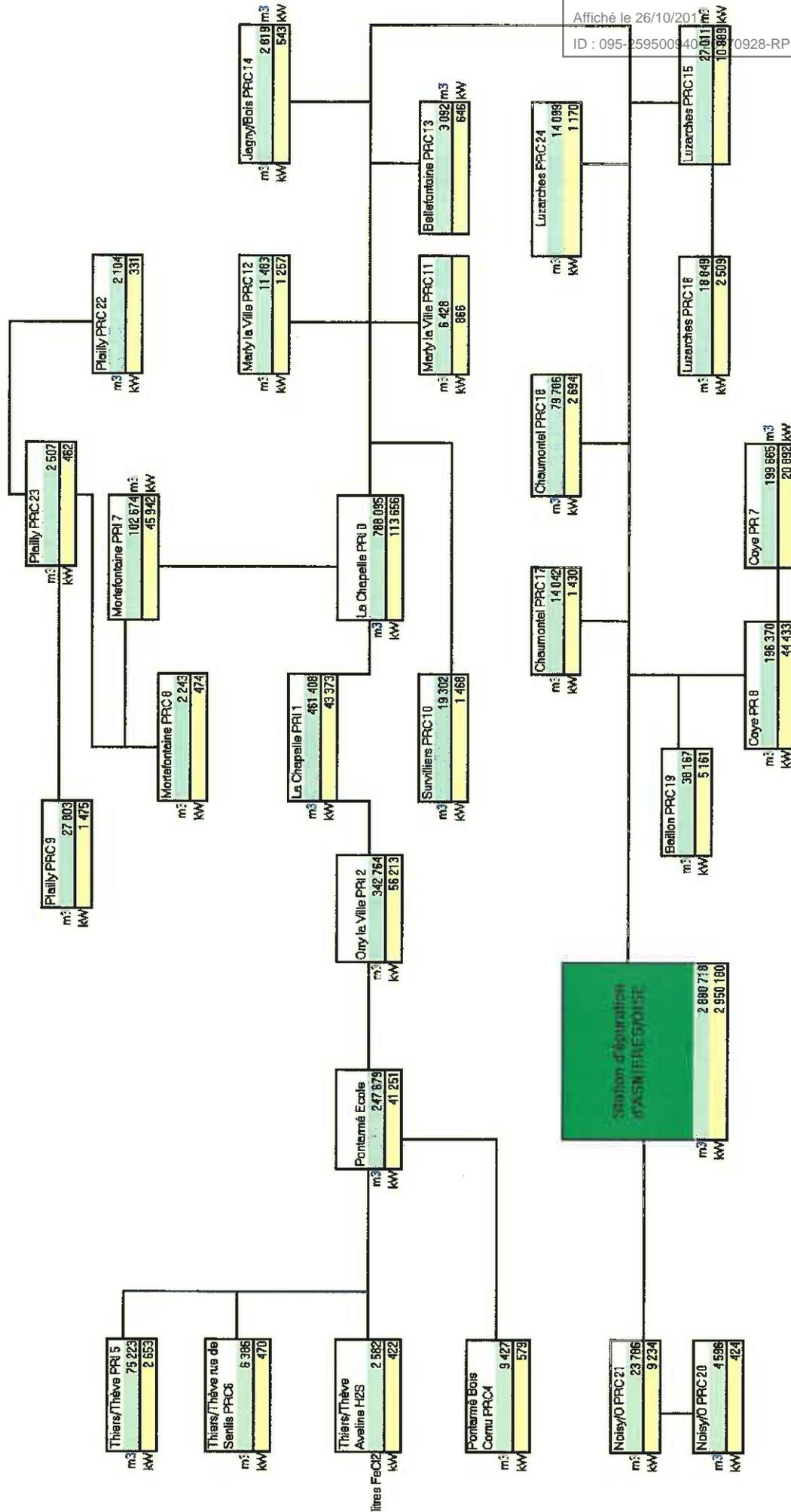
Annexe 2 :

LISTE DES POINTS NOIRS 2016

Ajout 20 Echelle de gravité : Déversement régulier au milieu naturel & problème H2S 1
 Problème d'écoulement (faible pente, anomalie structurelle, etc.) 2
 Problème identifié et/ou méconnaissance du réseau 3

Commune	Code	Adresse	Anomalie	Causes	Collecteur	Diam	Entretien	Périodicité	Gravité
Asnières-sur-Oise	ASN1	rue des Ajeux	Contre pente	Ignorée	Communal	200	Curage	1 fois tous les deux ans	2
Asnières-sur-Oise / Viarmes	ASN2	rue des docteurs Darènes (antenne terrains privés) + intersection rue Paul Delacoste - route de Royaumont	Débordements fréquents en temps de pluie	Eaux parasites	Communal	300			1
Bellefontaine / Chaumontel	BEL1	A travers champs	Tampons recouverts		Interco	600			3
Chaumontel	CHA1	route de Paris	Mise en charge, débordements	Pluie	Communal	200	Curage		1
Coye la forêt	COY1	le Pré Tison (sente à papa - RD 118)	Absence de pente	?	Communal	200	Curage	1 fois par an	1
Fosses	FOS1	ZI - rue Cugnot (sous la voie ferrée)	Collecteur EU tombé dans le collecteur EP 1500	Corrosion des supports métalliques	Interco	400	Visite du réseau		1
La Chapelle en Serval	LAC1	rue madame Fernand Halphen (collecteur et branchements 16/17)	Obstructions régulières et problèmes d'odeur	Faible pente : pas d'autocurage	Communal	200	Curage	1 fois par an (suite à visite préalable)	2
Luzarches	LUZ1	boulevard de la Fraternité	Franchissement de concessionnaires par réduction de diamètre (3 diam 100 pour 1 diam 200)	Franchissement concessionnaire	Communal	200	Curage	1 fois tous les deux ans	2
Luzarches	LUZ2	résidence Ile de France	Mise en charge, débordements	Faible pente, contre pente	Communal	150	Curage		1
Luzarches	LUZ3	rue des Gantiers	Réduction de diamètre de 200 mm en 150 mm	Franchissement de concessionnaires	Communal	200	Vérification	1 fois tous les deux ans	2
Marly	MAR1	allée des chênes	Siphon	Concessionnaires	Interco	300	Curage + pompage	6 fois par an	3
Marly	MAR2	allée du petit Robinson - rue Roger Salengro (angle)	Siphon sur EU diamètre 200	Concessionnaires	Communal	200	Curage + pompage	6 fois par an	3
Marly	MAR3	avenue Henri Barbusse	Présence H2S très fortes dégradation des regards	Temps de séjour des effluent	Interco	450			1
Marly	MAR4	chemin de la Sablonnière	Regards principaux borgnes sur collecteur eaux usées	Agrandissement du terrain de sport	Communal	200			3
Marly	MAR5	rue Roger Salengro	Raccordement d'un collecteur communal par culotte	?	Communal	200			2
Marly	MAR6	rue Serge Laverdure	Siphon sur EU diamètre 200		Communal	200	Curage + pompage	6 fois par an	3
Marly	MAR7	rue Victor Hugo	Siphon sur EU diamètre 150	Franchissement ouvrage EP	Communal	150	Curage + pompage	6 fois par an	3
Marly	MAR8	rue Victor Hugo	Siphons sur branchement	Franchissement d'obstacles	Communal	150	Curage		2
Mortefontaine	MOR1	Poste Intercommunal PRI7 (rue du Val)	Collecteur d'aménée au poste	Obstruction, ignorée	Communal	200	Curage	1 fois tous les deux ans	2
Mortefontaine	MOR2	rue des vignes	Cassure écrasante	Présence conduite de gaz	Communal	200	Curage	1 fois par an	1
Plailly	PLA1	rue de Paris	Débordement EU lors de fortes pluies	Eaux parasites météoriques	Communal	200	Curage	1 fois par an	1
Pontarmé	PON1	D1017 (près du lavoir)	Siphon sur EU diamètre 200	Traversée de la Thève	Communal	200	Curage + pompage	6 fois par an	3
Pontarmé	PON2	D1017 (près du lavoir)	Tampons sur RV	Tampons bruyants lors du passage de la circulation routière	Communal	200			1
Seugy	SEU1	collecteur parallèle au ru du pontceau	Inaccessibilité du collecteur, dégradations importantes	Passage dans domaine privé, absence de plans, eaux parasites permanentes	Communal	200			1
Saint-Witz	SAI1	la Pépinière	Accès difficile	Le collecteur passe sous des noues d'eaux pluviales	Communal	200			3
Saint-Witz	SAI2	D317 (collecteur venant de la Guépelle)	Débordement EU dans le fossé	perforation du coude PVC avant franchissement D317 dans dallot EP	Communal	200	Visite du réseau	1 fois par an	1
Survilliers	SUR1	cimetière	Accès difficile	Le collecteur passe sous le cimetière	Communal	200	Curage	1 fois par an	1
Survilliers	SUR3	rue de la Gare	Siphon sur EU diamètre 300	Obstacle concessionnaires	Communal	300	Curage + pompage	6 fois par an	3
Survilliers	SUR4	rue Mermoz/ raccordement Step	Mises en charge répétitives, débordement EU	présence d'une contre pente	Communal	200	Curage + pompage	1 fois par an	1
Thiers sur Thève	THI1	rue Aveline	Absence de pente	Rejet en aval de la chute du collecteur d'Astérix	Communal	200	Curage	1 fois tous les deux ans	1
Fosses	FOS2	rue Fernand Piquette	Écoulement difficile	présence d'une contre pente	Communal	200	Curage + pompage	1 fois par an	1

Annexe 3 :



Envoyé en préfecture le 25/10/2017
 Reçu en préfecture le 25/10/2017
 Affiché le 26/10/2017
 ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU



Annexe 4 :

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX INVENTAIRE DES INTERVENTIONS DEMANDEES DE TRAVAUX DIVERS - 2016

n° de la demande	Description des travaux	Adresse	Commune	Entreprise	Montant HT
16-01	Déplacement d'un tampon lors du fauchage de l'accotement du chemin	Bois Bonnet	Asnières-sur-Oise	VOTP	1 829,00 €
16-02	Affaissement de bordures grès à l'aplomb du regard de façade	10 rue saint Damien	Luzarches	VOTP	1 462,00 €
16-03	Remplacement d'un tampon et reprise de l'enrobé	route de Viarnes	Sougy	EGA	1 388,00 €
16-04	Mise en place de bordures de défense et des bornes anti-stationnement	Bois Comu PRC4	Pontarmé	EGA	7 982,00 €
16-05	Décalage	7 rue Victor Hugo	Orry	EGA	1 322,00 €
16-06	Remplacement d'un tampon sur RV et trois sur regards de façade	6 rue de Luzarches	Sougy	EGA	2 756,00 €
16-07	Scellement et affaissement au niveau d'un tampon	40 rue Charles de Gaulle	Luzarches	EGA	2 669,00 €
16-08	Livraison de 8 tampons logotés SICTEUB	rue de l'Etang	Viarnes	EGA	2 822,00 €
16-09	Réhabilitation du branchement particulier sous domaine public et mise en séparatif	126 rue de Paris	Viarnes	EGA	8 644,53 €
16-10	Réhabilitation du branchement particulier en domaine privé	39bis Avenue Henri Barbusse	Marly la ville	EGA	3 373,00 €
16-11	Remplacement d'un tampon sous chaussée	angle Gambetta et Parmentier	Viarnes	EGA	1 388,00 €
16-12	Rescelllement d'un tampon sur regard de façade	2 rue Kleinfelder	Viarnes	EGA	1 242,00 €
16-13	Réhabilitation du branchement particulier sous domaine public	976 rue de Paris	La Chapelle	VOTP	8 915,63 €
16-14	Remplacement du tampon	1 route de Viarnes	Sougy	EGA	1 438,50 €
16-15	Reprise de l'affaissement de chaussée sur la conduite d'eaux usées abandonnée	route de Viarnes	Sougy	VOTP	8 689,00 €
16-16	Aménagement de l'accès au poste de relevage PR5	Autoroute	Thiers sous Thève	EGA	3 529,43 €
16-17	Réhabilitation du branchement particulier d'eaux usées de Mr RICHER	rue de Paris	Viarnes	VOTP	4 568,00 €
16-18	Remplacement d'un tampon et reprise de l'enrobé	Rue Emest Dupuis	Pontarmé	EGA	1 388,00 €
16-19	Remplacement de 2 tampon sous chaussées	Route de la Chapelle	Orry	EGA	2 063,00 €
16-20	Rescelllement d'un tampon sur regard de façade	2 rue du Montoir	Luzarches	EGA	698,00 €
16-21	Remplacement d'un tampon et reprise de l'enrobé	en face du 36 Grande rue	Pontarmé	EGA	2 366,50 €
16-22	Rescelllement d'un tampon sur regard de façade	82 rue du Pont Saint-Jean	La Chapelle	EGA	723,76 €
16-23	Remplacement des tampons	18 et 58 Grande rue	Coye la forêt	EGA	2 063,00 €
16-24	Fourniture et livraison de 3 tampons DN400 logotés SICTEUB	Le cheval blanc 6 bis rue de Paris	Viarnes	VOTP	1 272,00 €
16-25	reprise de la cunette du regard de façade ainsi que la canalisation	19 rue de la Gare	Survilliers	EGA	1 520,90 €
16-26	reprise de la cunette du regard de façade ainsi que la canalisation	30 rue des Violettes	Fosses	EGA	948,50 €
16-27	Réhabilitation du branchement particulier sous domaine public	58 Grande rue	Fosses	VOTP	8 370,00 €
16-28	Remplacement d'un tampon, scellement + réfection de voirie	39 et 64 Grande rue	Asnières/s/Oise	VOTP	2 025,47 €
16-29	livraison de 8 tampons logotés SICTEUB	Rue Piquette	Fosses	EGA	1 892,00 €
16-30	Remplacement d'une rehausse d'un regard de façade	10 rue Luzarches	Coye la forêt	EGA	698,00 €
16-31	Reprise d'affaissement de chaussée + remplacement de tampons	Avenue du Tilles	Coye la forêt	EGA	5 033,00 €
16-32	Remplacement d'un tampon	Rue de Paris	Plailly	EGA	1 388,00 €
16-33	Remplacement de deux tampons	18 et 20 rue de la Gare	Orry	VOTP	2 232,85 €
16-34	Remplacement de deux tampons	Grande rue	Pontarmé	VOTP	2 701,00 €
16-35	Remplacement d'un tampon	3 rue du Houx	Survilliers	VOTP	1 037,00 €
16-36	Reprise de 6 cunettes	rue de la Cartoucherie	Survilliers	VOTP	3 066,00 €
16-37	Scellement d'un regard de façade	Allée du Champ Fétu	Viarnes	VOTP	466,00 €
16-38	Remplacement de deux regards de façade	14 rue Madame Alphen	La Chapelle en Seval	VOTP	
16-39	Scellement d'un regard de façade	15 route de Giez	Viarnes	VOTP	466,00 €
16-40	Reprise d'affaissement de chaussée + scellement de 4 tampons	du 8 au 20 avenue Clémenceau	Viarnes	VOTP	6 101,00 €
16-41	Réhabilitation du branchement particulier de l'écoulement EU	Hameau de Bailion	Asnières	VOTP	5 514,00 €
16-42	Remplacement d'une trappe béton sur regard de façade	2 rue Henri Bricot	Noisy/s/Oise	EGA	
16-43	Mise à niveau d'un regard de façade sous trottoir	8 allée du milieu	Marly la ville	EGA	
16-44	livraison d'un tampon logoté SICTEUB	rue des Docteurs Darenne	Viarnes	EGA	738,80 €
16-45	Remplacement d'un tampon DN 400 sous chaussée	19 square du gallon	Fosses	EGA	1 247,50 €
16-46	Réhabilitation du branchement particulier	angle Moliere et Corneille	Orry	EGA	
16-47	Mise à niveau d'un regard de façade sous trottoir	2 rue de la prairie de rocourt	Fosses	EGA	529,50 €
16-48	Remplacement de trappes en béton	2 rue Henri Bricot	Noisy/s/Oise	EGA	1 866,00 €
16-49	Rétablissement de l'accotement après passage de la canalisation intercommunale	Chemin des vaches	Coye la forêt	EGA	8 236,00 €
16-50	Sondage sur concessionnaires pour réhabilitation du collecteur d'eaux usées	Rue du Cerf	Luzarches	EGA	1 245,04 €
16-51	Sondage sur concessionnaires pour réhabilitation du collecteur d'eaux usées	Rue du Pontcel	Luzarches	EGA	1 527,27 €
16-52	Remplacement de deux tampons + PST sur l'un d'eux	Avenue du Mesnil	Fosses	VOTP	3 168,00 €
16-53	Remplacement de 5 tampons DN400 sous chaussée	Avenue de la Haute Grève	Fosses	EGA	4 883,80 €

Rapport annuel du Service assainissement 2016 - SICTEUB Thève et Ysieux

Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Régularisation de l'assainissement collectif 2017

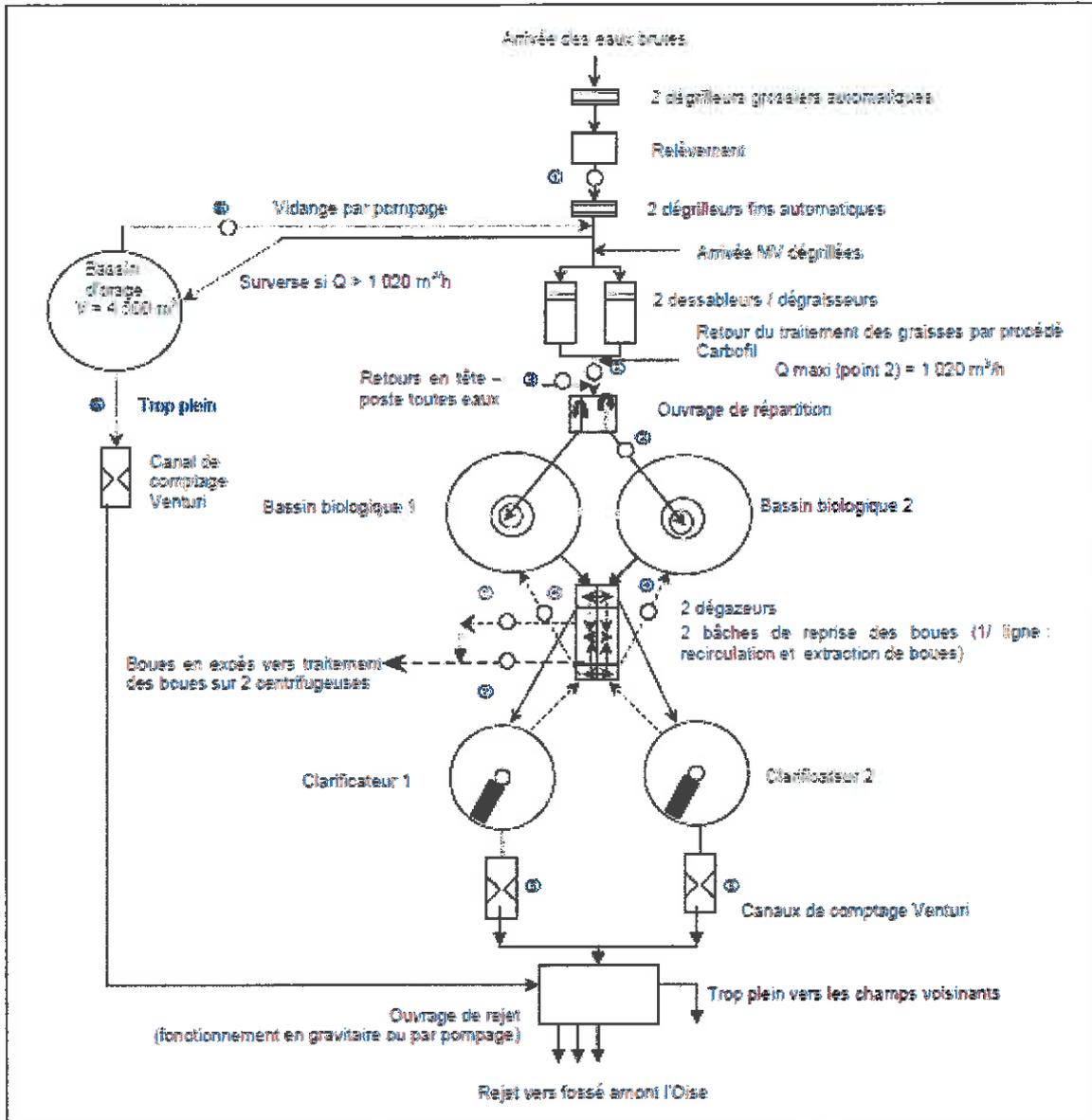
Affiché le 26/10/2017

Berger
Levrault

16-54	Remplacement d'un tapon DN 400 sous chaussée	face au n°2 rue Nouvelle	Orny	EMULSIF	1 415,80 €
16-55	Remplacement d'un regard 60x60 par un DN400 type Pamrex sous chaussée	Chemin des Bruyères	Luzarches	EMULSIF	1 247,50 €
16-56	Remplacement d'un tampon DN400 sous chaussée	Face au 43/45 rue des Acacias	Orny	EMULSIF	1 037,30 €
16-57	Recherche et dégagement de têtes de regards de visite sur interco	Hameau d'Hériveux	Luzarches	EGA	1 616,60 €
16-58	Remplacement d'un tampon DN400 sous chaussée	9 rue des Bouleaux	Fosses	EMULSIF	1 037,30 €
16-59	Fauchage des espaces enherbés autour du Bassin d'orage de Coye la Forêt	Chemin des vaches - sente à Papa	Coye la forêt	VOTP	1 428,00 €
16-60	Réparation du collecteur d'eaux usées sous chaussée	Rue des Azalées	Luzarches	VOTP	42 174,00 €
16-61	Réalisation de trois sondages sur concessionnaires avec plans de sondages	Chemin des réservoirs	Viarmes	EMULSIF	11 490,20 €
16-62	Réalisation de trois sondages sur concessionnaires avec plans de sondages	RD 909	Viarmes	EMULSIF	
16-63	Création d'un branchement particulier EU en pliage cufotte en remplacement d'un branchement traversé par EDF/GDF	16 Grande Rue	Coye la forêt	EMULSIF	8 237
16-64	Création d'une aire stabilisée perméable pour le conteneur à déchets au PR7	PR7 Chemin des vaches	Coye la forêt	VOTP	1 338,46 €
16-65	Mise en conformité de la bonne séparation EU/EP	15 bis rue de la Chamée	Coye la forêt	EMULSIF	9 971,05 €
16-66	Mise à niveau d'un regard de façade borge et d'un regard de visite enterrés en domaine privé Création de deux regards de façade 60x60 en domaine privé Remplacement d'un tampon DN400 sur regard de visite en domaine privé Déplacement d'un regard de façade sous trottoir	1 sur CV 1 et 3 sur Antenne vers CV1 en domaine privé	Lassy	EMULSIF	9 318,69 €
16-67	Remplacement TA et mise à niveau de 2 regards de façade	24 et 26 rue de la Fontaine	SEUGY	EMULSIF	1 115,60 €
16-68	Remplacement de deux tampons DN400 sous voirie	face au n°5 et face au n°6 rue du Gué	Survilliers	EMULSIF	2 232,80 €
16-69	Refecion cunette RFEU et remplacement TA sur RFEU	9 square marco Polo	Fosses	EMULSIF	1 035,60 €
16-70	Scellement d'un regard de façade	12 bis rue de la Mascrée	Viarmes	EMULSIF	465,90 €
16-71	Remplacement de 7 tampons sur regard de visites sous cheussée	Grande rue	Asnières sur Oise	EMULSIF	6 317,80 €
16-72	Comblement d'un regard de façade abandonné au béton liquide	8 rue de paris (face à la place)	Viarmes	EMULSIF	749,00 €
16-73	Remplacement d'un TA sur RV sous chaussée	3 Place Blanche	Coye la forêt	EMULSIF	1 248,00 €
16-74	Refecion cunette sur RFEU	46 rue de l'île de France	Fosses	EMULSIF	526,00 €
16-75	Aménagement de cunette sur regard de visite en tête de réseau	14 D rue Eugène Lair	Viarmes	EMULSIF	718,00 €
16-76	création de deux chambres PTT et passage de trois fourreaux	chemin d'accès au poste PRC18 - Rue Nouvelle	chaumontel	EGA	3 165,32 €
16-77	reprise du bateau de trottoir accès PRC18	accès PRC18 rue Nouvelle	chaumontel	EGA	2 178,81 €
16-78	Livraison de 14 tampons DN400 logotée SICTEUB	chantier COCHERY rue des Bonnets	Chaumontel	EMULSIF	5 480,00 €
16-79	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	face 1 B rue de la Prairie de Rocourt	Fosses	EMULSIF	1 248,00 €
16-80	suppression d'une contrepenne sur réseau EU - remplacement d'un tronçon de 7,5m de tuyau	Ruelle Eluy (entre RU8 et RU9)	Seugy	VOTP	14 584,77 €
16-81	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous espace vert	Square Fleur de Mal	Fosses	EMULSIF	1 037,00 €
16-82	Création d'une chute aménagée sur collecteur	rue du Moulin	Le Plessis	VOTP	475,78 €
16-83	Remplacement d'un tampon sur regard de façade sous trottoir	34 avenue Henri Barbussé	Fosses	VOTP	468,40 €
16-84	Réalisation d'un sondage manuel sur effondrement de chaussée avec purge de la zone creuse et remblais	24 rue de la Chapelle	SEUGY	VOTP	3 482,28 €
16-85	Pose d'un tampon 50*50 sur regard de façade EU	6 bis chemin de Champlatreux	Viarmes	VOTP	422,40 €
					278 527,34 €

Annexe 5 :

Synoptique de la nouvelle station d'épuration d'Asnières-sur-Oise



Annexe 6 :

Oligos éléments

semaine prélèvement	date arrivée labo	ref labo	ref échantillon	lot	B	Co	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
mg/kg MS											
S 1 à 6	20-jun-16	2213999	B/X00939/1 6/001/E01	L_X00939 16001	40,4	<9,11	368	29219	395,6	6,49	843
S 7 à 12	20-jun-16	2214001	B/X00939/1 6/001/E02	L_X00939 16001	37,0	<9,14	334	45174	289,3	5,50	791
S 13 à 17	20-jun-16	2214003	B/X00939/1 6/001/E03	L_X00939 16001	40,54	<9,49	295,3	12661,00	159,9	4,72	620,5
S 18 à 22	20-jun-16	2214007	B/X00939/1 6/002/E05	L_X00939 16002	35,28	<9,13	315,9	42219,00	272,3	5,23	750,7
S 23 à 27	2-sept-16	2214009	B/X00939/1 6/002/E06	L_X00939 16002	21,00	<9,27	326,0	25329	104,9	5,42	768,0
S 28 à 32	6-sept-16	2214011	B/X00939/1 6/002/E07	L_X00939 16002	24,65			27594	95,2		
S 33 à 37	26-déc-16	2214015	B/X00939/1 6/003/E09	L_X00939 16003	29,07	<9,08	343,1	49918,74	99,5	5,74	737,8
S 38 à 42	26-déc-16	2214017	B/X00939/1 6/003/E10	L_X00939 16003	29,24	<8,97	273,8	10828,98	70,4	4,49	549,2
S 43 à 47	9-janv-17	2214021	B/X00939/1 6/004/E12	L_X00939 16004	26,90	<8,87	254,2	9444,91	74,8	4,35	521,5
S 48 à 52	9-janv-17	2214023	B/X00939/1 6/004/E13	L_X00939 16004	27,68	<8,94	261,6	7628,02	67,3	4,34	532,4
Moyenne					31,17		308,0	26001,66	162,9	5,14	679,4
Valeurs max					40,54		367,7	49918,74	395,6	6,49	843,4
Valeurs min					21,00		254,2	7628,02	67,3	4,34	521,5

Éléments traces métalliques

Valeur	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
mg/kg MS								
limite	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000

semaine prélèvement	date arrivée labo	ref labo	ref échantillon	lot	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
mg/kg MS												
S 1 à 6	20-jun-16	2213999	B/X00939/1 6/001/E01	L_X00939 16001	1,320	35,07	367,7	0,86	22,0	36,8	843,42	1268
S 7 à 12	20-jun-16	2214001	B/X00939/1 6/001/E02	L_X00939 16001	1,260	39,22	334,3	0,99	22,0	35,8	791,3	1187
S 13 à 17	20-jun-16	2214003	B/X00939/1 6/001/E03	L_X00939 16001	0,920	34,5	295,28	0,55	19,76	34,7	620,46	970
S 18 à 22	20-jun-16	2214007	B/X00939/1 6/002/E05	L_X00939 16002	1,150	36,57	315,92	1,11	20,87	33,8	750,66	1124
S 23 à 27	2-sept-16	2214009	B/X00939/1 6/002/E06	L_X00939 16002	0,905	52,1	326	1,21	20,5	34,8	768	1167
S 33 à 37	26-déc-16	2214015	B/X00939/1 6/003/E09	L_X00939 16003	0,870	52,38	343,09	0,66	22,4	27,8	737,77	1156
S 38 à 42	26-déc-16	2214017	B/X00939/1 6/003/E10	L_X00939 16003	0,721	36,2	274	0,41	15,4	19,1	549	874
S 43 à 47	9-janv-17	2214021	B/X00939/1 6/004/E12	L_X00939 16004	0,680	33,78	254,21	0,32	14,99	18,8	521,48	824
S 48 à 52	9-janv-17	2214023	B/X00939/1 6/004/E13	L_X00939 16004	0,700	33,7	261,55	0,28	14,89	19,6	532,44	843
Moyenne					0,95	39,3	308,0	0,71	19,2	29,0	679,4	1046
Valeurs max					1,32	52,4	367,7	1,21	22,4	36,8	843,4	1268
Valeurs min					0,68	33,7	254,2	0,28	14,9	18,8	521,5	824

Valeur agronomique

semaine prélèvement	date arrivée labo	ref labo	ref échantillon	lot	pH eau	Hum.	M.S.	C/N total	C orga.	M.O.	P ₂ O ₅ total	K ₂ O total	MgO	CaO	Na ₂ O	N total
S 1 à 6	20-jun-16	2213999	B/X00939/1 6/001/E01	L_X00939 16001	8,5	81,5	18,6	>5,05	38,0	78,8	62,20	5,58	8,53	61,30	2,32	<78,022
S 7 à 12	20-jun-16	2214001	B/X00939/1 6/001/E02	L_X00939 16001	6,5	81,3	18,7	>5,26	40,5	81,0	64,20	6,76	7,65	50,26	2,14	<77,021
S 13 à 17	20-jun-16	2214003	B/X00939/1 6/001/E03	L_X00939 16001	7,2	79,8	20,2	>5,47	38,8	77,7	49,81	8,50	6,61	53,65	1,37	<71,02
S 18 à 22	20-jun-16	2214007	B/X00939/1 6/002/E05	L_X00939 16002	6,8	80,1	19,9	>5,4	38,9	77,8	62,98	6,47	7,84	51,21	1,84	<72,02
S 23 à 27	2-sept-16	2214008	B/X00939/1 6/002/E06	L_X00939 16002	8,6	81,5	18,5	>4,42	38,0	75,2	68,80	8,75	7,72	53,10	1,90	<85,022
S 28 à 32	6-sept-16	2214011	B/X00939/1 6/002/E07	L_X00939 16002	6,7	79,9	20,1	>4,74	38,4	76,9	75,15	9,70	9,23	43,48	1,78	<81,020
S 33 à 37	26-déc-16	2214015	B/X00939/1 6/003/E09	L_X00939 16003	8,4	79,2	20,8	>4,78	37,3	74,6	77,52	9,81	8,18	48,96	2,11	<78,019
S 38 à 42	26-déc-16	2214017	B/X00939/1 6/003/E10	L_X00939 16003	7,0	80,3	19,6	>5,13	39,5	79,0	64,42	11,40	8,00	35,29	1,65	<77,020
S 43 à 47	9-janv-17	2214021	B/X00939/1 6/004/E12	L_X00939 16004	6,6	79,8	20,1	>5,58	41,3	82,7	63,47	12,11	8,23	31,73	1,30	<74,020
S 48 à 52	9-janv-17	2214023	B/X00939/1 6/004/E13	L_X00939 16004	7,0	80,5	19,5	>5,47	41,5	83,1	64,82	12,03	8,37	35,80	1,28	<76,020
Moyenne					7,3	80,4	19,6	#DIV/0!	39,3	78,7	65,3	9,1	8,0	46,2	1,8	#DIV/0!
Valeurs max					8,6	81,5	20,8	0,0	41,5	83,1	77,5	12,1	9,2	61,3	2,3	0,0
Valeurs min					6,5	79,2	18,5	0,0	37,3	74,6	49,8	5,8	6,6	31,7	1,3	0,0

Micropolluants organiques

Valeur	Fluoranthène	Benzofluoran-thène	Benzopy-rène	Total des 7 PCB
Unité	mg/kg MS			
	5	2,5	2,0	0,8

semaine prélèvement	date arrivée labo	ref labo	ref échantillon	lot	Fluoranthène	Benzofluoran-thène	Benzopy-rène	Total des 7 PCB	Congénères 28				
									28	52	101	118	
S 1 à 17	20-jun-16	2213999	B/X00939/1 6/001/E01	L_X00939 16001	0,132	0,091	0,075	<0,07	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 18 à 32	20-jun-16	2214011	B/X00939/1 6/002/E07	L_X00939 16002	0,216	0,164	0,134	<0,07	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 33 à 42	26-déc-16	2214015	B/X00939/1 6/003/E09	L_X00939 16003	0,077	<0,050	<0,050	<0,07	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 43 à 52	9-janv-17	2214023	B/X00939/1 6/004/E13	L_X00939 16004	0,115	0,086	<0,050	<0,07	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
Moyenne					0,135								
Valeurs max					0,216								
Valeurs min					0,077								

Annexe 7 :



réf. client : 98-5775670651
 identifiant * : 8443
 facture n° : F120-0013640

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre Smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 401 119

SUEZ
 TSA 40159
 41974 Blois cedex

www.toutsurmoneau.fr/acce

Traitement des eaux usées
 SICTEUB
 RD 922 BP N° 95270 ASNIERES SUR
 OISE

Bureaux ouverts le lundi de 9h à
 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à
 jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h
 ☎ 0134098550

message personnel

Adresse internet du Syndicat Intercommunal
 d'Exploitation des Champs Capitants d'Asnières
 sur Oise : www.siecco3.com

* Cet information vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M ASNIÈRES-SUR-OISE CLIENT
 RUE SPECIMEN 120M3
 95270 ASNIERES SUR OISE

Service de l'Eau d' ASNIERES-SUR-OISE

SPECIMEN 120 M3

27 Octobre 2016

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			28,67 €
Votre consommation	0 m ³		518,70 €
Total			547,37 €

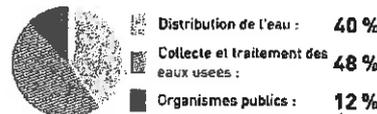
Net à payer

547,37 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 28 octobre 2016
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
 MME M ASNIÈRES-SUR-OISE CLIENT . 95270 ASNIERES SUR OISE

Date et Lieu _____ Signature _____

MME M ASNIÈRES-SUR-OISE
 CLIENT
 RUE SPECIMEN 120M3
 95270 ASNIERES SUR OISE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR7022236497
 RUM : TIP19112598F120-0013640100000000

Montant : 547,37 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 40159
 41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernent le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.

112546345194

191125001247 1098F120-00136401000000000958108 54737

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, rincer juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmonneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 27/10/2016 au 27/10/2017	2	13,59	27,18	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France des Champs Captants du 27/10/2016 au 27/10/2017	120 m ³	0,4481	52,81	5,5	
Part Suez Eau France du 27/10/2016 au 27/10/2017	120 m ³	0,6401	79,21	5,5	
Part du SIFCCAO du 27/10/2016 au 27/10/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 27/10/2016 au 27/10/2017	120 m ³	0,1228	14,74	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
CONSOMMATION					
Part du SICTEUB du 27/10/2016 au 27/10/2017	120 m ³	1,9867	238,40	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 27/10/2016 au 27/10/2017	120 m ³	0,30	36,08	10,0	
Lutte contre la pollution du 27/10/2016 au 27/10/2017	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
TOTAL HT			507,14		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,79		
MONTANT TVA (10.0 %)			27,44		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					547,37
Net à payer					547,37 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698FOOF120-0013640000547374N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmonneau.fr ou au 0800 940 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR6020041010079001667033869 en indiquant votre référence client (96-5775678651).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmonneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 14, place de l'Inis, 72040 Parigné La Rivière - SAS au capital de 422.226.000 Euros - SISEN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2017**

Traité 358

S. I. E. DE BELLEFONTAINE

Document établi le 16/06/2017

Commune : Bellefontaine (95055)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2017
Traité 358 Commune Bellefontaine (95055)

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			38.10	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1051	132.61	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.3200	38.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0500	6.00	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			215.11	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (part SICTEUB) (m3)	120	1.9528	234.34	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			234.34	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.2200	26.40	5.5 %
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grande Lacs) (m3)	120	0.0024	0.28	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3000	36.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			62.69	
TOTAL HT de la Facture			512.14 Euro	
TOTAL TTC de la Facture			652.47 Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.27 Euro	

Tarifs au 01/01/2017
Traité 358

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2017 pour la commune Bellefontaine (95055)

Elle concerne les contrats suivants :

- S.i.e. de Bellefontaine (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2017**

Traité 199

COMMUNE DE CHAUMONTEL

Document établi le 16/06/2017

Commune : Chaumontel (95149)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2017
Traité 199 Commune Chaumontel (95149)

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			29.84	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 60 (m3)	60	0.8303	49.82	5.5 %
Consommation (part distributeur)	61 et plus (m3)	60	1.1337	68.02	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.1500	18.00	5.5 %
Consommation (part SIECCAO)	(m3)	120	0.2700	32.40	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			198.08		
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation Assainissement (part S.I.C.T.E.U.B.)	(m3)	120	2.0667	248.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			248.00		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.2200	26.40	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.3000	36.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			62.40		
TOTAL HT de la Facture			608.48	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			649.23	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.31	Euro	

Tarifs au 01/01/2017
Traité 199

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2017 pour la commune Chaumontel (95149)

Elle concerne les contrats suivants :

- Chaumontel (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Reçu en préfecture le 26/10/2017

Affiché le 26/10/2017



ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU

Vos Contacts :

Accueil : 11 rue St Eloi
60800 CREPY EN VALOIS
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 03 60 56 40 01
Du lundi au vendredi de 8h à 18h,

Dépannage 24h/24 : 03 60 56 40 09 (prix d'un appel local)

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2017

Courrier : TSA 41160
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

11

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIECCAO - COMMUNE DE COYE LA FORET

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés
pour le compte de :
SICTEUB

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	15,84 €	
Consommation TTC	628,01 €	soit 0,0052 €/Litre
Total facture TTC	643,85 €	
	643,85 €	

SAUR SAS au capital de 101520000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA (Reconnue d'utilité publique n° FR26338 379984-NAF 3680
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 29 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et n° 2004 relative à l'informatique, aux libertés et aux
libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, d'un droit de suppression ou d'opposition des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Levollet, Guyancourt. Toute information complémentaire à SAUR dans le
cadre d'un courrier ou par le site internet sera consignée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numero	Diametre		
COYE-LA-FORET	E05KA478890A	015 mm	120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		271,09 € HT	286,00 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2017						15,01	5,50
Consommation Part Production LDE		Année 2017			120	0,4361	52,33		5,50
Consommation Préservation des Ressources en Eau		Année 2017			120	0,1228	14,74		5,50
Consommation Part SIECCAO Renouvellement Réseau 2016 -		Année 2017			120	1,0700	128,40		5,50
Consommation Part SIECCAO		Année 2017			120	0,2700	32,40		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2017			120	0,2351	28,21		5,50

Collecte et traitement des eaux usées		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation Part SICTEUB			120	2,2000	264,00		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Seine-Normandie COYE-			120	0,2200	26,40		5,50
Consommation part Modernisation Réseaux - Seine-			120	0,3000	36,00		10,00

Total Facture	643,85 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 597,49 €
TVA sur les débits : 46,36 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Facture Standard

Prix en vigueur au 01/01/2017

Traité 358

S. I. E. DE BELLEFONTAINE

Document établi le 16/06/2017

Commune : Fosses (95250)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2017

Erreur ! Source du renvoi introuvable. Traité 358 Commune Fosses (95250)

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			38.10	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3) 120	1.1051	132.61	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3) 120	0.3200	38.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3) 120	0.0500	6.00	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			215.11	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (part SICTEUB)	(m3) 120	2.1278	255.34	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			255.34	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(m3) 120	0.2200	26.40	5.5 %
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	(m3) 120	0.0024	0.29	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3) 120	0.3000	36.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			62.69	
TOTAL HT de la Facture			533.14	Euro
TOTAL TTC de la Facture			575.57	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.46	Euro

Tarifs au 01/01/2017

Erreur / Source du renvoi introuvable. Traité 358

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2017 pour la commune Fosses (95250)

Elle concerne les contrats suivants :

- S.i.e. de Bellefontaine (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3

Facture d'un client ayant consommé 120 m³
 établie sur la base des tarifs au 1^{er} janvier pour un usager de Jagay sous Bois

	m ³	Prix de base au 1/1/2016	TVA %	Montant 2016 (EHT)	Prix de base au 1/1/2017	TVA %	Montant 2017 (EHT)
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE							
Part du délégataire							
Abonnement, prime fixe	120	20,71 EHT/m ³	5,50%	41,42	20,85 EHT/m ³	5,50%	41,69
Consommation	120	1,5629 EHT/m ³	5,50%	187,55	1,5733 EHT/m ³	5,50%	188,79
Part des Collectivités							
Redevance communale	120	0,0000 EHT/m ³		0,00	0,0000 EHT/m ³		0,00
Redevance syndicale (SIAEP Nord Ecouen)	120	0,5000 EHT/m ³	5,50%	60,00	0,5000 EHT/m ³	5,50%	60,00
Redevance décarbonatation (SIAEP Nord Ecouen)	120	0,2000 EHT/m ³	5,50%	24,00	0,2000 EHT/m ³	5,50%	24,00
Part des organismes publics							
Préervation des ressources en eau (redevance prélevement AESN)	120	0,0785 EHT/m ³	5,50%	9,42	0,0695 EHT/m ³	5,50%	8,34
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,2200 EHT/m ³	5,50%	26,40	0,2200 EHT/m ³	5,50%	26,40
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT							
Part des Collectivités							
Redevance communale	120	0,0000 EHT/m ³	10,00%	0,00	0,0000 EHT/m ³	10,00%	0,00
Redevance syndicale (SICTEUB)	120	1,8329 EHT/m ³	10,00%	219,95	1,9164 EHT/m ³	10,00%	229,97
Part des organismes publics							
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,3000 EHT/m ³	10,00%	36,00	0,3000 EHT/m ³	10,00%	36,00
TVA				44,78			45,80
Total TTC de la facture				649,51			661,00
Soit le m³ TTC				5,4126			5,5083



réf. client : 98-5464173523
 identifiant * : 7750
 facture n° : F120-0013992

contacts

www.toutsurmonneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et de samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 401 119

SUEZ
 TSA 70001
 51520 Laxou cedex

www.toutsurmonneau.fr/acced

Traitement des eaux usées
SICTEUB
 RD 922 BP N°4 95270 ASNIERES SUR OISE

Bureaux ouverts de lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h

0134098550

message personnel

Adresse internet du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise : www.sieccao.com

Cet espace vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M CHAPELLE-EN-SERVAL CLIENT
 RUE SPECIMEN 120M3
 60520 LA CHAPELLE EN SERVAL

Service de l'Eau de LA CHAPELLE EN SERVAL

SPECIMEN 120 M3

8 Novembre 2016

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			43,70 €
Votre consommation	0 m ³		540,49 €
Net à payer			584,19 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 09 novembre 2016.
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



- Distribution de l'eau : **48 %**
- Collecte et traitement des eaux usées : **41 %**
- Organismes publics : **11 %**

Adresse desservie :
MME M CHAPELLE-EN-SERVAL CLIENT RUE SPECIMEN 120M3 60520 LA CHAPELLE EN SERVAL

Date et Lieu _____
 Signature _____

MME M CHAPELLE-EN-SERVAL
 CLIENT
 RUE SPECIMEN 120M3
 60520 LA CHAPELLE EN SERVAL

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19112598F120-001399210000000000

Montant : 584,19 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 40159
41974 BLOIS CEDEX 9

112549281929

191125001247 4198F120-00139921000000000963108 58419

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					278,15
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 08/11/2016 au 08/11/2017	2	20,71	41,42	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France des Champs Captants du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,4401	52,81	5,5	
Part Suez Eau France du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	1,0190	122,28	5,5	
Part du SIECCAO du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,1228	14,74	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					238,59
CONSOMMATION					
Part du SICTEUB du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	1,8075	216,90	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					67,45
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lette contre la pollution du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,30	36,00	10,0	
TOTAL HT			642,95		
MONTANT TVA (5,5 %)			35,36		
MONTANT TVA (10,0 %)			64,29		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					684,19
Net à payer					584,19 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698FOFP120-0013992000584194N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR4020041010070081687883869 en indiquant votre référence client (98-5464173523).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de Fribis, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.048 Euros - SIREN 410 036 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 407

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2017**

Traité 358

S. I. E. DE BELLEFONTAINE

Document établi le 16/06/2017

Commune : Lassy (95331)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2017
Traité 358 Commune Lassy (95331)

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			38.10	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur)	(m3) 120	1.1051	132.61	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3) 120	0.3200	38.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3) 120	0.0500	6.00	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			215.11	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (part SICTEUB)	(m3) 120	1.8889	226.67	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			226.67	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(m3) 120	0.2200	26.40	5.5 %
Soutien d'épilage (EPTB Seine Grands Lacs)	(m3) 120	0.0024	0.29	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3) 120	0.3000	36.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			62.69	
TOTAL HT de la Facture			504.47	Euro
TOTAL TTC de la Facture			544.04	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.20	Euro

Tarifs au 01/01/2017
Traité 358

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2017 pour la commune Lassy (95331)

Elle concerne les contrats suivants :

- S.l.e. de Bellefontaine (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3



réf. client : 98-5473470675
 identifiant * : 9676
 facture n° : F120-0013868

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 401 119

SUEZ
 TSA 40159
 54528 Laxou Cedex

www.toutsurmoneau.fr/accueil

Traitement des eaux usées
 SICTEUB
 RD 922 BP N° 4 95270 ASNIERES SUR
 OISE

bureaux ouverts le lundi de 9h à
 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à
 jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h
 ☎ 0134098550



MME M LUZARCHES CLIENT 120 M3 E
 RUE SPECIMEN 120M3
 95270 LUZARCHES

Service de l'Eau de LUZARCHES

SPECIMEN 120 M3

4 Novembre 2016

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			21,69 €
Votre consommation	0 m ³		552,42 €

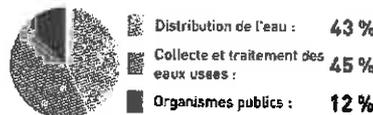
Net à payer

574,11 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 07 novembre 2016
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



message personnel

Adresse Internet du Syndicat Intercommunal
 d'Exploitation des Champs Capitants d'Asnières
 sur Oise : www.siecmob.com

Le présent document vous permet de vous inscrire au mandatement
 automatique à votre compte bancaire. Il pourra aussi vous servir
 de référence lors de vos contacts avec SUEZ.

Adresse desservie :
 MME M LUZARCHES CLIENT 120 M3 E
 RUE SPECIMEN 120M3
 95270 LUZARCHES

Date et Lieu	Signature
--------------	-----------

MME M LUZARCHES CLIENT 120
 M3 E
 RUE SPECIMEN 120M3
 95270 LUZARCHES

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR7022236497
 RUM : TIP19112598F120-00138681000000000

Montant : 574,11 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 40159
 41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.

112548391753

191125001247 6098F120-00138681000000000951108 57411

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 28/10/2016 au 28/10/2017	2	10,28	20,56	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France des Champs Captants du 28/10/2016 au 28/10/2017	120 m ³	0,4401	52,81	5,5	
Part Suez Eau France du 28/10/2016 au 28/10/2017	120 m ³	0,9676	116,11	5,5	
Part du SIECCAO du 28/10/2016 au 28/10/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 28/10/2016 au 28/10/2017	120 m ³	0,1228	14,74	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
CONSOMMATION					
Part du SICTEUB du 28/10/2016 au 28/10/2017	120 m ³	1,9472	233,66	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 28/10/2016 au 28/10/2017	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 28/10/2016 au 28/10/2017	120 m ³	0,30	36,00	10,0	
TOTAL HT					532,68
MONTANT TVA (5.5 %)					14,46
MONTANT TVA (10.0 %)					26,97
Total TTC TVA acquittée sur les débits					574,11
Net à payer					574,11 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698FOOF120-0013868000574114N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 488 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR6020041010070081687N03869 en indiquant votre référence client (98- 5473470675).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2017**

Traité 358

S. I. E. DE BELLEFONTAINE

Document établi le 16/06/2017

Commune : Marly la Ville (95371)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2017
Traité 358 Commune Marly la Ville (95371)

	Qté	Euro		Taux TVA	
		Prix Unitaire HT	Montant HT		
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			38.10	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	1.1051	132.61	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.3200	38.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.0500	6.00	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			215.11		
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation (part SICTEUB)	(m3)	120	2.2000	264.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			264.00		
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.2200	26.40	5.5 %
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	(m3)	120	0.0024	0.29	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	(m3)	120	0.3000	36.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			62.69		
TOTAL HT de la Facture			541.80	Euro	
TOTAL TTC de la Facture			585.10	Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.54	Euro	

Tarifs au 01/01/2017
Traité 358

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2017 pour la commune Marly la Ville (95371)

Elle concerne les contrats suivants :

- S.i.e. de Bellefontaine (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3



réf. client : 98-9067078075
 identifiant * : 9251
 facture n° : F120-0013995

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 401 119

SUEZ
 TSA 74001
 61528 Laxon cedex

www.toutsurmoneau.fr/accso

Traitement des eaux usées
SICTEUB
 RD 922 BP N°4 95270 ASNIÈRES SUR OISE

bureaux ouverts de lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h
 ☎ 0136098550

message personnel

Adresse internet du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Caplains d'Asnières sur Oise : www.sieccao.com

Un règlement sous forme de mandat de prélèvement SEPA est envoyé à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être transmis lors de vos contacts via téléphone.



MME M MORTEFONTAINE CLIENT 120
 RUE SPECIMEN 120M3
 60128 MORTEFONTAINE

Service de l'Eau de MORTEFONTAINE

SPECIMEN 120 M3

8 Novembre 2016

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			34,37 €
Votre consommation	0 m ³		486,77 €

Net à payer 521,14 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 09 novembre 2016
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



- Distribution de l'eau : 41 %
- Collecte et traitement des eaux usées : 47 %
- Organismes publics : 12 %

Adresse desservie :
 MME M MORTEFONTAINE CLIENT 120 RUE SPECIMEN 120M3
 60128 MORTEFONTAINE

Date et Lieu _____ Signature _____

MME M MORTEFONTAINE
 CLIENT 120
 RUE SPECIMEN 120M3
 60128 MORTEFONTAINE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR022236497
 RUM : TIP19112598F120-00139951000000000

Montant : 521,14 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 40159
 41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

112549426871

191125001247 7798F120-00139951000000000925108 52114

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 08/11/2016 au 08/11/2017	2	16,29	32,58	5,5	341,19
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France des Champs Captants du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,4401	52,81	5,5	
Part Suez Eau France du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,5638	67,66	5,5	
Part du SIECCAO du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,1226	14,74	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
CONSOMMATION					
Part du SICTEUB du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	1,8371	220,45	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDE					
Modernisation des réseaux de collecte du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,30	36,00	10,0	
Lutte contre la pollution du 08/11/2016 au 08/11/2017	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
TOTAL HT			483,04		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,45		
MONTANT TVA (10.0 %)			25,65		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					521,14
Net à payer					521,14 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCI DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698FOOF120-0013995000521144N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR6020041010070061687N03869 en indiquant votre référence client [98- 9067078075].

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de Tris, 92340 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607



contacts

- www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h**
☎ 0977 408 408
- urgence 24h/24**
☎ 0977 401 119
- SUEZ**
TSA 40159
64528 Blois cedex 9
- www.toutsurmoneau.fr/apccp
- Traitement des eaux usées**
SICTEUB
RD 922 BP N°3 95270 ASNIERES SUR OISE
- jours aux ouvertures** du lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h
- 0184098550

message personnel

Adresse Internet du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs (SIECCB) d'Asnières sur Oise : www.sieccb.com

Cet identifiant vous permettra de vous inscrire au paiement sécurisé à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M NOISY-SUR-OISE CLIENT 120
RUE SPECIMEN 120M3
95270 NOISY SUR OISE

Service de l'Eau de NOISY SUR OISE

SPECIMEN 120 M3

15 Novembre 2016

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			32,11 €
Votre consommation	0 m ³		608,23 €

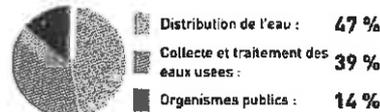
Net à payer 640,34 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 16 novembre 2016

Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
MME M NOISY-SUR-OISE CLIENT 120 95270 NOISY SUR OISE

Date et Lieu _____
Signature _____

MME M NOISY-SUR-OISE CLIENT
120
RUE SPECIMEN 120M3
95270 NOISY SUR OISE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19112598F120-00142351000000000

Montant : 640,34 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 40159
41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans le convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

112551900057

191125001247 1698F120-00142351000000000939108 64034

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			288,79		298,86
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 15/11/2016 au 15/11/2017	2	15,22	30,44	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France des Champs Capitanis du 15/11/2016 au 15/11/2017	120 m³	0,4401	52,81	5,5	
Part Suez Eau France du 15/11/2016 au 15/11/2017	120 m³	1,2742	152,90	5,5	
Part du SIECCAO du 15/11/2016 au 15/11/2017	120 m³	0,27	32,40	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 15/11/2016 au 15/11/2017	120 m³	0,1228	14,74	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			226,67		249,34
CONSOMMATION					
Part du SICTEUB de 15/11/2016 au 15/11/2017	120 m³	1,8889	226,67	10,8	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 15/11/2016 au 15/11/2017	120 m³	0,4150	49,80	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 15/11/2016 au 15/11/2017	120 m³	0,30	36,00	10,0	
TOTAL HT			596,76		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,31		
MONTANT TVA (10,0 %)			26,27		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					640,34
Net à payer					640,34 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698FOOF120-0014235000640344N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR6020041010070081687803869 en indiquant votre référence client (98-6533149403).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Île, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 407 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 407



réf. client : 98-9704873511
 identifiant * : 7203
 facture n° : F120-0013903

contacts

www.tout-surmonceau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 0977 408 408

urgence 24h/24
 0977 401 119

SUEZ
 TSA 70001
 54520 Laxou cedex
 www.tout-surmonceau.fr/accso

Traitement des eaux usées
 SICTEUB
 RD 922 BP N°4 95270 ASNIERES SUR
 OISE

bureaux ouverts le lundi de 9h à
 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi
 jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h

0134 098550

message personnel

Adresse internet du Syndicat Intercommunal
 d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières
 sur Oise : www.sieccao.com

Un identifiant vous permettra de plus facilement de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M ORRY-LA-VILLE CLIENT 120
 RUE SPECIMEN 120M3
 60560 ORRY LA VILLE

Service de l'Eau d' ORRY LA VILLE

SPECIMEN 120 M3

7 Novembre 2016

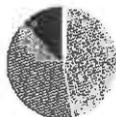
	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			43,07 €
Votre consommation	0 m ³		554,61 €

Net à payer 597,68 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 08 novembre 2016
 Règlement à réception, sans escompte.

Une pénalité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 applicable par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



- Distribution de l'eau : 47 %
- Collecte et traitement des eaux usées : 41 %
- Organismes publics : 12 %

Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
 MME M ORRY-LA-VILLE CLIENT 120 60560 ORRY LA VILLE

Date et Lieu _____ Signature _____

MME M ORRY-LA-VILLE CLIENT
 120
 RUE SPECIMEN 120M3
 60560 ORRY LA VILLE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19112598F120-00139031000000000

Montant : 597,68 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 40159
 41974 BLOIS CEDEX 9

112548873663

191125001247 3698F120-00139031000000000985108 59768

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmonneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC	
DISTRIBUTION DE L'EAU					237,97	287,71
ABONNEMENT						
Part Suez Eau France de 07/11/2016 au 07/11/2017	2	20,41	40,82	5,5		
CONSOMMATION						
Part Suez Eau France des Champs Captants de 07/11/2016 au 07/11/2017	120 m ³	0,4401	52,81	5,5		
Part Suez Eau France de 07/11/2016 au 07/11/2017	120 m ³	1,06	127,20	5,5		
Part du SIECCAD de 07/11/2016 au 07/11/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5		
Part Agence de l'Eau préservation Ressource de 07/11/2016 au 07/11/2017	120 m ³	0,1228	14,74	5,5		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					225,02	277,52
CONSOMMATION						
Part du SICTEUB de 07/11/2016 au 07/11/2017	120 m ³	1,8752	225,02	10,0		
ORGANISMES PUBLICS					67,40	87,45
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE						
Lutte contre la pollution de 07/11/2016 au 07/11/2017	120 m ³	0,22	26,40	5,5		
Modernisation des réseaux de collecte de 07/11/2016 au 07/11/2017	120 m ³	0,30	36,00	10,0		
TOTAL HT					555,39	
MONTANT TVA (5,5 %)					16,19	
MONTANT TVA (10,0 %)					26,10	
Total TTC TVA acquittée sur les débits						597,68
Net à payer						597,68 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698F00F120-0013903000597684N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmonneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR6020041010070061607N03869 en indiquant votre référence client (90- 9704873511).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

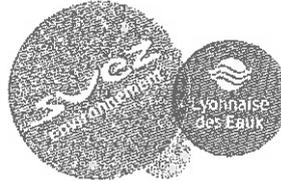
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmonneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422 224 040 Euros - SIREN 410 036 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410334 607



BLOC NOTES

LYONNAISE DES EAUX



25 Juillet 2016

Réf. Client 98-3107283435
 Identifiant * 8708
 Facture N° F120-0011142



CONTACTS

PAR INTERNET :
www.lyonnaise-des-eaux.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client **0977 408 408**
APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le
 samedi de 8h à 13h
 Urgence 24h/24

0977 401 119
APPEL NON SURTAXÉ

PAR COURRIER :

Lyonnaise des Eaux - Service client
 TSA 70001
 54528 LAXOU CEDEX

Service des Eaux Usées
 SICTEUB
 RD 922
 BP N°4
 95270 ASNIERES SUR OISE
 01-34-09-85-50 Fax : 01-34-09-86-49
 bureaux ouverts lundi 9h 12h30-13h30
 17h30 mardi à jeudi 8h30 12h30-13h30
 17h30 vendredi 8h30 12h

MESSAGES

Adresse internet du Syndicat
 Intercommunal d'Exploitation des Champs
 Captants d'Asnières sur Oise :
www.sieccao.com

MME M PLAILLY CLIENT 120 M3 E+A
 RUE SPECIMEN 120M3
 60128 PLAILLY

Facture - Service de l'Eau de PLAILLY

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION	120 m³
DISTRIBUTION DE L'EAU	197,52 C
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	242,50 C
ORGANISMES PUBLICS	67,45 C

NET A PAYER 507,47 C

Merçi de régler cette facture à réception au plus tard le 26 juillet 2016
 Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



MME M PLAILLY CLIENT 120 M3 E+A
 Adresse desservie :
 RUE SPECIMEN 120M3
 60128 PLAILLY

TIP 1948063

(8417/6934)

Date et Lieu	Signature

MME M PLAILLY CLIENT 120 M3
 E+A
 RUE SPECIMEN 120M3
 60128 PLAILLY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR7022236497
 RUM : TIP19112598F120-00111421000000000

Montant : 507,47 €

TIPSEPA

LYONNAISE DES EAUX
 TSA 40159
 41974 BLOIS CEDEX 9

* Cet identifiant vous permet de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

112519480637

191125001247 3498F120-0011142100000000944108 50747

POUR EN SAVOIR

Lyonnaise des Eaux devient SUEZ

Lyonnaise des Eaux s'appelle désormais SUEZ. Ce changement de marque est progressif et sera pleinement effectif en octobre 2016.

Vous retrouverez la marque SUEZ sur votre facture, votre site internet, ainsi que sur tous nos documents et communications.

Votre contrat quant à lui ne changera pas :
 - le prix de l'eau de votre commune et les conditions du service resteront les mêmes,
 - vous n'aurez aucune démarche à effectuer,
 - vos codes d'accès à votre compte en ligne seront identiques.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.lyonnaise-des-eaux.fr



Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1998

Réf. Client : 3107283435 / N° Facture : F120-0011142-1

DETAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire (HT)	Montant HT	Montant TTC	Prix Max
DISTRIBUTION DE L'EAU				387,23	387,62	
ABONNEMENT						
Part Lyonnaise des Eaux du 25/07/2016 au 25/07/2017		2	14,18	28,36		5,5
CONSOMMATION						
Part Lyonnaise des Eaux des Champs Captants du 25/07/2016 au 25/07/2017		120 m ³	0,4401	52,81		5,5
Part Lyonnaise des Eaux du 25/07/2016 au 25/07/2017		120 m ³	0,4810	57,72		5,5
Part du SIECCAO du 25/07/2016 au 25/07/2017		120 m ³	0,27	32,40		5,5
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 25/07/2016 au 25/07/2017		120 m ³	0,1228	14,74		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				220,45	242,50	
CONSOMMATION						
Part du SICTEUB du 25/07/2016 au 25/07/2017		120 m ³	1,8371	220,45		10,0
ORGANISMES PUBLICS				82,40	87,45	
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE						
Lutte contre la pollution du 25/07/2016 au 25/07/2017		120 m ³	0,22	26,40		5,5
Modernisation des réseaux de collecte du 25/07/2016 au 25/07/2017		120 m ³	0,30	36,00		10,0
TOTAL HT				470,08		
MONTANT TVA (6,6 %)				31,174		
MONTANT TVA (10,0 %)				25,85		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					497,47	

NET A PAYER 507,47 €

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Répartition	58%	13%
<input checked="" type="checkbox"/> LYONNAISE DES EAUX	Collectivités locales et tiers	<input type="checkbox"/> Taxes

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, Lyonnaise des Eaux - Service client TSA 70001 54528 LAKOU CEDEX.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations,
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez vous sur www.lyonnaise-des-eaux.fr et cliquez sur "découvrir l'eau"

- 1 **Captage et traitement de l'eau potable**
Acteur : Votre service local d'eau potable
- 2 **Stockage et distribution**
Acteur : Votre service local d'eau potable
- 3 **Consommation et rejet des eaux usées**
Acteur : vous
- 4 **Collecte et/ou traitement des eaux usées**
Acteur: Votre service local d'assainissement



TREK69BF00F120-0011142000507474N

Comment effectuer votre règlement

PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUELS OU À CHAQUE FACTURE.

Avec le prélèvement mensuel, étalez le règlement de votre facture sur l'année, et gérez plus facilement votre budget ; pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.lyonnaise-des-eaux.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

PAR CARTE BANCAIRE.

Validez votre paiement au **0800 048 408** ou sur www.lyonnaise-des-eaux.fr.

PAR TIPSEPA.

Détachez, datez, signez le TIP et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois. Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre règlement dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

EN ESPECES : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2017**

Traité 358

S. I. E. DE BELLEFONTAINE

Document établi le 16/06/2017

Commune : Plessis Luzarches (95493)

Profil : Particulier

Tarifs au 01/01/2017
Traité 358 Commune Plessis Luzarches (95493)

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			38.10	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1051	132.61	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.3200	38.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0500	6.00	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			215.11	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (part SICTEUB) (m3)	120	1.8889	226.67	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			226.67	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.2200	26.40	5.5 %
Soutien d'épave (EPTB Seine Grands Lacs) (m3)	120	0.0024	0.29	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3000	36.00	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			62.69	
TOTAL HT de la Facture			504.47 Euro	
TOTAL TTC de la Facture			544.04 Euro	
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.20 Euro	



Tarifs au 01/01/2017
Traité 358

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2017 pour la commune Plessis Luzarches (95493)

Elle concerne les contrats suivants :

- S.i.e. de Bellefontaine (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

- Profil : Particulier
- Variables
- Consommation : 120 m3



réf. client : 98-7387151159
 identifiant * : 9833
 facture n° : F120-0014871

contacts

www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 401 119

SUEZ
 TSA 70001
 61520 Laxou cedex

www.toutsurmoneau.fr/accep

Traitement des eaux usées
SICTEUB
 RD 922 BP N° 95270 ASNIERES SUR
 OISE

bureaux ouverts le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h

0134098550

message personnel

Adresse Internet du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Coquants à Asnières sur Oise : www.siecco.com

Le Mandant vous permet de nous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M PONTARMÉ CLIENT 120 M3 E
 RUE SPECIMEN 120M3
 60520 PONTARME

Service de l'Eau de PONTARME

SPECIMEN 120 M3

25 Novembre 2016

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			29,33 €
Votre consommation	0 m ³		542,54 €

Net à payer

571,87 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 28 novembre 2016
 Règlement à réception, sans escompte.

Une pénalité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



- Distribution de l'eau : **47 %**
- Collecte et traitement des eaux usées : **41 %**
- Organismes publics : **12 %**

Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
 MME M PONTARMÉ CLIENT 120 M3 E . 60520 PONTARME

Date et Lieu

Signature

MME M PONTARMÉ CLIENT 120 M3 E
 RUE SPECIMEN 120M3
 60520 PONTARME

IBAN : OIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19112598F120-00148711000000000

Montant : 571,87 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 40159
 41974 BLOIS CEDEX 9

112556231930

191125001247 0498F120-00148711000000000962108 57187

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC	
DISTRIBUTION DE L'EAU					255,69	269,75
ABONNEMENT						
Part Suez Eau France du 25/11/2016 au 25/11/2017	2	13,90	27,80	5,5		
CONSOMMATION						
Part Suez Eau France des Champs Captants du 25/11/2016 au 25/11/2017	120 m ³	0,4401	52,81	5,5		
Part Suez Eau France du 25/11/2016 au 25/11/2017	120 m ³	1,0662	127,94	5,5		
Part du SIECCAD du 25/11/2016 au 25/11/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5		
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 25/11/2016 au 25/11/2017	120 m ³	0,1228	14,74	5,5		
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					210,34	236,67
CONSOMMATION						
Part de SICTEUB du 25/11/2016 au 25/11/2017	120 m ³	1,7778	213,34	10,0		
ORGANISMES PUBLICS					62,40	67,45
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE						
Lutte contre la pollution du 25/11/2016 au 25/11/2017	120 m ³	0,22	26,40	6,6		
Modernisation des réseaux de collecte du 25/11/2016 au 25/11/2017	120 m ³	0,30	36,00	10,0		
TOTAL HT			531,43			
MONTANT TVA (5,5 %)			15,51			
MONTANT TVA (10,0 %)			24,93			
Total TTC TVA acquittée sur les débits					571,87	
Net à payer						571,87 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698FOOF120-0014871000571874N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 940 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR4020041010070061607N03869 en indiquant votre référence client (98- 7387151159).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.



contacts

www.toutsurmoineau.fr
accessible depuis votre smartphone
Service client du lundi au vendredi de
8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408

urgence 24h/24
0977 401 119

SUEZ
TSA 40159
41974 Blois cedex

www.toutsurmoineau.fr/accso

Traitement des eaux usées
SICTEUB
RD 922 BP N°1 95270 ASNIERES SUR
OISE

bureaux ouverts le lundi de 9h à
12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à
jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
17h30 - vendredi de 8h30 à 12h

0134098550

message personnel

Adresse internet du Syndicat intercommunal
d'Exploitation des Champs Caplants d'Asnières
sur Oise : www.sicrcao.com

Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M SEUGY CLIENT 120 M3 E
RUE SPECIMEN 120M3
95270 SEUGY

Service de l'Eau de SEUGY

SPECIMEN 120M3

4 Novembre 2016

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			41,67 €
Votre consommation	0 m ³		490,56 €
Net à payer			532,23 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 07 novembre 2016
Règlement à réception, sans escompte.

Une pénalité forte taire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



- Distribution de l'eau : 41 %
- Collecte et traitement des
eaux usées : 46 %
- Organismes publics : 13 %

Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
MME M SEUGY CLIENT 120 M3 E 95270 SEUGY

Date et Lieu _____
Signature _____

MME M SEUGY CLIENT 120 M3 E
RUE SPECIMEN 120M3
95270 SEUGY

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR7022236497
RUM : TIP19112598F120-001386710000000000

Montant : 532,23 €

TIPSEPA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 40159
41974 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
compte pour le montant indiqué.

112548509930

191125001247 4898F120-00138671000000000933108 53223

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 04/11/2016 au 04/11/2017	2	19,75	39,50	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France des Champs Captants du 04/11/2016 au 04/11/2017	120 m ³	0,4401	52,81	5,5	
Part Suez Eau France du 04/11/2016 au 04/11/2017	120 m ³	0,5581	66,97	5,5	
Part de SIECCAO du 04/11/2016 au 04/11/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressources du 04/11/2016 au 04/11/2017	120 m ³	0,1220	14,74	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
CONSOMMATION					
Part du SICTEUB du 04/11/2016 au 04/11/2017	120 m ³	1,8713	224,56	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 04/11/2016 au 04/11/2017	120 m ³	0,30	36,00	10,0	
Lutte contre la pollution du 04/11/2016 au 04/11/2017	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
TOTAL HT			493,38		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,79		
MONTANT TVA (10.0 %)			26,06		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					532,23
Net à payer					532,23 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698F00F120-0013867000532234N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 8000 948 488 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR6020041910070081687N03869 en indiquant votre référence client (98- 6924150629).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Ysis, 97040 Paris La Défense - SAS au capital de 427.224.040 Euros - SIREN 410 034 407 RCS Nanterre - N° TVA Intracommunautaire : FR 79 410034 407

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Reçu en préfecture le 26/10/2017

Affiché le 26/10/2017

Berger
Levrault

ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU

Vos Contacts :

Accueil : 11 rue St Etol
60800 CREPY EN VALOIS
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 03 60 56 40 01
Du lundi au vendredi de 8h à 18h,

Dépannage 24h/24 : 03 60 56 40 09 (prix d'un appel local)

www.ssurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2016

Courrier : TSA 41180
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

11

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIECCAO - COMMUNE DE SAINT WITZ

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés
pour le compte de :

SICTEUB

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	10,76 €	
Consommation TTC	484,75 €	soit 0,0040 €/Litre
Total facture TTC	495,51 €	
	495,51 €	

SALUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 239379584 Siège Social 11 Chemin de Broigne 92130 (SEY LES MOULINEAUX) TVA Intracommunautaire n°FR2633037884-NAF 3800
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et à la loi n°2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification de ces données et le cas échéant d'un droit de suppression des informations vous concernant si vous adressez à SALUR, 1 rue Antoine Levrault, Guyancourt. Toute information communiquée à SALUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation m3	Abonnement	TVA
	Numéro	Diamètre						
SAINT WITZ	D02AB082470	020 mm				120		
TOTAL CONSOMMATION						120	Consom. estimée	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		198,91 € HT / 188,78 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		1er semestre 2016					10,20	5,50
Consommation part Distribution Communale		1er semestre 2016		120	0,2000	24,00		5,50
Consommation Préservation des Ressources en Eau		1er semestre 2016		120	0,1228	14,74		5,50
Consommation Part Production SIECCAO		1er semestre 2016		120	0,2000	24,00		5,50
Consommation part Lyonnaise des Eaux Production		1er semestre 2016		120	0,4401	52,81		5,50
Consommation part SAUR		1er semestre 2016		120	0,2847	34,16		5,50

Collecte et traitement des eaux usées		219,34 € HT / 234,67 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part SICTEUB		1er semestre 2016		120	1,7778	219,34		10,00

Organismes publics		66,80 € HT / 92,14 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2016		120	0,4150	49,80		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		1er semestre 2016		120	0,3900	35,00		10,00

Total Facture	485,51 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 459,05 €
TVA sur les débits : 36,46 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



contacts

www.toutsurmonneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
☎ 0977 401 119

SUEZ
TSA 40159
54528 Blois cedex

www.toutsurmonneau.fr/accueil

Traitement des eaux usées

SICTEUB
RD 922 BP N° 495270 ASNIERES SUR
OISE

Bureaux ouverts le lundi de 9h à
12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à
jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
17h30 - vendredi de 8h30 à 12h
☎ 0134098550

message personnel

Adresse internet du Syndicat Intercommunal
d'Exploitation des Champs Caplans d'Asnières
sur Oise : www.sicteub.com

Le règlement sans mandat de prélèvement SEPA est possible à votre banque en ligne si votre banque vous le propose. Demandez lors de vos contacts par téléphone.



réf. client : 98-7429268109
identifiant * : 9826
facture n° : F120-0014413

MME M SURVILLIERS CLIENT 120 M3
RUE SPECIMEN 120M3
95470 SURVILLIERS

Service de l'Eau de SURVILLIERS

SPECIMEN 120 M3		17 Novembre 2016
Votre abonnement	m ³ prix m ³ ++	montant TTC 15,93 €
Votre consommation	0 m ³	941,22 €
Net à payer		478,59 €
Merci de régler cette facture au plus tard le 10 novembre 2016 Règlement à réception, sans escompte.		

Une pénalité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux applicable par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



- Distribution de l'eau : 33 %
- Collecte et traitement des eaux usées : 52 %
- Organismes publics : 15 %

Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3
MME M SURVILLIERS CLIENT 120 M3 95470 SURVILLIERS

Date et Lieu	Signature	MME M SURVILLIERS CLIENT 120 M3 RUE SPECIMEN 120M3 95470 SURVILLIERS	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR7022236497 RUM : TIP19112598F120-00144131000000000
			Montant : 478,59 €
			TIPSEPA
		SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 40159 41974 BLOIS CEDEX 9	
112553041151		191125001247 9498F120-00144131000000000974108 47859	

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brassage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 17/11/2016 au 17/11/2017	2	3,78	7,56	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France des Champs Captants du 17/11/2016 au 17/11/2017	120 m ³	0,4401	52,81	5,5	
Part Suez Eau France du 17/11/2016 au 17/11/2017	120 m ³	0,37	44,40	5,5	
Part de SIECCAO du 17/11/2016 au 17/11/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 17/11/2016 au 17/11/2017	120 m ³	0,1228	14,74	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
CONSOMMATION					
Part du SICTEUB du 17/11/2016 au 17/11/2017	120 m ³	1,9006	228,07	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 17/11/2016 au 17/11/2017	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 17/11/2016 au 17/11/2017	120 m ³	0,30	36,00	10,0	
TOTAL HT			442,38		
MONTANT TVA (5.5 %)			9,80		
MONTANT TVA (10.0 %)			26,41		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					478,59
Net à payer					478,59 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698FOOF120-0014413000478594N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 400 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR6020041010870081687M03869 en indiquant votre référence client (98- 7429248109).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA Intracommunautaire : FR 79 410834 607

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Envoyé en préfecture le 26/10/2017

Affiché le 26/10/2017

Affiché le 26/10/2017

ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU

Berser
Levrault

Vos Contacts :

Accueil : 11 rue St Eloi
60800 CREPY EN VALOIS
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 03 60 56 40 01
Du lundi au vendredi de 8h à 18h,

Dépannage 24h/24 : 03 60 56 40 09 (prix d'un appel local)

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2018

Courrier : TSA 41160
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

11

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

SIECCAO - COMMUNE DE THIERS SUR THEVE

Collecte et traitement des eaux usées facturés et encaissés
pour le compte de :

SICTEUB

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	15,76 €
Consommation TTC	514,69 €
Total facture TTC	530,45 €
	530,45 €

soit 0,0043 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101629000 € RCS Nanterre 338379564 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92190 165Y LES MOULINEAUX TVA intracommunautaire n°FR28339 379964-NAF 3609
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 59 et suivants de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée n°2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux
libanés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification, d'un droit de réclamation ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Arlesno Lavelle, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le
cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux

Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Publié en préfecture le 26/10/2017

Affiché le 26/10/2017



ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m ³	Information
	Numéro	Diamètre		
THIERS-SUR-THEVE	006651	D15 mm	120	Conso. simplée
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	194,20 € HT	204,87 € TTC						
Distribution de l'eau			m ³	m ³	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		1er semestre 2016					14,94	5,50
Consommation Part Collectivité		1er semestre 2016		120	0,0500	6,00		5,50
Consommation Préservation des Ressources en Eau		1er semestre 2016		120	0,1228	14,74		5,50
Consommation PRODUCTION Part LDE		1er semestre 2016		120	0,4401	52,81		5,50
Consommation Part SIECCAO		1er semestre 2016		120	0,2000	24,00		5,50
Consommation Part SAUR		1er semestre 2016		120	0,6809	81,71		5,50

Collecte et traitement des eaux usées	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	234,66 € HT	258,13 € TTC						
Consommation Part SICTEUB		1er semestre 2016	m ³	m ³	€ HT	€ HT	€ HT	%
				120	1,9555	234,66		10,00

Organismes publics	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	62,40 € HT	67,45 € TTC						
Consommation part Lutte Pollution - Seine-Normandie		1er semestre 2016	m ³	m ³	€ HT	€ HT	€ HT	%
				120	0,2200	26,40		5,50
Consommation part Modernisation Réseaux - Seine-Normandie		1er semestre 2016		120	0,3000	36,00		10,00

Total Facture	530,45 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 491,26 €
TVA sur les débits : 39,19 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques. La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



réf. client : 98-4935050633
 identifiant *: 6792
 facture n° : F120-0014111

contacts

www.tout-sur-moneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de
 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
 ☎ 0977 408 408

urgence 24h/24
 ☎ 0977 401 119

SUEZ
 TSA 40159
 61520 Laxon cedex

www.tout-sur-moneau.fr/accus

Traitement des eaux usées

SICTEUB
 RD 922 BP N°4 95270 ASNIERES SUR
 OISE

bureaux ouverts le lundi de 9h à
 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mardi à
 jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à
 17h30 - vendredi de 8h30 à 12h

0154098550

message personnel

Adresse Internet du Syndicat Intercommunal
 d'Exploitation des Champs Cantants d'Asnières
 sur Oise : www.siecco.com

* Tout paiement vous permettra de nous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M VIARMES CLIENT 120 M3 E+A
 RUE SPECIMEN 120M3
 95270 VIARMES

Service de l'Eau de VIARMES

SPECIMEN 120 M3

10 Novembre 2016

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			40,36 €
Votre consommation	0 m ³		514,21 €

Net à payer 554,57 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 31 novembre 2016
 Règlement à réception, sans escompte.

Une infamité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



- Distribution de l'eau : 41 %
- Collecte et traitement des eaux usées : 47 %
- Organismes publics : 12 %

Adresse desservie :
 MME M VIARMES CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
 95270 VIARMES

Date et Lieu _____
 Signature _____

MME M VIARMES CLIENT 120
 M3 E+A
 RUE SPECIMEN 120M3
 95270 VIARMES

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR7022236497
 RUM : TIP19112598F120-0014111000000000

Montant : 554,57 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux Instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 40159
 41974 BLOIS CEDEX 9

112550162322

191125001247 2898F120-00141111000000000957108 55457

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0016111-1

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :

www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 21/11/2016 au 21/11/2017	2	19,13	38,26	5,5	
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France des Champs Captants du 21/11/2016 au 21/11/2017	120 m ³	0,4401	52,81	5,5	
Part Suez Eau France du 21/11/2016 au 21/11/2017	120 m ³	0,6247	74,96	5,5	
Part du SIECCAO du 21/11/2016 au 21/11/2017	120 m ³	0,27	32,40	5,5	
Part Agence de l'Eau préservation Ressource du 21/11/2016 au 21/11/2017	120 m ³	0,1226	14,74	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
CONSOMMATION					
Part du SICTEUB du 21/11/2016 au 21/11/2017	120 m ³	1,9857	238,40	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Modernisation des réseaux de collecte du 21/11/2016 au 21/11/2017	120 m ³	0,30	36,00	10,0	
Lutte contre la pollution du 21/11/2016 au 21/11/2017	120 m ³	0,22	26,40	5,5	
TOTAL HT			519,97		
MONTANT TVA (5,5 %)			13,16		
MONTANT TVA (10,0 %)			27,44		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					554,57
Net à payer					554,57 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, SUEZ Eau France SAS, SUEZ TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREK698FOOF120-0014111000654574N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0600 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR9020041000010544780602010 en indiquant votre référence client (98-4935050633).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

• Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

• Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 14, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.226.040 Euros - SIREN 410 024 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire - FR 79 410034 607

Annexe 8 :

**SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX MARCHE D'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISEMENT EAUX USEES
PARTIE POSTES ET RESEAUX**

BILAN FINANCIER ANNEE 2016

Montant du marché 2016		716 781 €	
Reliquat 2015		107 121 €	
Montant disponible		823 902 €	
Un douzième du marché		68 659 €	
Constat de travaux			Cumul
			Reste mensuel
Constat n°25 de Janvier	25 201,18 €	798 701	25 201
Constat n°26 de Février	32 467,11 €	766 234	57 668
Constat n°27 de Mars	33 771,39 €	732 463	91 440
Constat n°28 d'Avril	39 662,21 €	692 800	131 102
Constat n°29 de Mai	57 261,69 €	635 539	188 363
Constat n°30 de Juin	114 514,00 €	521 025	302 877
Constat n°31 de Juillet	43 766,00 €	477 259	346 643
Constat n°32 de Août	35 376,00 €	441 883	382 019
Constat n°33 de Septembre	36 203,00 €	405 680	418 222
Constat n°34 de Octobre	40 318,96 €	365 361	458 541
Constat n°35 de Novembre	60 151,25 €	305 209	518 693
Constat n°36 de Décembre	83 279,00 €	221 930	601 972

ENTRETIEN DES RESEAUX

Montant du marché 2016		354 168 €	
Reliquat 2015		75 254 €	
Montant disponible		429 422 €	
Un douzième du marché		35 785 €	
Entretien des réseaux			Cumul
			Reste mensuel
Constat n°25 de Janvier	2 502,73 €	426 919	2 503
Constat n°26 de Février	9 768,66 €	417 150	12 272
Constat n°27 de Mars	6 364,51 €	410 786	18 636
Constat n°28 d'Avril	20 761,06 €	390 025	39 397
Constat n°29 de Mai	38 360,54 €	391 061	77 758
Constat n°30 de Juin	91 815,00 €	259 849	169 573
Constat n°31 de Juillet	10 944,00 €	248 905	180 517
Constat n°32 de Août	8 614,00 €	240 291	189 131
Constat n°33 de Septembre	8 682,00 €	231 609	197 813
Constat n°34 de Octobre	8 641,14 €	222 968	206 454
Constat n°35 de Novembre	32 629,73 €	190 338	239 084
Constat n°36 de Décembre	53 472,63 €	136 866	292 556

MAINTENANCE DES POSTES

Montant du marché 2016		362 613 €	
Reliquat 2015		33 560 €	
Montant disponible		396 173 €	
Un douzième du marché		33 014 €	
Maintenance des postes			Cumul
			Reste mensuel
Constat n°25 de Janvier	22 698,45 €	373 475	22 698
Constat n°26 de Février	22 698,45 €	350 777	45 396
Constat n°27 de Mars	27 406,88 €	323 370	72 803
Constat n°28 d'Avril	18 901,15 €	304 469	91 704
Constat n°29 de Mai	18 901,15 €	285 567	110 606
Constat n°30 de Juin	22 699,00 €	262 868	133 305
Constat n°31 de Juillet	32 821,00 €	230 047	166 126
Constat n°32 de Août	26 762,00 €	203 285	192 888
Constat n°33 de Septembre	27 522,00 €	175 763	220 410
Constat n°34 de Octobre	31 677,82 €	144 086	252 087
Constat n°35 de Novembre	27 521,52 €	116 564	279 609
Constat n°36 de Décembre	29 806,44 €	86 758	309 415

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX

MARCHE DE TRAVAUX DIVERS

BILAN FINANCIER ANNEE janvier 2016 / avril 2016 - Hors actualisation -

Montant du marché		130 621,94 €		130 621,94 €
Reliquat de l'année 2015				
Montant mensuel jusqu'au 30 avril 16				32 655,49 €
Constat de travaux	Montant du Mois		Cumul	Reste
Constat n°68 de Janvier 2016 [EGA]	13268,7		13268,7	117 353,24 €
Constat n°69 de Janvier 2016 [VOTP]	4871,1		18139,8	112 482,11 €
Constat n°70 de Février 2016 [EGA]	14183,6		32323,4	98 298,51 €
Constat n°71 de Février 2016 [VOTP]	8689,5		41012,9	89 609,06 €
Constat n°72 de Mars 2016 [EGA]	12128,8		53141,7	77 480,26 €
Constat n°73 de Avril 2016 [VOTP]	16782,0		69923,7	60 698,26 €
Constat n°74 de Avril 2016 [EGA]	17233,0		87156,7	43 465,26 €
Constat n°75 de Avril 2016 [EGA]	6420,0		93576,7	37 045,26 €

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX

MARCHE DE TRAVAUX DIVERS

BILAN FINANCIER ANNEE mai 2016 / décembre 2016 - Hors actualisation -

Montant du marché du 23 mai au 31 décembre 16		372 334,00 €		372 334,00 €
Reliquat de l'année 2015		0		
Montant mensuel jusqu'au 31 décembre 16				46 541,75 €
Constat de travaux	Montant du Mois		Cumul	Reste
Constat n°1 de mai 2016 [VOTP]	12 181,00 €		12181,0	360 153,00 €
Constat n°2 de juin 2016 [VOTP]	20 183,00 €		32364,0	339 970,00 €
Constat n°3 de juillet 2016 [EMUL]	1 986,30 €		34350,3	337 983,70 €
Constat n°4 de juillet 2016 [EGA]	10 101,00 €		44451,3	327 882,70 €
Constat n°5 de Septembre [VOTP]	46 775,31 €		91226,6	281 107,39 €
Constat n°6 d'Octobre [EMUL]	56 819,00 €		148045,6	224 288,39 €
Constat n°7 de Décembre [VOTP]	20 773,00 €		168818,6	203 515,39 €
Constat n°8 de Décembre [EGA]	5 344,13 €		174162,7	198 171,26 €
Constat n°9 de Décembre [EMUL]	19 572,00 €		193734,7	178 599,26 €

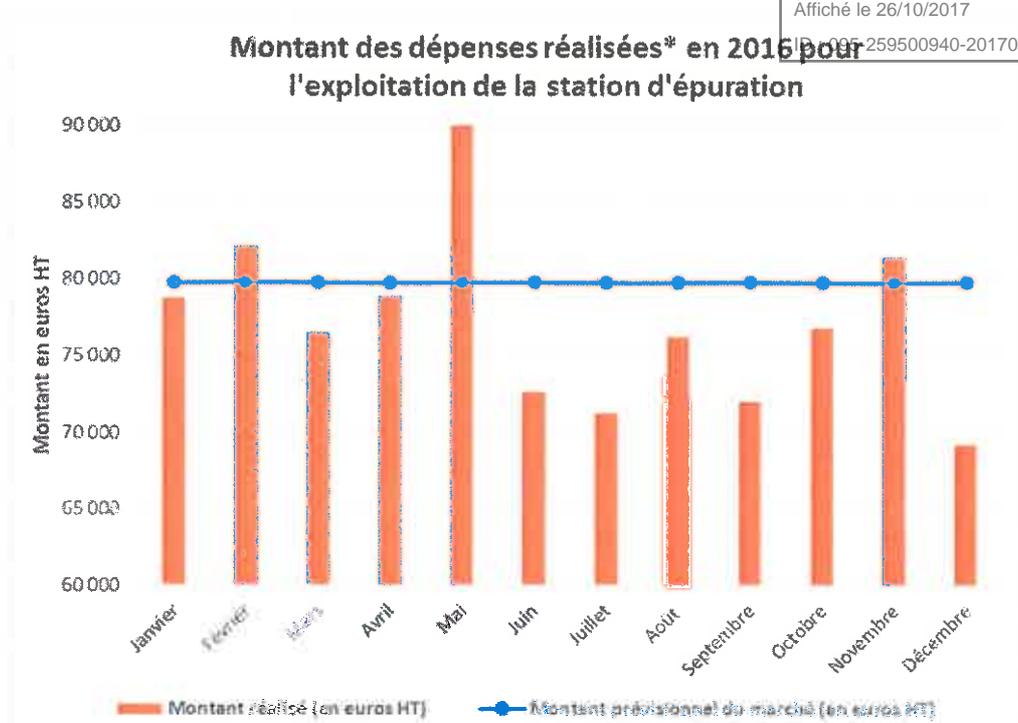
Rapport annuel du Service assainissement 2016 – SICTEUB Thève et Ysieux**Marché d'exploitation du système d'assainissement collectif**

Coûts généraux				
Mois	Montant prévisionnel du marché (en euros HT)	Montant réalisé (en euros HT)	Actualisation*	Montant total (en euros HT)
Janvier	33 836,54	33 835,19	-263,91	33 571,28
Février	33 836,54	33 835,19	-348,50	33 486,69
Mars	33 836,54	33 835,19	-385,72	33 449,47
Avril	33 836,54	33 835,19	-426,32	33 408,87
Mai	33 836,54	33 835,19	-392,49	33 442,70
Juin	33 836,54	33 835,19	-399,26	33 435,93
Juillet	33 836,54	33 835,19	-389,10	33 446,09
Août	33 836,54	33 835,19	-334,97	33 500,22
Septembre	33 836,54	33 835,19	-334,97	33 500,22
Octobre	33 836,54	33 835,19	-345,12	33 490,07
Novembre	33 836,54	33 835,19	-311,28	33 523,91
Décembre	33 836,54	33 835,19	-192,86	33 642,33
Année 2016	406 038,48	406 022,28	-4 124,51	401 897,77

Ces prix rémunèrent l'ensemble des prestations communes à l'ensemble des volets du marché.

Volet Exploitation de la Station d'épuration d'Asnières sur Oise				
Mois	Montant prévisionnel du marché (en euros HT)	Montant réalisé (en euros HT)	Actualisation	Montant total (en euros HT)
Janvier	79 740,39	78 763,88	1 717,55	80 481,43
Février	79 740,39	82 087,83	1 651,50	83 739,32
Mars	79 740,39	76 485,62	1 518,68	78 004,30
Avril	79 740,39	78 869,06	1 587,99	80 457,05
Mai	79 740,39	90 550,33	1 711,02	92 261,35
Juin	79 740,39	72 699,76	2 033,81	74 733,57
Juillet	79 740,39	71 241,24	1 873,52	73 114,76
Août	79 740,39	76 283,20	2 026,86	78 310,06
Septembre	79 740,39	72 066,00	-371,15	71 694,85
Octobre	79 740,39	76 800,84	-176,15	76 624,69
Novembre	79 740,39	81 365,11	649,69	82 014,81
Décembre	79 740,39	69 225,30	112,67	69 337,96
Année 2016	956 884,68	926 438,16	14 335,99	940 774,15

Voir graphique page suivante



*calculées hors actualisation

Annexe 9 :

Lexique

FILIERE EAU :

EH : l'Equivalent-Habitant est une unité conventionnelle qui représente le flux moyen de charge polluante, engendrée par habitant et par jour, dans un volume de 150 L d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant en un jour.

La directive européenne "eaux résiduaires urbaines" définit les charges suivantes pour un équivalent habitant :

- 60g/j en DBO₅
- 90 g MES (matière en suspension),
- 135 g de DCO (demande chimique en oxygène),
- 10 g d'azote,
- 3,5 g de phosphore.

MES : les **M**atières **E**n **S**uspension sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu. Elles caractérisent la *pollution non dissoute*.

DBO₅ : la **D**emande **B**iochimique en **O**xygène à 5 jours représente la quantité de *pollution biodégradable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant 5 jours aux microorganismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

DCO : la **D**emande **C**himique en **O**xygène représente la quantité totale de *pollution oxydable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder les matières contenues dans l'effluent.

La pollution azotée: elle rassemble l'azote organique NTK, l'azote ammoniacal NH₄⁺, les nitrates NO₃ et les nitrites NO₂. Elle s'exprime en azote global (NGL) : NGL = NTK + NO₂ + NO₃

- **L'azote ammoniacal** Il résulte de la dégradation des matières organiques et provient essentiellement des rejets urbains. Il est toxique pour les organismes.
- **Les nitrates** Il représente le stade final de l'oxydation de l'azote. Naturellement présents dans le milieu, ils attestent d'une bonne auto-épuration et constituent une des sources nutritives des végétaux. Aujourd'hui, ils proviennent essentiellement des engrais agricoles et des rejets industriels. A forte dose, ils nuisent à l'équilibre écologique et à la santé des nourrissons.
- **Les nitrites** : Ils sont une forme passagère de la transformation de l'azote organique en nitrates. Ils sont présents à très faible concentration dans les effluents urbains et ils proviennent le plus souvent de l'industrie ou du lessivage des sols.

FILIERE BOUE :

C/N : rapport carbone organique/azote organique

CaO : oxyde de calcium

K₂O : oxyde de potassium

MgO : Oxyde de magnésium

P₂O₅ : anhydride phosphorique

PCB : PolyChloroBiphényle

HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique

Envoyé en préfecture le 25/10/2017

Reçu en préfecture le 25/10/2017

Affiché le 26/10/2017



ID : 095-259500940-20170928-RPQS2016-AU